

DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LA PROVINCE DU KASAÏ ORIENTAL - PRODAKOR

RD CONGO

CODE DGD : NN 3013682

CODE NAVISION : RDC 12 171 11



LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**

TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS	4
RÉSUMÉ	7
FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION	8
1 ANALYSE DE LA SITUATION	9
1.1 Contexte institutionnel	9
1.2 Contexte et analyse du secteur agricole dans la zone d'intervention.....	25
2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	45
2.1 Les principes d'intervention généraux.....	45
2.2 Une concentration géographique par bassins de production.....	45
2.3 Les principaux axes stratégiques	49
2.4 Bénéficiaires et groupes cibles.....	56
2.5 Synergies avec d'autres interventions	57
3 PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE	60
3.1 Objectif général	60
3.2 Objectif spécifique	60
3.3 Résultats attendus et activités.....	60
3.4 Indicateurs et sources de vérification	82
3.5 Phasage dans la mise en œuvre.....	82
3.6 Analyse des risques	84
4 RESSOURCES	94
4.1 Ressources financières	94
4.2 Ressources humaines	96
4.3 Ressources matérielles	104
5 MODALITÉS D'EXÉCUTION	105
5.1 Cadre légal	105
5.2 Responsabilités administratives et techniques	105
5.3 Rôle des acteurs dans la mise en œuvre et protocoles d'accord.....	105
5.4 Structures d'exécution et de suivi.....	106
5.5 Obligations de la partie congolaise	110
5.6 Gestion Financière, Marchés Publics et ressources humaines	111
5.7 Rapportage.....	114
5.8 Mécanismes d'approbation des adaptations du DTF.....	116

5.9	Suivi et évaluation	116
5.10	Clôture de la prestation	120
6	THÈMES TRANSVERSAUX	121
6.1	Environnement	121
6.2	Genre.....	122
7	ANNEXES	127
7.1	Cadre logique	128
7.2	Budget détaillé.....	135
7.3	Termes de référence des assistants techniques internationaux	137
7.4	Termes de référence des Assistants techniques nationaux	144
7.5	Chronogramme de la mise en œuvre.....	148
7.6	Rôles des acteurs dans la mise en œuvre	149
7.7	Termes de référence pour l'étude ligne de base (indicatif)	156
7.8	PV GT « problématique semencière »	162
7.9	Localisation des agri-multiplicateurs dans les différents districts	165

ABRÉVIATIONS

AFEKOR	Association des fermiers du Kasai Oriental
AGR	Activité génératrice de revenus
ASS	Appui au secteur semencier
ATI	Assistant Technique International
ATN	Assistant Technique National
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CARG	Conseil Agricole et Rural de Gestion
CCP	Conseil Consultatif Provincial
CCS	Conseil Consultatif des Secteurs
CGIAR	Consultative Group on International Agriculture Research
CIALCA	Consortium for the Improvement of Agricultural Livelihoods in Central Africa
CIAT	Centre International Agriculture Tropicale
CLER	Comité Local d'Entretien Routier
CNONG	Conseil National des ONG
COPROSEM	Conseil Provincial de Semences
CONASEM	Conseil National de Semences
CPE	Conseil provincial de l'Enfant
CPF	Conseil provincial de la femme
CRONG	Conseil Régional des ONG
CTB	Coopération Technique Belge
CVD	Comité villageois de développement
DAPP	Direction de l'Analyse de la Planification et de la Prospective
DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire
DPPV	Direction de la Production et de la Protection des Végétaux
DSCR	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
DTF	Dossier Technique et Financier
EF	Evaluation Finale

EMT	Evaluation à mi-parcours
ETD	Entité territoriale décentralisée
FAO	Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation
FEC	Fédération des Entreprises du Congo
FONER	Fonds national d'entretien routier
GIBADER	Groupe inter-bailleurs du secteur de l'agriculture et du développement rural
GIFS	Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols
GT 15	Groupe thématique 15 (Agriculture et Développement rural)
ICRAF	World Agroforestry Center
IEC	Information, éducation et communication
IFD	International Fertilizer Development Center
IFPRI	International Food Policy Research Institute
IITA	International Institute of Tropical Agriculture
IMF	Institut de Micro-Finance
INADES	Institut Africain pour le développement économique et social
INERA	Institut National pour les Études et la Recherche Agronomiques
INS	Institut National de statistiques
IPAPEL	Inspection Provinciale de l'Agriculture, de la pêche et de l'élevage
LFA	Loi Fondamentale Agricole
MAPE	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage
MECNT	Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme
MGEFAE	Ministère national chargé du Genre, de la Famille et de l'Enfant
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
MITPR	Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction
OMD	Objectifs du Millénaire de Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPA	Organisation des Producteurs Agricoles
PADIR	Projet d'appui aux infrastructures rurales

PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
PIC	Programme Indicatif de Coopération (coopération belgo-congolaise)
PMKO	Programme Maïs Kasai Oriental
PNAE	Plan National d'Action Environnementale
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PPP	Partenariat public-privé
PQCE	Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi
PREPICO	Programme de réhabilitation et d'entretien des pistes en RD Congo
PRESAR	Projet de Réhabilitation du Secteur agricole et Rural
PTF	Partenaire Technique et Financier
RAF	Responsable Administratif et Financier
REDD+	Programme national des nations unies en RDC pour la réduction des gaz à effets de serre par la dégradation des forêts et la déforestation
S&E	Suivi et évaluation
SENASEM	Service National Semencier
SIG	Système d'Informations Géographiques
SMCL	Structure Mixte de Concertation Locale
SNSA	Service National des Statistiques Agricoles
SNV	Service national de Vulgarisation
SQD	Semences de Qualité Déclarée
SSADR	Stratégie Sectorielle de l'agriculture et du Développement Rural
UAAPM	Union des Associations Agro pastorales de Mukumbi
UCAG	Unité Conjointe d'Appui à la Gestion
UDP	Unité de Direction du Programme
UPAD	Union Paysanne pour l'Agriculture Durable

RÉSUMÉ

Le Programme de Développement de l'Agriculture dans la province du Kasai oriental (en abrégé PRODAKOR) est financé par le PIC 2011-2013 avec une contribution de la Coopération Belge de 11 millions d'Euros et une durée de mise en œuvre de cinq ans. Ce programme a pré-identifié, à titre de zones d'intervention prioritaires, une série de bassins de production situés dans huit territoires, eux-mêmes répartis dans les trois districts que compte la province. Tenant compte des politiques et stratégies nationales et provinciales du développement de l'agriculture et du développement rural, le programme a l'objectif spécifique suivant : « Les revenus des exploitations familiales provenant de leurs activités agricoles sont augmentés de façon durable dans la province du Kasai Oriental, dans un processus respectueux de l'environnement, en inscrivant les interventions dans les dynamiques du marché et en tenant compte des contraintes et des besoins différenciés des femmes et des hommes »

Les quatre résultats attendus du PRODAKOR sont :

1. La production et la productivité des exploitations agricoles sont améliorées afin de passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture de marché avec l'appui à des systèmes d'exploitation familiale sédentarisés, diversifiés et durables
2. Les conditions pour la conservation, la transformation et la commercialisation des produits des exploitations familiales sont améliorées
3. La gouvernance du secteur agricole dans la province du Kasai Oriental est améliorée, en tenant compte des conclusions et recommandations de l'étude préalable « gouvernance secteur agriculture »
4. Le leadership des femmes rurales est renforcé dans la province du Kasai Oriental

Les axes stratégiques reposent essentiellement sur le développement des cultures vivrières, la production et la distribution de semences jusqu'au niveau des ménages agricoles, le renforcement des organisations paysannes agricoles, l'amélioration des structures de concertations basées sur les Conseils Consultatifs provincial et locaux, l'appui au dispositif de vulgarisation et son lien avec la recherche agricole appliquée visant à une meilleure gestion intégrée de la fertilité des sols et de l'amélioration et une diversification des ressources génétiques, la valorisation des produits agricoles par leur stockage, transformation et commercialisation.

Les thèmes transversaux du genre et de l'environnement sont particulièrement importants dans ce programme ainsi que l'appui à la bonne gouvernance du secteur agricole.

Le PRODAKOR s'inscrit dans une complémentarité stratégique avec les deux autres programmes provinciaux exécutés également par la CTB : le PRODEKOR qui travaillera au désenclavement des zones rurales et EDUKOR qui s'occupera lui de la formation professionnelle. Cette complémentarité se matérialisera en particulier par une structure de coordination provinciale commune qui assurera un rôle d'interface avec les autorités et une mise en cohérence accrue au niveau de la mise en œuvre, dans le respect toutefois des priorités et des spécificités sectorielles respectives. Grâce aux structures de concertation qu'il appuiera, le PRODAKOR contribuera à l'harmonisation des approches de développement avec les autres intervenants importants dans la province.

L'unité de coordination des programmes sera basée à Mbuji Mayi et le PRODAKOR comptera en plus, quatre antennes décentralisées situées à Mwene Ditu, Ngandajika, Kabinda et Lodja, ces deux dernières appelées à couvrir uniquement le volet semencier du programme.

FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION

Numéro d'Intervention DGD	3013682
Code navision CTB	RDC 12 171 11
Partenaire local	MINAGRI
Durée Convention Spécifique	84 mois
Durée de la mise en œuvre	60 mois
Date estimative de démarrage	Deuxième semestre 2013
Contribution partenaire	En nature
Contribution belge	11.000.000 EUR
Secteur d'intervention (CAD)	31120 Développement agricole
Objectif global	Le déficit alimentaire et la pauvreté dans la province du Kasai Oriental sont réduits par la relance durable du secteur agricole
Objectif spécifique	Les revenus des exploitations familiales provenant de leurs activités agricoles sont augmentés de façon durable dans la province du Kasai Oriental, dans un processus respectueux de l'environnement, en inscrivant les interventions dans les dynamiques du marché et en tenant compte des contraintes et des besoins différenciés des femmes et des hommes
Résultats	<p>Le programme veillera à atteindre les résultats suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La production et la productivité des exploitations agricoles sont améliorées afin de passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture de marché avec l'appui à des systèmes d'exploitation familiale sédentarisés, diversifiés et durables 2. Les conditions pour la conservation, la transformation et la commercialisation des produits des exploitations familiales sont améliorées 3. La gouvernance du secteur agricole dans la province du Kasai Oriental est améliorée 4. Le leadership des femmes rurales est renforcé dans la province du Kasai Oriental

1 ANALYSE DE LA SITUATION

1.1 Contexte institutionnel

1.1.1 L'agriculture dans les stratégies de développement

Le DSCR

La deuxième génération du Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR 2 qui couvre la période 2011-2015), se fixe comme objectif global à l'horizon 2015, une amélioration sensible des conditions de vie de la population. Cette amélioration doit conduire à la réalisation d'une croissance économique moyenne annuelle de 7,2% et une réduction de l'incidence de pauvreté d'environ 11 points pour la situer à 60% en 2015. Il s'agit également de créer au moins un million d'emplois décents par an sur la période, dans la perspective d'une génération sans Sida; le tout dans un contexte de respect de l'environnement et de maîtrise de l'inflation à un niveau moyen annuel de 9%.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement s'engage à mettre en place une stratégie qui repose sur quatre grands piliers comportant chacun des orientations stratégiques sectorielles et transversales claires et des priorités qui seront ajustées, à la lumière de l'évolution de l'environnement, de la disponibilité des ressources et du progrès dans leur mise en œuvre. Il s'agit du :

- ⇒ Pilier 1 : Renforcer la gouvernance et la paix.
- ⇒ Pilier 2 : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi.
- ⇒ Pilier 3 : Améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain.
- ⇒ Pilier 4 : Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique.

Dans ce cadre, la relance du secteur agricole fait partie du deuxième pilier « *Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi* ». Ce pilier fait référence aux politiques de production des richesses et de développement des infrastructures de soutien aux activités de production ainsi que celles liées à leur redynamisation. Le pilier 2 sera ainsi appuyé par une politique de croissance visant la définition du potentiel des filières de production, la détermination des voies et moyens susceptibles de faciliter l'accès aux marchés et aux filières de production, ainsi que la réalisation des études de faisabilité sur la création et la localisation de nouveaux pôles. La réussite de la mise en œuvre de ces politiques repose sur le renforcement de la gouvernance (pilier 1) dans un contexte affirmé de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique (pilier 4).

La vision du Gouvernement consiste à redynamiser la structure productive du monde rural axée sur le développement d'une production agro-industrielle moderne et sur le renforcement des petits exploitants, tout en assurant la protection des ressources naturelles du pays. Cette vision se matérialise à travers la stratégie harmonisée du secteur agricole et rural, adoptée en avril 2010, dont les axes stratégiques se déclinent comme suit : (i) améliorer l'accès aux marchés et aux infrastructures rurales ainsi que les capacités commerciales ; (ii) développer la production végétale, animale, halieutique et artisanale ; (iii) renforcer la gouvernance ainsi que les capacités institutionnelles et des ressources humaines ; et (iv) organiser le monde rural en structures auto gérées et assurer le financement du secteur.

Le DSCR II prévoit que les capacités institutionnelles des structures provinciales seront renforcées. Les outils de planification locale et de budgétisation mis en œuvre depuis 2009 (voir plus bas le plan quinquennal de la province KOR) devront être évalués et harmonisés entre provinces. Ces outils seront impérativement liés au cycle de préparation budgétaire (budgets de l'État et des provinces) et intégrés au cadre général de planification stratégique. En parallèle, des investissements seront indispensables pour créer des conditions adéquates de travail, tant au niveau du Ministère en charge

de la décentralisation que des Provinces et des Entités territoriales décentralisées (ETD). De plus, une place importante sera accordée à une plus forte participation des ONG de développement et des organisations communautaires de base à travers (i) leur implication dans l'élaboration et la gestion locale des projets de développement, (ii) la promotion de fonds communautaires de développement ».

Le DSCRП II est décliné, d'une part, en Plan d'Actions Prioritaires (PAP), et, d'autre part en DSCRП provinciaux. La rédaction de ces derniers, confiée à des ONG locales, avec l'appui financier du PNUD, sont de qualité variable. Les DSCRП provinciaux et les PAP ne semblent pas être considérés comme un référentiel pour les ministères ou services concernés par l'agriculture et le développement rural. D'autres provinces ont préféré leur propre démarche pour la définition de leur stratégie de développement. C'est ainsi que le Kasai Oriental dispose d'un Plan Directeur 2008-2015, à côté de son PAP 2011-2015.

La Révolution de la modernité

Dans le cadre de « La Révolution de la modernité » prônée par le président Joseph Kabila en 2012 pour hisser la RDC au rang des pays émergents, la République Démocratique du Congo ambitionne d'être une puissance agricole à l'horizon 2020, et de faire du Congo un grenier agricole. Pour ce faire deux objectifs primordiaux ont été fixés. Le premier objectif porte sur la redynamisation de la structure productive du monde rural en ciblant le renforcement des petits exploitants à côté du développement d'une production agro-industrielle moderne des cultures de rente, tout en assurant la conservation des ressources naturelles du pays par leur exploitation durable et équilibrée. Le deuxième vise à atteindre une exploitation optimale des potentialités du pays dans les domaines de l'élevage et de la pêche. Dans ce cadre, le MINADER a élaboré une feuille de route (Juillet 2012) qui présente 31 objectifs et 108 actions y afférentes.

La Décentralisation et la Réforme de l'Etat

En 2006, la promulgation de la nouvelle constitution congolaise a mis en marche un processus de décentralisation en RDC. En fait, cette nouvelle constitution a prévu un transfert d'importantes compétences au profit des provinces. Cependant, malgré l'existence des textes légaux de base, force est de constater que le transfert des ressources liées à ces compétences vers les 11 provinces actuelles reste très partiel. En principe, les provinces se voient rétrocéder 40% des taxes et impôts collectés par l'Etat central sur leur territoire, mais ce principe n'est pas encore pleinement appliqué. Il semble d'ailleurs que seules les provinces du Katanga, du Bas-Congo et la Ville province de Kinshasa, où l'assiette fiscale est plus importante, pourraient tirer profit de ce principe. Certaines sources mentionnent que seul un tiers de ces 40% est aujourd'hui rétrocédé. En plus, la majeure partie des rétrocessions actuelles concerne d'ailleurs des investissements sous maîtrise d'ouvrage du Gouvernement central, réalisés pour le compte, et quelques-fois en concertation, avec le Gouvernement provincial.

Outre la nouvelle répartition des compétences, la nouvelle constitution prévoyait également l'augmentation du nombre de provinces de 11 à 25. Cette augmentation, envisagée par la subdivision des anciennes provinces, aurait dû être entamée il y a quelques années. Cependant, depuis la fin de 2010, le processus de décentralisation et plus spécifiquement la démarche de création des nouvelles provinces a été reportée « sine die » par la Présidence.

En 2008, le MINAGRI, actuel MINADER, avait été choisi comme un des quatre ministères pilotes pour l'implémentation des principes de la décentralisation à travers une réforme du ministère. Depuis, le processus de restructuration a évolué très lentement. En fait, à l'heure actuelle, il est très difficile d'avoir des informations concrètes sur l'état d'avancement et la suite de la réforme.

La restructuration du MINADER, déjà conçue en 2005 avec le support de la FAO, est toujours en chantier, selon les axes suivants :

- i) le recentrage des services publics sur les fonctions normatives et régaliennes et le renforcement de leur performance tant au niveau central qu'au niveau provincial et local ;
- ii) le désengagement des activités marchandes (industrielles ou commerciales) et la privatisation progressive des services spécialisés du MINAGRI;
- iii) le renforcement de la société civile (y inclus des associations paysannes et/ou de producteurs agricoles) et des acteurs privés du secteur agricole et rural dans un nouveau partenariat avec les acteurs de l'État, s'inscrivant dans l'esprit de la décentralisation

La coopération belgo-congolaise a appuyé ce processus de réforme du ministère central. Toutefois, les résultats les plus intéressants ont été obtenus à un niveau plutôt décentralisé, au niveau des Conseils agricoles ruraux et de gestion (CARG).

1.1.2 Les politiques sectorielles agricoles

Le NPADR et le SSADR

Les choix stratégiques de la politique agricole actuelle ont déjà été avancés à l'occasion de la Table Ronde sur l'agriculture, tenue en mars 2004 à Kinshasa. Le Gouvernement s'y était engagé entre autres i) à allouer, au plus tard en 2009, 10% de son budget à l'agriculture ; ii) à réactualiser le Plan directeur du secteur agricole et rural ; iii) à restructurer les services du Ministère de l'Agriculture en tenant compte des rôles et responsabilités des différents acteurs du secteur et de la décentralisation ; iv) à créer un contexte sécuritaire, légal et fiscal incitatif pour le développement d'une agriculture commerciale forte et compétitive.

En avril 2009, une Note de Politique Agricole a été formulée par le MINAGRI. Elle a été élargie en décembre 2009 pour constituer la Note de Politique Agricole et du Développement Rural (NPADR). Cette Note a été suivie par un document de Stratégie sectorielle de l'agriculture et du développement rural (SSADR), adopté en avril 2010. La SSADR affirme que le développement agricole constitue, à long terme, la clé de voûte de la lutte contre la pauvreté et de la promotion de l'emploi. Elle affirme la vision de créer des richesses en milieu rural par une agriculture vivrière compétitive de type familial et industriel. La stratégie sectorielle à court et moyen terme est axée sur les régions caractérisées par un potentiel agricole élevé, une forte densité de population et un accès élargi au marché. Pour les zones ciblées, la stratégie repose sur le développement des filières agricoles, des infrastructures de base (désenclavement et infrastructures socio-économiques) et de mise en marchés, et de la structuration des communautés de base.

La Loi agricole

La loi sur les Principes Fondamentaux relatifs au Secteur Agricole (le Code agricole), promulguée le 24 décembre 2011, offre un cadre légal pour la mise en œuvre de cette politique et doit garantir une base juridique pour les différents acteurs engagés dans le secteur.

Ainsi, le Code agricole fixe les grandes orientations du secteur sous forme de principes fondamentaux relatifs à l'agriculture. Il prend en compte les objectifs de la décentralisation et vise à impliquer la province, les Entités territoriales décentralisées (ETD) et l'exploitant agricole dans la promotion et la mise en œuvre du développement agricole. Cette loi apporte d'importantes innovations pour le secteur notamment par :

La confirmation et l'explicitation du rôle primordial de la province dans le pilotage du secteur agricole, conformément à la constitution.

L'implication des agriculteurs et des professionnels du secteur agricole dans le processus décisionnel avec la prévision d'un cadre légal pour les CARG des territoires, rebaptisés Conseils Consultatifs des Territoires et la création de telles structures de concertation aussi bien au niveau provincial qu'au

niveau du secteur.

L'institution d'une procédure de conciliation préalable à toute action judiciaire en matière de conflits de terres agricoles.

Cependant, les principes repris dans cette loi doivent être élaborés plus en détail dans des Edits Provinciaux et ces dispositions légales doivent être vulgarisées et communiquées aux différents acteurs dans le secteur afin d'avoir un impact réel.

Le PNSA

Le Plan National pour la Sécurité Alimentaire a été formulé en 2010 avec l'appui de la FAO. Le coût global des actions pour la première phase de 5 ans (2012-2016) est évalué à 945 millions d'USD. Il n'a jamais été mis en œuvre en tant que tel et a été entretemps intégré dans le PNIA. .

Le PDDAA

Le Pays s'est également engagé dans le processus PDDAA - Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique, dans le cadre du NEPAD. En s'alignant sur le PDDAA, les pays membres prennent l'engagement commun de réaliser un taux de croissance annuelle d'au moins 6% dans le secteur agricole et réaffirment l'engagement de Maputo d'allouer au moins 10% du budget national à ce secteur. Du point de vue du Gouvernement de la RDC, la mise en œuvre du PDDAA répond à un double objectif, à savoir, donner de la valeur ajoutée aux efforts déjà en cours dans le développement du secteur agricole et rural et permettre une mise en œuvre efficace de la NPADR et du PNSA.

La charte du PDDAA a pour buts de (1) Fixer les paramètres d'un partenariat à moyen et long terme dans le secteur agricole et rural ; (2) Spécifier les principaux engagements de la part du Gouvernement de la RDC et des partenaires au développement ;(3) Clarifier les attentes par rapport aux autres acteurs du secteur agricole et rural afin d'assurer une mise en œuvre réussie de l'agenda du PDDAA.

Les différentes parties prenantes dans le secteur agricole en RDC réaffirment, à l'occasion de la mise en œuvre du PDDAA, leur engagement envers une intégration des thèmes de la bonne gouvernance, de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et du respect de l'environnement dans les différents programmes agricoles en RDC, en particulier dans les sous-programmes du PNSA.

C'est dans le cadre du PDDAA qu'a été élaboré le **Programme National d'Investissement Agricole (PNIA)**) qui fédère dorénavant l'ensemble des programmes et projets en cours et en perspective dans le secteur. Ce programme est également décliné en **Plans Provinciaux d'Investissement Agricole (PPIA)** .

Le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA)

Le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) de la RDC est le cadre national de planification des fonds nationaux et extérieurs pour le secteur de l'agriculture et du développement rural. Il prend en compte les besoins, les acquis, les gaps à rechercher pour l'investissement et le fonctionnement du secteur sur un horizon de huit ans (2013 – 2020)

Il a pour objectif global de stimuler une croissance annuelle soutenue du secteur agricole de plus de 6%, indispensable pour réduire la pauvreté, pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations congolaises et pour générer durablement des emplois et des revenus.

Plus spécifiquement, cinq grands axes prioritaires ont été identifiés :

⇒ *Promouvoir durablement les filières agricoles, au premier rang desquelles les filières vivrières, et développer l'agri business afin d'améliorer les revenus des paysans et des autres opérateurs du secteur*

- ⇒ *Améliorer la gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et constituer des réserves stratégiques*
- ⇒ *Développer et diffuser les produits de la recherche auprès des utilisateurs*
- ⇒ *Améliorer la gouvernance agricole, promouvoir l'intégration de l'approche genre et renforcer les capacités humaines et institutionnelles*
- ⇒ *Réduire la vulnérabilité du secteur agricole aux changements climatiques*

Pour répondre directement à ces grandes orientations, le Plan National d'Investissement Agricole est structuré en cinq programmes, répondant aux cinq axes prioritaires du secteur, et est développé à travers 18 sous-programmes et 66 composantes.

Le PNIA repose sur le principe d'une *complémentarité interne* entre ses différents programmes et d'une *cohérence externe* avec les piliers du PDDAA et du DSCR, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les différentes politiques sectorielles.

Il constitue une déclinaison du deuxième pilier DSCR 2 «Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi» et contribue directement avec l'OMD 1 qui vise à réduire l'extrême pauvreté et la faim.

Plus spécifiquement, le PNIA s'inscrit dans la droite ligne de la mise en œuvre de la Note de Politique Agricole du Gouvernement de novembre 2009 et de la Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural (SSADR) adoptée en avril 2010.

Tableau1: Liens entre les piliers du DSCR 2, du PDDAA et les axes prioritaires du PNIA

Piliers du DSCR 2	Piliers du PDDAA	Axes prioritaires du PNIA
<p>Pilier 2 : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi</p> <p>Pilier 4 : Protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques</p>	<p>Pilier I : Extension des superficies sous gestion durable des terres et systèmes fiables de contrôle de l'eau</p>	<p>Programme 1. Promotion des filières agricoles et de l'agri business</p> <p>Programme 5 : Adaptation aux changements climatiques</p>
<p>Pilier 2 : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi</p>	<p>Pilier II : Amélioration des infrastructures rurales et des capacités commerciales des marchés</p>	<p>Programme 1. Promotion des filières agricoles et de l'agri business</p>
<p>Pilier 2 : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi</p>	<p>Pilier III : Accroissement de l'offre alimentaire, réduction de la famine et amélioration des réponses d'urgence aux crises alimentaires</p>	<p>Programme 2 : Gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des réserves stratégiques</p> <p>Programme 1. Promotion des filières agricoles et de l'agri business</p>
<p>Pilier 2 : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi</p>	<p>Pilier IV : Amélioration de la recherche agronomique et diffusion des technologies appropriées</p>	<p>Programme 3 : Recherche, vulgarisation et enseignement agricoles</p>
<p>Pilier 2 : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi</p>	<p>Pilier V : Renforcement des capacités et questions liées au genre</p>	<p>Programme 4: Gouvernance agricole, genre et renforcement des capacités humaines et institutionnelles</p>

1.1.3 Les politiques thématiques et de secteurs connexes

Genre

La RDC a ratifié la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) de 1981. Par ailleurs, la RDC dispose de différents instruments et textes nationaux, comme la Constitution, qui consacrent ou visent à améliorer les droits des femmes. Toutefois, le droit coutumier et certains textes juridiques du droit moderne, notamment le Code de la Famille (2002), sont en contradiction avec les principes d'égalité des droits des hommes et des femmes stipulés par la Constitution et la CEDEF. Elles ne peuvent pas ouvrir des comptes ou engager des prêts sans le consentement de leur mari. Les femmes sont cependant les premiers producteurs agricoles en RDC et on estime qu'elles sont responsables pour 70% des revenus domestiques [Hamilton, 2010].

L'acteur national principal responsable de veiller à l'intégration du genre dans toutes les politiques, stratégies et programmes nationaux est le Ministère national chargé du Genre, de la Famille et de l'Enfant (MGEFAE). La responsabilité du MGEFAE est de veiller à ce que l'égalité en droit et en fait et l'équité des opportunités et des résultats pour les femmes autant que les hommes se fassent réellement dans toutes les sphères de la vie en RDC. Malgré sa tâche transversale et son large domaine d'activité, le MGEFAE est le Ministère avec le moins de ressources humaines, matérielles et

institutionnelles, avec une allocation de 0,02 % du budget national.

La Politique Nationale Genre (PNG) et le Plan d'Action National de sa mise en œuvre 2009/2010, reconnaissent l'importance des points focaux genre dans les ministères sectoriels.

La Politique Nationale de Genre présente l'état des disparités dans les traitements que la société réserve aux filles et aux garçons, notamment dans l'accès à l'école surtout en milieu rural, ainsi que la représentation des hommes et des femmes dans les instances décisionnelles.

Sur la base de l'analyse de situation du genre, la PNG est articulée autour de quatre piliers fondamentaux:

- Promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme et de l'homme au sein de la famille et dans la communauté ;
- Promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie de marché ;
- Promotion de l'exercice équitable des droits et devoirs des femmes et des hommes et le renforcement de l'accès et de la position des femmes au niveau des sphères de décision ;
- Amélioration de l'impact des interventions en faveur de l'équité et de l'égal accès des hommes et des femmes.

Signalons également que dans le cadre de la formulation du PRODAKOR, une analyse documentaire a été menée pour compléter les informations de terrain recueillies. Cette analyse constate que : «A ce jour, il n'existe pas encore une stratégie genre développée par les Ministères sectoriels concernés par le secteur agricole ou par le développement rural, ni au niveau national, provincial ou autre (i.e. territoire, district ou ville)»

En ce qui concerne la Note Politique Agricole et du Développement Rural et la Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural (2011-2015) l'étude repère qu'on y «mentionne le besoin général d'une promotion du genre dans le secteur mais n'identifie pas des actions prioritaires sectorielles ou dans les sous-secteurs, alors que le rôle de la femme dans la production agricole est indéniable.» L'étude poursuit en constatant que l'unique mention au niveau des priorités est le besoin de procéder au «renforcement des capacités de production des petits producteurs et des groupes vulnérables, des peuples autochtones, des femmes et de la jeunesse en leur facilitant l'accès à des facteurs de production dans le court terme».

Plus précisément il a été noté que «le Plan d'Action pour la mise en application de la PNG définit, dans le cadre des différents axes prioritaires d'action, des résultats liés au secteur de l'agriculture et du développement rural.

Environnement

Le Plan National d'Action Environnementale (PNAE) a été élaboré en 1997 en vue de s'aligner sur les objectifs de l'Agenda 21. Il met en exergue la problématique de la dégradation physique des terres en milieu rural et urbain due principalement à la pression démographique, à l'érosion et aux mauvaises pratiques culturelles, la déforestation, l'exploitation forestière illégale, le braconnage intensif et l'exploitation minière sauvage dans certaines aires protégées. Le PNAE doit être revu en vue d'intégrer les exigences de mise en œuvre de nouveaux accords multilatéraux sur l'environnement qui ont été adoptés après son élaboration et ratifiés par la RDC ainsi que de grandes orientations permettant la prise en compte des effets des travaux d'infrastructures et les activités de transport sur l'environnement. Bien que prévue par l'article 122 de la Constitution du 18 février 2006, la RDC ne dispose pas encore d'une Loi-cadre fixant les principes fondamentaux concernant la protection de

l'environnement.

Depuis 2009, la RD Congo fait partie du processus REDD, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation et la dégradation de la forêt. Fin 2009, le Ministère en charge de l'Environnement a mis en place une Coordination nationale REDD et un « Plan de préparation à la REDD » a été présenté au programme REDD des Nations unies. Rappelons que la forêt du bassin du Congo est la deuxième forêt tropicale dans le monde, pendant que les pratiques actuelles de l'agriculture sont une des causes principales de la dégradation de la forêt – qui serait, sur le plan mondial, responsable pour 20% des émissions de gaz à effet de serre [www.un-redd.org].

1.1.4 Stratégies et plans au niveau du Kasai Oriental

Le Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi 2011-2015 de la Province du Kasai Oriental

Le Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi 2011-2015 de la Province du Kasai Oriental et son Programme d'Actions Prioritaires ont été conçu et élaboré dans le contexte du processus de la décentralisation qui responsabilise les provinces pour leur planification de développement. Le Gouvernement du Kasai Oriental nourrit l'ambition d'améliorer durablement, d'ici à 2015, les conditions de vie de la population principalement par la diversification de l'économie, l'augmentation de la production agricole, le désenclavement des entités et centre de production agricole. Les stratégies d'intervention et actions prioritaires sont structurées autour de quatre piliers:

1. Promouvoir la gouvernance et consolider la paix ; la réduction de l'inégalité du genre est un des axes prévu dans ce pilier
2. Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi ; l'agriculture est vu comme un des secteurs porteurs de croissance
3. Améliorer l'accès aux services sociaux essentiels et renforcer le capital humain. La lutte contre le VIH et le sida ainsi que le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables sont deux des axes prévus dans ce troisième pilier.
4. Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique

Le processus de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des stratégies et actions vient mettre un terme au plan. Il fixe le cadre institutionnel de mise en œuvre avec les rôles et responsabilités de chaque acteur, le financement des programmes et actions du Plan, les risques ou menaces pour l'exécution efficiente et efficace du plan ainsi que les mécanismes de suivi-évaluation comprenant les indicateurs clés, les outils de collecte des données et du reporting. L'opérationnalisation du Plan Quinquennal devrait être assurée à travers le Programme d'Actions Prioritaires et le Budget d'Investissement Provincial et le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT).

Le Plan Directeur de Développement Agricole et Rural de la Province de Kasai Oriental (PDAP)

Avec le soutien du BAD, le Gouvernement a débuté en 2008 une « Etude du secteur agricole », qui a débouché en 2010 sur des Plans de Développement Agricole Provinciaux (PDAP) assortis des fiches sommaires de projets. Le Plan directeur définit 4 axes stratégiques prioritaires :

1. Amélioration de l'accès au capital foncier
2. Amélioration des capacités des infrastructures d'appui au développement agricole
3. Amélioration des performances d'institutions d'appui au développement agricole
4. Amélioration de l'accès aux services financiers

Chaque axe indique les acteurs institutionnels avec leur aire et domaines d'intervention.

Le Plan provincial d'investissement agricole (PPIA)

Dans le cadre du PNIA, un **Plan provincial d'investissement agricole** du Kasai oriental a également été élaboré avec un appui méthodologique de l'IFPRI. Ce PPIA qui a été fait sur base d'une revue documentaire des plans et programmes existants relatifs au secteur agricole de la province évalue à 372,5 millions de dollars, le montant du financement requis pour sa mise en œuvre. La ventilation de ce montant en fonction des 5 axes prioritaires est la suivante :

Province	Pondération	Coût PPIA	Coût P 1	Coût P 2	Coût P 3	Coût P 4	Coût P 5
Kasai Oriental	6.5%	372.5	237.4	34.9	48.0	39.5	12.7

Sur ce montant, seuls 25,4 millions de dollars, soit 4% du total sont actuellement acquis.

L'orientation stratégique et le pilotage technique de ce Plan sera faite, comme pour l'ensemble des provinces, par *Le Comité Provincial de Pilotage (CPP)* placé sous l'autorité du Ministre Provincial en charge de l'Agriculture et du Développement Rural. Le CCP et les CARG seront mis à contribution pour fournir toutes les informations pertinentes relatives à la mise en œuvre des programmes et projets issus des PPIA.

Plans de développement agricole des territoires

Un nombre de CARG-Territoire (5 actuellement), ont également déjà réalisé des plans de développement agricole de territoire. Ceux-ci sont de qualité variable et devront faire l'objet, dans le cadre de la mise en œuvre du PRODAKOR, d'une actualisation pour les territoires concernés.

1.1.5 Les principaux acteurs provinciaux

1.1.5.1 Au niveau public

L'autorité politique au niveau provincial : le Ministère Provincial en charge de l'Agriculture et du Développement Rural

La loi n° 11/022 du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture, conformément à la constitution de la RDC, adopte la décentralisation comme mode de planification, de mise en œuvre et de gestion des programmes de développement du secteur agricole. A ce titre, le Gouvernement provincial est chargé, désormais, d'élaborer, conformément à la politique agricole nationale, le programme agricole de sa province, sous la coordination du gouvernement central, qui lui est responsable de l'orientation et la réglementation du secteur, et, devant le Parlement national, de l'exécution des programmes agricoles provinciaux.

Au Kasai Oriental, le gouvernement provincial a été installé avec un ministre provincial de l'agriculture et du développement rural tourisme et environnement. Par contre, l'efficacité de cette autorité politique est dans la pratique fortement diminuée par une série de contraintes légales et administratives :

Il n'existe toujours pas de loi organique sur la décentralisation qui définit l'étendue et les modalités de l'exercice des compétences transférées au niveau provincial.

La loi portant statut général de la fonction publique nationale n'a pas été actualisée. Ceci empêche de définir et clarifier les relations entre les exécutifs provinciaux et les services déconcentrés du pouvoir central.

Il n'existe toujours pas de loi sur la fonction publique provinciale, ce qui retarde le transfert du personnel concerné des services déconcentrés vers les exécutifs provinciaux.

La réforme de finances publiques, visant une autonomie financière plus importante des provinces, n'a pas encore été entamée. Il en résulte que les structures décentralisées ne peuvent pas se doter d'une

administration propre et que les services déconcentrés sont eux dans l'expectative, attendant la clarification de leurs relations avec les exécutifs provinciaux.

Les services publics déconcentrés de l'agriculture

Les Inspections provinciales de l'agriculture (IPAPEL), « les services normatifs », ont pour mission essentielle de participer à la définition des politiques et stratégies agricoles, de suivre leur application, de contrôler et réglementer les activités agricoles et de coordonner les activités des structures du Ministère de l'Agriculture des niveaux subordonnés. En théorie, les cadres suivants sont prévus au niveau de l'IPAPEL:

- Au niveau de la province: l'inspecteur provincial et 7 bureaux ;
- Au niveau du district : l'inspecteur du district et 5 cellules
- Au niveau du territoire: un inspecteur du territoire et 4 sous-cellules
- Au niveau du secteur : un agronome du secteur, un vétérinaire du secteur, un chargé des pêches
- Au niveau du groupement : un moniteur agricole, un vétérinaire recenseur.

A côté des services normatifs de l'IPAPEL un nombre de « services spécialisées » sont présents dans la province comme entre autres le Service National de Vulgarisation (SNV), le Service National des Semences (SENASEM), le Service National des Statistiques Agricoles (SNSA) et le Service National de Développement de l'Aquaculture (SENAQUA). Des services spécialisés comme le SNV disposent encore de leurs propres encadreurs et moniteurs, à côté de ceux de l'IPAPEL. Dans le cadre de la restructuration (inachevée) du MINADER, les services de vulgarisation de l'Etat devraient devenir des services normatifs, dans un cadre institutionnel nouveau de collaboration entre les opérateurs publics, la profession agricole et les acteurs privés pour les activités d'appui technique et de conseil aux producteurs. En général les services de l'IPAPEL et ces services spécialisées sont caractérisés par :

- Un nombre très important d'agents ayant plus de 55 ans et qui auraient déjà dû être mis à la retraite.
- L'existence de deux groupes distincts de personnel : les agents « sous statut » qui sont des fonctionnaires immatriculés (dit mécanisés) dans la Fonction publique et les « nouvelles unités » constituées d'agents recrutés de façon opportuniste, en particulier au niveau provincial, mais non-immatriculés, souvent non-payés, et donc difficilement contrôlables.
- Une portion très faible de cadres supérieurs et d'agents de terrain, capables à encadrer adéquatement les paysans en milieu rural.
- Un personnel à 95% masculin

De plus la faiblesse des rémunérations pousse de nombreux fonctionnaires à vaquer à des occupations extérieures génératrices de revenus complémentaires, ce qui entraîne un important absentéisme et l'utilisation fréquente de moyens de travail publics à des fins personnelles. Enfin, la pénurie généralisée de moyens de travail ne permet pas aux agents de mener les activités dont ils sont responsables. Les inspections provinciales, en particulier, évoluent dans des conditions qui sont sans commune mesure avec la dimension géographique et la diversité agro-écologique des territoires dont elles ont la charge.

Avec l'appui de la Banque Mondiale, le MINADER a recruté 550 jeunes cadres pour renforcer les services déconcentrés au niveau du pays, avec une affectation prévue pour la province du KOR. Malheureusement, ces jeunes cadres attendent toujours leur « mécanisation » et ne sont donc pas

encore opérationnels. Pour la province du KOR, aucune femme, répondant aux critères ne s'est présentée, ce qui est une situation fort déplorable si l'on connaît le rôle crucial que la femme joue dans la production et la transformation agricole

Etant donné l'état inachevé de la décentralisation, l'IPAPPEL se trouve actuellement dans une situation de double allégeance : elle répond à la fois au Secrétaire Général du MINAGRI à Kinshasa et à l'autorité politique provinciale, à savoir le Gouverneur et le Ministre Provincial, chargé de l'Agriculture. Les services « spécialisés » en province répondent à la fois à l'inspecteur provincial de l'agriculture et à leur direction centrale spécifique à Kinshasa. Vu les changements institutionnels mis en marche par la nouvelle constitution, il serait nécessaire de clarifier les relations hiérarchiques et opérationnelles des services spécialisés provinciaux par rapport à l'IPAPPEL et au Gouvernement Provincial. Par exemple, le rôle de régulateur et de certification de SENASEM fait partie des compétences concurrentes entre le Gouvernement central et les Provinces.

Les services de SENASEM au niveau de KOR sont renforcés et appuyés par la coopération belge à travers le projet ASS, ce qui leur permet de remplir leur mandat de contrôle et de certification des semences. A côté du renforcement de la coordination provinciale du SENASEM au niveau de Mbuji-Mayi, des sous-antennes ont été installés à Lodja et à Kabinda.

La station de recherche de l'INERA à Ngandajika

La coopération belge à travers le projet APV a renforcé la station de recherche à Ngandajika dans la production de semences de base. Des institutions internationales de recherche comme l'IITA et l'ICRISAT accompagnent la station de recherche dans un nombre d'essais en station, mais passent pour les essais au milieu paysan directement par des OPA. L'antenne de Recherche-Développement au sein de la station n'est pas opérationnel, par manque d'appui. Le lien entre la station de recherche et le SNV est devenu presque inexistant.

L'INERA, qui dépend du Ministère de la Recherche Scientifique, est encore organisé d'une manière assez centralisée. Un audit organisationnel et physique de l'INERA a mis en évidence des graves difficultés et dysfonctionnements de l'Institut.

Les services publics déconcentrés et décentralisés connexes ou thématiques

Ministère Provincial GEFAE

C'est l'organe politique au niveau de la province. Composé de 11 personnes, il entretient une relation fonctionnelle avec la Division GEFAE.

La Division Provinciale du Genre, de la Famille et de l'Enfant (GEFAE)

C'est l'organe technique qui compte 139 personnes au total pour l'ensemble de la province dont 60 basées à Mbuji Mayi. Elle possède des démembrements au niveau des districts (chefs Bureaux de Districts) et au niveau des territoires (chefs de Services des Territoires). Cette division considère la Ministre provinciale comme sa tutelle hiérarchique.

La Division provinciale du Genre en sa qualité d'organe technique, a une connaissance sur les instruments juridiques internationaux et nationaux. A ce titre, elle élabore les projets, en rapport avec la dimension Genre avec l'appui financier du Gouvernement et des partenaires (PNUD, MONUSCO, UNICEF...). Des contacts avec des représentants d'organisations non gouvernementales, notamment des associations féminines sont maintenus dans le cadre de la sollicitation de leur expertise en Genre. La division est également représentée au niveau du Conseil provincial de la femme (CPF) et du Conseil provincial de l'Enfant (CPE). Cette division et ses représentants ont formulé des priorités pour la programmation du plan homme-femme à travers un plan provincial pour la promotion du Genre. Les acteurs de la société avec lequel la Division travaille sont notamment la CEFIDE, l'UFDH et le Conseil provincial de la femme (CPF). Ces trois structures s'occupent des questions du Genre et de la

promotion de la femme et la première entretient des relations actives avec les institutions nationales et les organisations féminines.

L'Inspection Provinciale du Développement Rural

Les Inspections provinciales du Développement Rural (IPRODER), « les services normatifs », ont pour mission essentielle de participer à la définition des politiques et stratégies du développement rural, de suivre leur application, de contrôler et régler les activités concernant le développement rural et de coordonner les activités des structures du Ministère du Développement Rural des niveaux subordonnés.

En théorie, les structures suivantes sont prévues au niveau de l'IPRODER:

- Au niveau de la province: l'inspecteur provincial et 7 bureaux ;
- Au niveau du district : l'inspecteur du district et 7 cellules
- Au niveau du territoire: un inspecteur du territoire et 7 sous-cellules
- Au niveau du secteur : un inspecteur et deux agents chargés du Développement Communautaire, des coopératives et de l'animation de vulgarisation rurale.

À côté des services normatifs de l'IPRODER, un nombre de « services spécialisés » du Ministère du Développement Rural sont également présents dans le Kasai Oriental. Il s'agit du Service National d'Hydraulique Rurale (SNHR), du Service National d'Habitat Rural (SENHARU), du Service National de Traction Animale (SENATRA) et de la Direction des Voies de Desserte Agricole (DVDA).

Les défis de ces services « normatifs » et « spécialisés » du MINIDER sont largement comparables à ceux des services du MINAGRI. Néanmoins, on retrouve au niveau des secteurs en Kasai Oriental, encore des encadreurs et des animateurs de l'IPRODER qui sont plus ou moins fonctionnels.

En général, les relations entre les agents du MINIDER et les agents du MINAGRI sont assez bonnes. Pourtant, malgré le chevauchement apparent des attributions de ces deux services, une collaboration structurelle entre eux sur le terrain n'existe pas actuellement. Néanmoins, une meilleure coopération, notamment en ce qui concerne la vulgarisation, la statistique agricole et l'encadrement et la structuration du monde rural, pourrait produire des résultats plus importants pour les paysans.

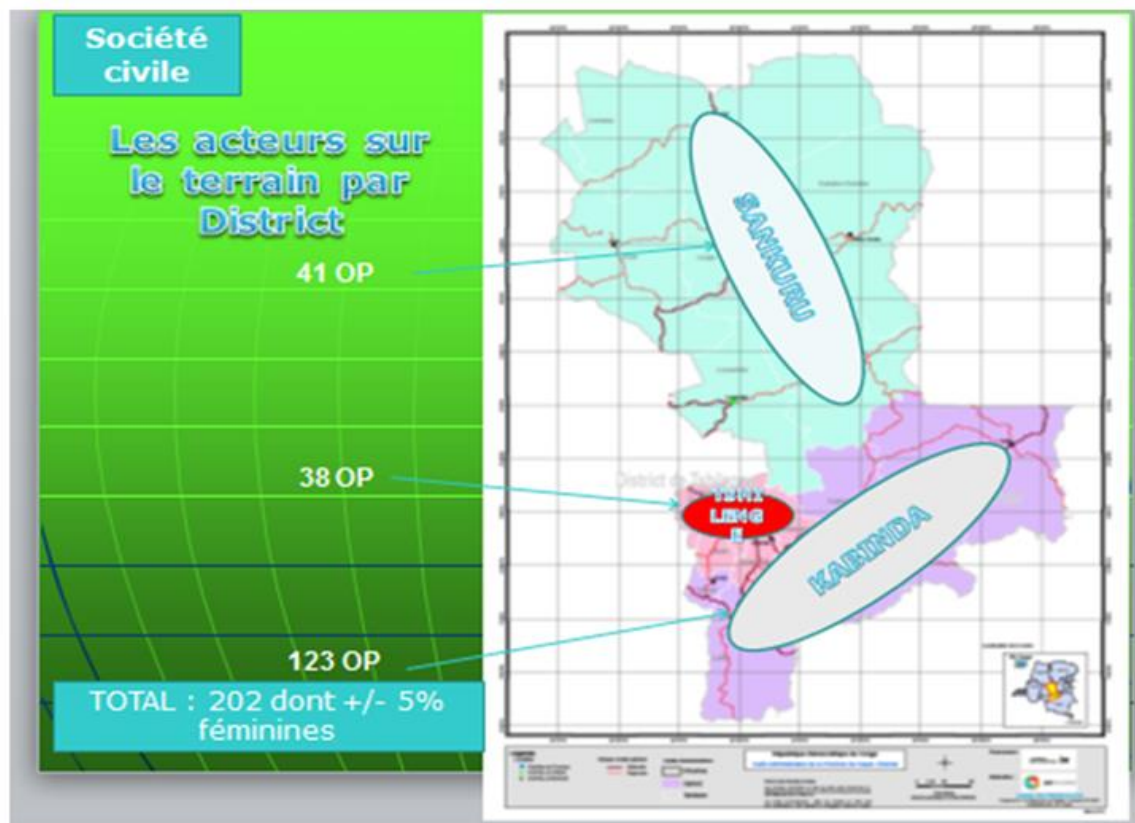
1.1.5.2 Au niveau privé

Les organisations paysannes du Kasai Oriental

Au Kasai Oriental, le mouvement paysan est encore en voie de structuration avec toutefois plus de 200 structures recensées et probablement plus d'une dizaine d'unions et/ou fédérations organisées à l'échelon des territoires¹.

¹ Frans VAN HOOFF *Changer l'agriculture congolaise en faveur des familles paysannes Des dynamiques paysannes dans les différentes provinces de la RDC, 2011*

Carte 1 : Les OPA par Districts



Source : Les acteurs du développement agricole et rural dans la province du KOR, Patrick Makala, Atelier d'identification du PRODAKOR, Mbuji Mayi, le 8/03/2012

Majoritairement présent dans les deux districts du sud et particulièrement dans celui de Kabinda, certaines des composantes de ce mouvement ont pu s'organiser davantage, au départ d'expertises diverses notamment en traction bovine, multiplication des semences de qualité et circuits de commercialisation des produits. Certaines unions et faitières commencent à mettre sur pied (voire possède déjà comme pour l'UOPTN) un organe technique susceptible d'appuyer la production (et l'aval dans quelques cas) au niveau des OPA membres. S'il est indispensable de clarifier les rôles de chaque acteur et organisation et d'établir des concertations à l'échelon de la province, il est clair que ces structures sont clés pour établir une vision à moyen et long terme du développement agricole, notamment en fonction des potentialités réelles des différents bassins de production et de l'organisation de l'accès aux marchés des zones dans lesquelles elles sont présentes. Notons que vient de se constituer en avril dernier et à l'échelon provincial, la FEPAEKOR, Fédération des Producteurs Agricoles et Eleveurs du KOR qui s'est dotée d'un plan d'affaires pour la période 2012-2013.

Il appartiendra au PRODAKOR, dès sa mise en place, de poursuivre le travail de diagnostic et d'identification des OPA entamé par Frans Van Hoof dans le cadre d'Agri Congo en le complétant par les travaux menés par le PRESAR à ce niveau. Il s'agira de définir à la fois les partenaires potentiels mais aussi et surtout les modalités de collaborations qui seront retenues dans le cadre des différentes fonctions de soutien et d'appui qui seront promues par le PRODAKOR.

La Fédération des entreprises du Congo (FEC) et la chambre de commerce du Kasaï Oriental

Tant la chambre de commerce de la province du Kasaï Oriental que la FEC ont été associées à l'élaboration du plan de développement agricole provincial. Si cette dernière est bien présente à Mbuji

Mayi, sa capacité opérationnelle est fortement limitée, faute de moyens humains et financiers. Par ailleurs, au sein du secteur formel regroupé au sein de la FEC, il y a assez peu d'entreprises agricoles même s'il y a une volonté explicite, au niveau de cette structure, d'inciter les opérateurs économiques à investir dans ce secteur. A ce stade, les opportunités de collaborations éventuelles avec ces deux entités devront faire l'objet d'une analyse plus fine dans le cadre de la mise en œuvre du programme. La formation professionnelle pourrait être une bonne porte d'entrée dans la perspective des synergies entre les trois nouveaux programmes (voir point 2.4.1).

Signalons également qu'outre la FEC, il y a deux autres organisations entrepreneuriales également présentes dans la province : la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo (**COPEMECO**) et la Fédération Nationale des Petites et Moyennes Entreprises du Congo (**FENAPEC**). Le même constat de manque de moyens peut également être fait pour ces deux organisations. Les entreprises publiques sont quant à elles, regroupées au sein de l'ANEP, l'Association Nationale des Entreprises du Portefeuille.

Les structures de financement

En termes de crédit et de financement la province compte quelques banques commerciales (BCDC, BIAC etc...), des institutions de micro finance et des caisses villageoises. Si les premières n'ont, pour le moment, comme principale activité que la messagerie financière, les secondes sont davantage présentes en milieu rural et pourraient offrir des opportunités d'accès aux services financiers pour le secteur agricole. En 2012, 161 caisses villageoises étaient opérationnelles dans la province regroupant plus de 3000 membres. La plupart de ces caisses villageoises travaillent avec l'Association pour le Développement Economique du Kasai Oriental (ADEKOR), une ONG qui a bénéficié de l'appui récent du projet PRESAR. La dynamique en cours devra être analysée plus en profondeur dans le cadre de l'étude complémentaire portant sur les acteurs du monde rural (voir 2.3.1.2).

Les ONG congolaises: CNONGD et CRONGD

La Coordination Nationale des ONG de Développement (CNONGD) qui regroupe plus de 565 ONGD à travers la République, est structurée en Conseil Régional des ONGD dans chaque province (CRONGD) avec un secrétariat exécutif et une équipe de travail. Depuis 1991, le conseil national des ONGD s'occupe du renforcement des capacités des ONG, pour les aider à mieux gérer, conduire les actions de terrain et effectue le plaidoyer sur des causes essentielles (sécurité alimentaire, l'agriculture, le développement durable, la santé, l'éducation et les infrastructures).

Le CNONGD et les représentations provinciales des ONGD sont les partenaires et parrains de l'installation des CARG dans les provinces (voir ci-dessous).

1.1.6 Coordination et concertation des acteurs

1.1.6.1 Entre l'Etat et les partenaires techniques et financiers (PTF)

La mise en place au niveau national des Groupes Thématiques (GT), en particulier celui qui concerne l'agriculture et le développement rural (GT15) ainsi que celui du Genre et de l'Environnement (GT 18) a établi un cadre de concertation de haut niveau entre le gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Malgré les imperfections dans le fonctionnement du GT15 actuel, les réunions régulières entre PTF et le Gouvernement permettent une meilleure coordination des actions des uns et des autres. La coopération belge joue le rôle de chef de file des PTF.

La Belgique a fortement redynamisé depuis 2011, la coordination inter-bailleurs aux secteurs de l'agriculture et du développement rural, en organisant plusieurs réunions portant sur des sujets généraux ou spécifiques, et impliquant de plus en plus de PTF. Ces efforts ont été renforcés par la

Délégation de l'Union européenne qui a mis au point une base de données 'GT15' regroupant toutes les actions des partenaires agricoles et du développement rural, avec une cartographie illustrative sur « qui fait quoi ».

Le 'GIBADER' (Groupe inter-bailleurs au secteur de l'agriculture et du développement rural) a été mis sur pied en 2012. Depuis juillet 2012, une experte en appui à la coordination des PTF a été recrutée, pour un an. Il est attendu qu'un autre PTF devienne chef de file en juillet 2013.

Le déplacement, dans le secteur agricole, du centre de gravité des programmes vers la province pose toutefois une double question : quid de la nécessaire concertation sectorielle entre autorités provinciales et PTF et de l'articulation entre le niveau provincial et les thématiques débattues à l'échelon national ? Afin de prendre ces éléments en compte, le PRODAKOR (en lien avec l'UCAG MINAGRI pour le niveau central) a un rôle à jouer dans la mise en place d'une structure de concertation provinciale propre au secteur agricole afin d'assurer une meilleure coordination des efforts et une meilleure harmonisation des approches entre les différentes interventions (voir en particulier au niveau du R3).

Le Groupe Thématique Genre a pour objectif de soutenir les efforts du Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant - dans le cadre des attributions du Ministère en tant qu'institution de tutelle du Gouvernement - pour la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre et servir de plate-forme de concertation et d'harmonisation des interventions entre les différents acteurs en matière de genre :

- faciliter l'identification des domaines prioritaires d'action en vue de promouvoir l'autonomisation des femmes, l'égalité de genre, la réduction des violences et la fin de l'impunité
- faciliter la circulation d'information de la part des entités représentées dans le Groupe et entre les différents acteurs, entre autres à travers les structures de coordination au niveau national, provincial et territorial avec le Ministère GEFAE
- accompagner le Ministère du Genre dans le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles en matière de genre

Le Groupe Thématique « Environnement, Eau, Assainissement et Forêts » (actuellement GT 18 mais va devenir GT 12), existe depuis 2008 et est placé sous la présidence du Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme. Comme son titre l'indique, il traite de nombreuses thématiques et aborde, par exemple pour le volet forestier, l'état des lieux des contrats de concessions forestières. Il est constitué de deux sous-groupes de travail, celui traitant de l'eau et de l'assainissement (sous-groupe 1) et celui de l'environnement, des forêts et du changement climatique (sous-groupe 2).

La Belgique est Co-secrétaire de l'un des 3 groupes de travail de ce GT, celui portant sur « l'Autonomisation et le renforcement des conditions socio-économiques des femmes ».

1.1.6.2 Les Conseils Consultatifs: province, territoires et secteurs.

Depuis octobre 2008, le MINAGRI (actuellement le MINADER), dans le cadre de sa réforme, a progressivement mis en place des Conseils Agricoles et Ruraux de Gestion (CARG) au niveau des territoires et des provinces. Il s'agit de structures de concertation périodique dans lesquelles sont réunies les organisations paysannes et autres acteurs de la société civile (2/3 des membres du CARG) et les représentants de l'État (1/3 des membres du CARG). Au niveau des territoires, l'administrateur de territoire comme le délégué du gouverneur provincial est président (honoraire) du CARG. Un coordonnateur élu, issu de la société civile convoque régulièrement, en concertation avec le président, les réunions et supervise les activités. L'inspecteur de territoire de l'IPAPPEL assume le secrétariat du CARG et il est censé faire remonter les rapports des réunions dans le canal de

l'administration. La participation aux réunions des CARG est bénévole et chaque CARG dispose en théorie de son autonomie.

Au niveau provincial, le Conseil Consultatif Provincial (CARG Provincial) est animé par un coordonnateur provincial, désigné par la société civile. Il devrait appuyer les coordonnateurs de CARG des territoires mais sa relation avec eux n'est pas toujours bien comprise. On y voit parfois une relation hiérarchique ou au moins de redevabilité, ce qui porte atteinte au principe de l'autonomie des CARG des territoires.

Depuis fin 2011, la loi portant principes fondamentaux pour le secteur agricole (LFA) reconnaît ces organes de concertation, rebaptisés « Conseils Consultatifs » et leur donne une base légale plus solide pour leur fonctionnement et pour l'implication des agents de l'État. En fait, la LFA prévoit la création de Conseils Consultatifs au niveau national, au niveau provincial et au niveau des territoires et des secteurs comme « cadres de concertation sur toutes les questions relatives à l'agriculture ». En plus, les Conseils Consultatifs devraient constituer « entre autres des instances de conciliation des conflits de terres agricoles ».

Cependant, malgré la dynamique incontestable autour des CARG, l'étude sur la gouvernance dans le secteur agricole commandée par la coopération belge, identifie plusieurs éléments qui entravent encore trop souvent le bon fonctionnement de certains CARG, notamment « la faible participation des membres aux réunions, le manque d'engagement et d'encouragement de la part des responsables gouvernementaux, ainsi que l'insuffisance de moyens de fonctionnement ».

Et pour les Conseils Consultatifs aux autres niveaux, la situation est encore moins prometteuse. Au niveau des secteurs, ils sont actuellement inexistantes. Le CCP, qui devrait d'une part appuyer les CARG Territoire (et les CARG Secteur) et d'autre part assurer la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés par l'agriculture et le développement rural au niveau provincial, n'a toujours pas été officiellement installé et cela malgré les arrêtés provinciaux de mars 2012 portant création et nomination des membres. Ainsi, les CARG Territoire travaillent actuellement un peu dans le vide, privés d'un input structurel d'un niveau plus proche du terrain d'un côté et d'un forum de concertation à un niveau supérieur de l'autre côté.

Dans la pratique, la démarcation des tâches et des domaines d'intervention des Conseils Consultatifs reste cependant largement à préciser. Par ailleurs, les CARG favorisent une participation féminine tant au niveau des membres que de leur direction.

1.1.6.3 Le COPROSEM

Le Comité Provincial de Semences (COPROSEM) est une autre structure de concertation importante dans le paysage agricole de la province. Mise en place par le projet Appui au Secteur Semencier (ASS), elle constitue un début d'organisation du secteur privé comprenant les principaux acteurs de la filière semencière au niveau de la province. Ce Comité est actuellement installé à Mbuji Mayi et est représenté dans chaque territoire par un membre des associations d'agri-multiplicateurs, ces dernières représentant 60% du total des membres (les 40% restant correspondent aux services techniques concernés, IPAPEL, INERA, SENASEM et SNV ainsi que des représentants de projets, PRESAR, FAO et CARITAS).

Un des principaux enjeux auquel le COPROSEM devra se préparer dans le cadre du PRODAKOR sera d'améliorer son rôle de concertation entre acteurs, en particulier dans la mise en relation entre l'offre et la demande des différents types et variétés de semences, et sa capacité à développer de nouveaux services aux membres sur une base pérenne (voir Chapitre 2).

Notons parmi les membres du secteur privé, la présence d'une structure professionnelle propre au secteur semencier, l'Association des Producteurs Semenciers du Kasaï Oriental en sigle, APSKO.

1.2 Contexte et analyse du secteur agricole dans la zone d'intervention

1.2.1 Géographie et données générales

La Province du Kasai Oriental est située au centre du pays. Elle couvre une superficie de 170.110 Km², soit environ 7 % de la superficie totale du pays. Elle est limitée au Nord par les Provinces de l'Equateur et Orientale, à l'Est par les Provinces du Maniema et du Katanga, au Sud par le Katanga et à l'Ouest par la Province du Kasai-Occidental.

La population est estimée en 2010 à **8.737.845 habitants** (dont environ 52 % de femmes) avec une densité moyenne de 38 habitants/Km² et de fortes variations spatiales : 16 habitants par Km² dans le district du Sankuru mais plus de 29.000 habitants par Km² dans la ville de Mbuji-Mayi.

Selon la monographie du Kasai Oriental², la province est une terre de contraste qui certes, mérite bien l'appellation de « Province minière » avec son chef-lieu Mbuji Mayi communément surnommé « la Capitale Mondiale du Diamant », mais dont l'appellation ne colle pas du tout avec la réalité économique dans laquelle vit la population, majoritairement pauvre.

Le climat est tropical humide avec une température moyenne annuelle qui varie de 25°C dans le Nord à 22,5 °C dans le Sud de la Province. Les variations annuelles des températures sont peu importantes. Leur écart varie entre 1,5° à 2° suivant les saisons, par contre, les variations journalières présentent plus d'amplitude. Les différences entre les températures diurnes et nocturnes atteignent jusqu'à 18° en Territoire de Mwene-Ditu.

1.2.2 La sécurité alimentaire

Les résultats de l'enquête approfondie sur la sécurité alimentaire des ménages en 2011 dans la province³, montrent que l'insécurité alimentaire affecte globalement plus d'un ménage sur deux (51,4% des ménages) dont 13,5% de ménages affectés par l'insécurité alimentaire sévère tandis que 37,9% des ménages sont touchés par une insécurité alimentaire modérée. Ces résultats confirment la grande précarité qui caractérise la région à la fois en termes de déficit en infrastructures et de la pauvreté massive qui touche sa population.

Au total, 3.200.000 personnes sont touchées par l'insécurité alimentaire sévère ou modérée (11 territoires sur 16 territoires sont classés en phase 3, notamment Lomela, Lodja, Lubefu, Katako Kombe, Kabeya Kamwanga, Miabi, Lupatapata, Katanda, Kabinda, Ngandajika et Luilu)⁴

Le Nord de la province souffre de l'enclavement qui l'expose à la malnutrition accentuée par les faibles échanges et la monotonie du régime alimentaire faute des marchés biens achalandés et la mauvaise qualité de l'eau par manque des sources d'eau aménagées.

Le centre de la province, comprenant les territoires dont l'activité principale est l'exploitation artisanale de diamant qui a pris de l'ampleur sur les activités agricoles, subit un choc dû à la baisse du cours de diamant sur le marché international et fragilise la résilience de la population touchée.

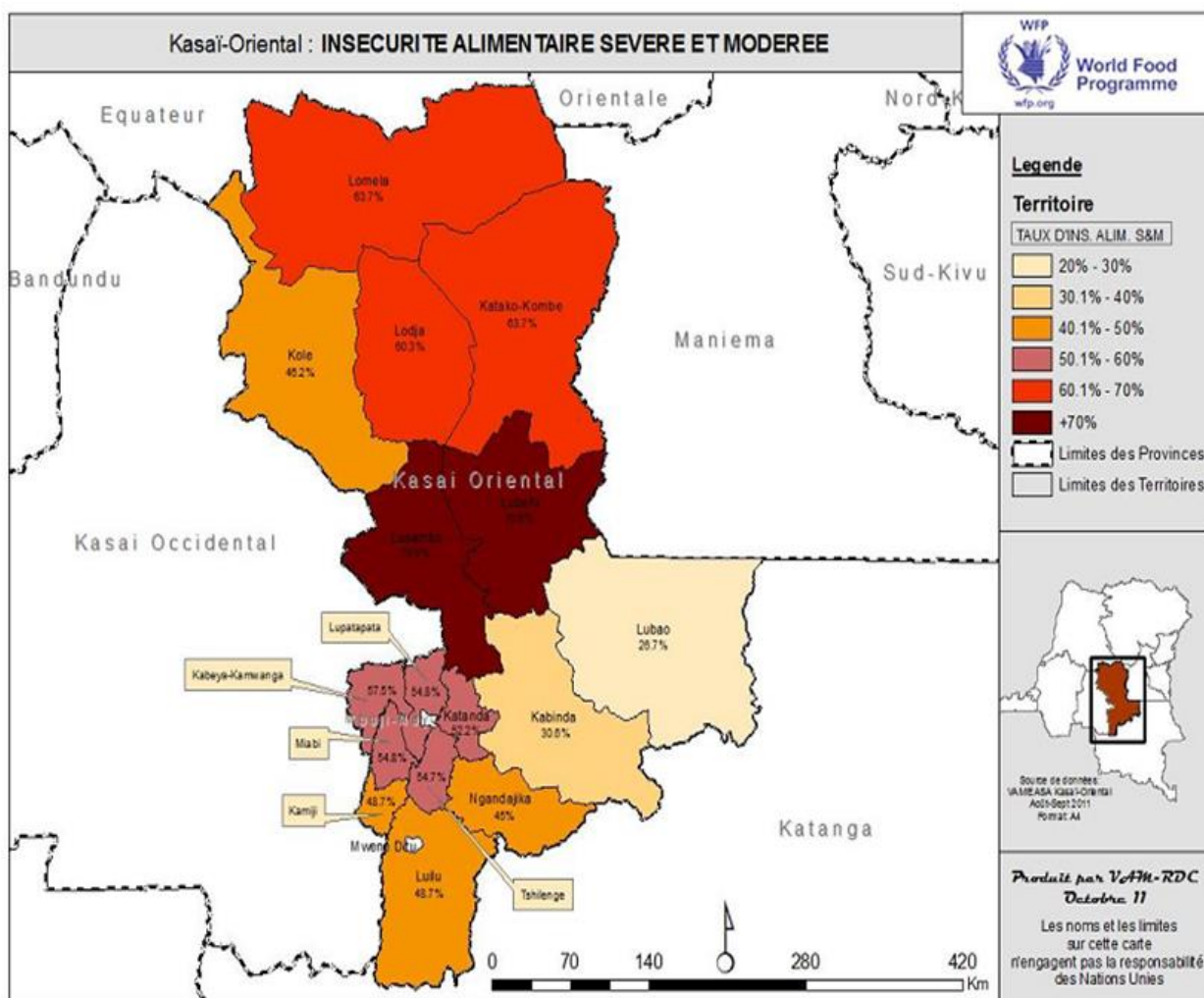
² **Monographie de la Province du Kasai Oriental**, PNUD/UNOPS, Programme National de relance du Secteur Agricole et Rural (PNSAR), octobre 1998

³ **INS/WFP/FAO**, octobre 2011

⁴ Dans ces zones il s'agit de fournir une aide alimentaire ciblée et ponctuelle pour accroître l'accès et les disponibilités alimentaires à des normes minimales, et pour éviter la destruction des avoirs relatifs aux moyens d'existence. Relancer la production alimentaire, et sécuriser l'accès aux champs et aux marchés des agriculteurs, particulièrement les femmes.

Le sud qui constitue le bassin de production pour les centres urbains de Mbuji-Mayi et de Mwene Ditu est aujourd'hui affaibli par les perturbations climatiques caractérisées par l'interruption prolongée des pluies et rendant difficiles le respect du calendrier agricole, les conflits intercommunautaires souvent à la base de perte des moyens d'existence suite aux déplacements intempestifs de la population. A cela il faudra ajouter le délabrement des routes de desserte agricole constituant un goulot d'étranglement à l'approvisionnement des centres de consommation précités, l'incidence des maladies des cultures et des animaux telle que la mosaïque du manioc et des épizooties qui ravagent considérablement l'agriculture et l'élevage et qui plongent ainsi la population dans la pauvreté.

Carte 2 : Insécurité alimentaire dans la province



Source: Résumé exécutif des résultats de l'enquête approfondie sur la sécurité alimentaire des ménages dans la province du Kasai Oriental ; INS, WFP, octobre 2011

1.2.3 Conditions agro-écologiques, zones et systèmes de production

Les données disponibles relatives aux statistiques agricoles (sorties en juillet 2012 mais ne couvrant que la période 2000 à 2006)⁵ font état, pour 2006, de **801.240 ménages agricoles**. Les surfaces emblavées sont quant à elles, très modestes, moins d'un demi-hectare en moyenne par ménage⁶.

Climat, végétation, géomorphologie et type de sols déterminent 4 zones agricoles principales qui peuvent être considérées comme autant d'unités de base pour le développement de l'agriculture :

- La zone de forêt dense humide du Nord Sankuru
- La zone de forêt entrecoupée de savanes
- La zone de savane à dominance sablonneuse
- La zone de savanes sur sols moyens et riches

Seules les deux dernières qui se retrouvent dans les districts de Tshilenge et Kabinda nous intéressent ici. Au niveau de la valeur agricole des sols, c'est donc le sud de la province qui est la mieux pourvue avec des sols sablo-argileux à argileux, de bonne structure avec une bonne économie en eau et des pH voisin de 6,8 à 7 (territoires de Mwene Ditu, Ngandajika, au Sud du district de Tshilenge et du territoire de Kabinda et à l'est du territoire de Lubao). La vocation agricole de ces sols est évidente, leur potentiel intéressant et c'est, relativement sans surprise, que plusieurs bassins de production importants y ont été pré-identifiés.

Du point de vue phytogéographique, la Province du Kasai Oriental est couverte par deux principales formations végétales : la forêt au Nord et la savane au Sud. La faune est dominée par quelques espèces d'animaux dont les hippopotames, les éléphants, les crocodiles, les léopards, les antilopes, les perroquets, etc. La plupart de ces animaux se retrouvent dans le district de Sankuru.

Deux bassins hydrographiques principaux sont à mentionner: le Sankuru et la Lukenie :

- Le Sankuru (affluent du Kasai) est alimenté par les rivières orientées Sud-Nord : Mbuji-Mayi, Lubi, Lulu, Lubilashi, Lubefu. Le Sankuru est navigable jusqu'à Pania Mutombo (Territoire de Lusambo).
- La Lukenie, dont les affluents sont nettement orientés Est-Ouest, est navigable jusqu'à Kole. Toutefois, aux confins Nord de la Province, il y a les rivières Lomela aussi navigable, Tshuapa et Salonga qui ont une orientation SSE – NNW.

Une agriculture traditionnelle et de subsistance et quelques fermes

A côté des activités minières, l'agriculture reste donc largement l'activité principale de la province mais pratiquée essentiellement sur le mode de la subsistance avec pour principales productions, les aliments de base notamment le manioc, le maïs, le haricot, niébé, la banane, le riz, la patate douce, l'igname, l'arachide et le millet. La production agricole est aujourd'hui essentiellement réalisée par les paysans suivant un système cultural traditionnel. Ces produits sont plus ou moins développés dans les trois districts de la province selon les facteurs essentiels ci-après : les habitudes alimentaires, les facilités d'accès au marché, la disponibilité des terres arables, la végétation et la nature du sol, les

⁵ **Annuaire des statistiques agricoles (2000-2006)**, Ministère de l'agriculture, Secrétariat général de l'agriculture, Pêche et Elevage, SNSA, juillet 2012. Le rapport annuel d'activités 2011 de l'Inspection provinciale de l'agriculture fait elle, état de 1.173.654 ménages mais pour un chiffre de population totale plutôt fantaisiste (près de 15.5 millions !)

⁶ Monographie de la Province du KOR, op.cit. p.37

possibilités d'autres sources de revenus. La production de ces aliments reste globalement déficitaire, l'offre étant comblée par les importations. Par exemple le maïs, denrée alimentaire préférée du plus grand nombre de la population du Kasai Oriental, est importé des provinces du Katanga, du Maniema, du Kasai Occidental, du Nord-Kivu, de l'Equateur et du Bandundu ainsi que de certains pays de l'Afrique Australe (Zambie, Afrique du Sud et Zimbabwe). Comme le maïs, le manioc et l'arachide sont des produits d'importantes transactions commerciales au Kasai Oriental et source de revenus substantiels pour les paysans, tandis que le riz constitue l'aliment de base des populations principalement du Sankuru d'où proviennent plus de 97% de la production provinciale. Le maïs est de plus en plus consommé au Sud et au Centre de la province comme le riz l'est au Nord. L'élevage est très peu développé de même que quelques cultures industrielles (café, coton, palmier à huile et hévéa) qui n'ont d'impact significatif ni sur l'économie de la province ni sur le revenu des ménages.

Le District de Kabinda est le district de production par excellence ou l'arachide, le haricot, le maïs et la patate douce sont les principaux produits agricoles. Dans le Sankuru qui vient en deuxième en termes de volume de production, l'igname, le plantain et le riz sont les principales cultures identifiées. Le Nord du district de Tshilenge est le plus pauvre en termes de fertilité des sols qui est constitué principalement de savanes sablonneuses (séries Kalahari et Karro). Cependant, ce District est un grand centre de consommation avec la ville Mbuji Mayi comme principal marché provincial de produits vivriers.

Tableau 2 : production des produits vivriers au Kasai Oriental (en tonnes)

Culture	2009		2010		Variation en %
	Nbre Ménages Agricoles	Production	Nbre Ménages agricoles	Production	
Manioc	939.842	8.683.723	1.201.927	12.818.617	0,48
Mais	963.720	574.054	1.173.154	813.511	0,42
Riz	208.204	117.493	294.695	135.503	0,15
Arachides	512.414	168.323	657.156	324.764	0,93
Niébé	376.833	149.680	541.407	268.234	0,79
Haricot	66.065	20.357	143.920	74.504	2,66
Soja	27.840	5.354	153.419	58.663	9,96
Patate douce	62.536	79.666	60.753	59.867	-0,25
Pomme de terre	2.137	5.853	372	2.062	-0,65

Source : Inspection Provinciale de l'Agriculture, Rapport 2010

Si l'agriculture qualifiée de « moderne » associée au système de plantations est donc aujourd'hui très faiblement représentée (quelques plantations de palmier à huile et de café subsistent encore principalement dans le district de Sankuru), un nouveau groupe d'agriculteurs de type fermier à commencer à se développer ces dernières années. Ceux-ci se sont constitués en association provinciale, l'AFEKOR (Association des fermiers du Kasai Oriental qui compte environ 200 membres) mais aussi au niveau territorial, notamment à Miabi, l'Union des fermiers du territoire de Miabi. Cette dernière compte 33 membres actifs, parfois sur des domaines de grandes dimensions et qui développent, dans certains cas, des pratiques d'agroforesterie (cas de l'ONGD La Congolaise des Mines et de l'Environnement qui travaille notamment sur la mise en place de « Polygones agro-

forestiers »). Le cas de Miabi est intéressant dans la mesure où les activités visitées dans le cadre de la formulation, illustrent assez bien les transferts, sous forme d'investissements, qui peuvent exister entre activités minières et activités agricoles. Si les fermiers en question ne constituent certainement pas la cible du PRODEKOR en tant que bénéficiaire direct, une meilleure connaissance de cette dynamique et des activités développées devra être approfondie dans le cadre des études complémentaires à mener (en lien avec les bassins de production retenus et les mouvements d'OPA présents).

1.2.4 L'aval de la production: stockage, transformation et commercialisation

Les infrastructures industrielles et artisanales de transformation et de conservation sont, pour la plupart, insuffisantes, peu performantes et peu compétitives et entraînent des pertes de temps ainsi que des pertes pour avarie liées au manque chronique d'énergie électrique. La résultante est une offre sur le marché, de produits et sous-produits agroindustriels et agroalimentaires de mauvaise qualité alors que dans le même temps, l'inadéquation de ces infrastructures entraîne également une utilisation abusive de la main d'œuvre, souvent au détriment de la femme et des enfants. Ces infrastructures de collecte, de transport et de distribution se caractérisent par :

- une désorganisation du système de collecte et de transport des produits agricoles et la mainmise des intermédiaires ne rendant pas toujours le service attendu;
- l'insuffisance des moyens de transport et des infrastructures de conservation (chambres froides, séchoirs), de collecte et de stockage;
- une omniprésence des tracasseries de tout genre;
- un approvisionnement aléatoire en intrants agricoles et d'élevage (semences, outils aratoires, engrais, géniteurs), par manque de structures qualifiées.
- des marchés publics où sont relevés une insuffisance d'étalages, d'entrepôts, d'installations sanitaires, ainsi qu'une insalubrité criante n'offrant aucune sécurité sanitaire aux produits commercialisés, ce qui pose des risques pour la santé des consommateurs.

Eléments auxquels il convient d'ajouter :

- l'insuffisance des routes, pistes et ouvrages et l'état de délabrement avancé de ceux existant qui rendent ainsi difficile l'accessibilité aux zones de production et de consommation.
- la faible capacité managériale des paysans qui ne connaissent pas leur prix de revient et les pratiques commerciales et qui entretiennent un système de troc qui leur est peu favorable
- l'inaccessibilité au marché due à une sous exploitation des opportunités qu'offrent les voies d'eau navigables secondaires, suite au manque de balisage et dragage, à l'inexistence des quais et débarcadères et à l'insuffisance d'engins de transport.

L'ensemble des contraintes recensées en matière d'infrastructures, est un des facteurs qui explique les retards pris en matière de production agricole, de commercialisation et de transformation. **Il en ressort que des efforts importants en matière d'infrastructures sont un préalable à la relance du secteur agricole.** Le PRESAR s'y est en partie consacré et va continuer à le faire à travers le nouveau projet PADIR avec lequel PRODAKOR devra harmoniser son approche de manière à renforcer à la fois la couverture territoriale (maillage plus efficace) et la bonne gestion des équipements et infrastructures prévus (voir ci-dessous).

1.2.5 La question foncière

Au Kasaï Oriental, on constate actuellement que les terres coutumières sont de plus en plus considérées par tous comme la propriété des familles chefales et non plus des clans dont elles sont issues. En fait, on a largement abandonné la gestion clanique de la propriété pour aller vers une gestion patrimoniale par les chefs de terre. L'existence de la Loi Foncière (1998), ne change rien à cette réalité de base perçue par tous, car elle attribue la gestion du foncier coutumier aux autorités coutumières. Mais ces autorités coutumières, fragilisées par la faiblesse des rémunérations, la perte de crédibilité et l'affaiblissement du sentiment de responsabilité vis-à-vis du bien-être commun, n'ont ni le pouvoir ni la volonté d'arrêter cette évolution vers la gestion patrimoniale des terres.

Alors, on constate qu'une grande partie des terres agricoles au Kasaï Oriental se trouve aujourd'hui sous contrat de location de type « concession fermière ou coutumière ». Ces concessions sont souvent des baux de 5 ans soumis au paiement de redevances par l'utilisateur au chef de terre. A cette pratique généralisée de location de terres s'ajoute une seconde évolution par rapport au foncier agricole qui part plutôt des villes. Elle consiste en l'appropriation de terres de droit, par l'obtention de titres fonciers officiels. Ce processus prend de l'ampleur et il concerne de plus en plus des terres de grandes superficies, souvent supérieures aux dimensions permises par la loi.

Dans les deux cas, la négociation est faite avec les chefs de terre et à leur seul profit. La notion d'intérêt commun à travers le dédommagement des paysans affectés par la location ou la vente n'entre pas en compte. Ceci ne serait pas problématique si de telles pratiques ne se déroulaient pas dans un contexte d'usage collectif des terres et d'agriculture itinérante: les paysans utilisant la propriété clanique de manière ancestrale sont en train de devenir des paysans sans terre, à cause :

- du non-respect des engagements contractuels qui entretient des conflits récurrents entre parties
- de l'ignorance du paysan par rapport à la législation en vigueur pour la protection de ces droits
- de l'immobilisation des terres par les propriétaires, pendant que le besoin foncier se révèle de plus en plus croissant dans certains territoires

La législation nationale, qui stipule que l'État est le seul propriétaire de tout le patrimoine foncier et qu'il peut attribuer l'usufruit des terres à des personnes physiques ou morales, ne mentionne aucune restriction basée sur le sexe au droit de jouissance du domaine foncier. Ce qui n'empêche pas de réelles discriminations à l'égard des femmes renforcées principalement par les normes coutumières ! Ces inégalités de genre ont des conséquences très importantes pour les femmes dans l'agriculture, notamment un accès et un contrôle limité des ressources productives. Le droit foncier moderne est très rarement appliqué en milieu rural en RDC ; l'occupation du sol y est dominée par le droit coutumier. Selon ce droit, l'accès à la terre se fait par l'appartenance à un groupe social local dont les droits sur la terre sont inaliénables. À l'intérieur de ce grand groupe détenant des droits collectifs sur la terre, les familles peuvent avoir un contrôle direct sur l'utilisation de la terre et elles peuvent la transmettre à leurs descendants. Les hommes héritent de leur père ou des frères de leur mère. Les femmes n'en héritent pas ; elles travaillent sur les terres de leur père ou du clan de leur mari. Dans ce régime, les femmes ont rarement accès à la terre en tant que propriétaires ; dans certains cas, elles peuvent y accéder par :

- la filiation : sur demande, le chef du lignage peut décider de l'attribution de terres à une femme;
- le mariage : à la demande de son mari, une femme peut se voir attribuer des terres par le chef du lignage de celui-ci;

- la location moyennant le paiement d'une rente;
- par l'achat, pour autant qu'elles disposent des moyens financiers requis.

La Loi agricole donne aux Conseils Consultatifs le rôle d'instance de conciliation des conflits de terres agricoles. Par contre, le vrai problème pour l'instant reste l'absence d'un système accessible d'acquisition de titres d'utilisation ou d'occupation des terres qui permettrait aux agriculteurs de sécuriser leurs droits et leurs investissements.

Le dualisme entre le droit positif légal et les us et coutumes, occasionne des conflits récurrents, le découragement des investisseurs et l'abandon des exploitations. La loi portant principes fondamentaux du secteur agricole offre une opportunité d'une plus forte implication des paysans et de concertation dans le domaine foncier et ouvre la porte à une régularisation officielle d'occupation des terres par les paysans ; l'égalité des droits pour les femmes et les hommes mérite la plus grande attention.

Il importe de noter qu'une dynamique intéressante au niveau législatif est à constater par rapport à la question foncière. En fait, au niveau national, un premier projet de décret relatif au droit coutumier foncier des communautés de base est actuellement en cours de préparation. Ce décret pourrait relever certains défis mentionnés ci-dessus. Quelques orientations importantes, déjà prévues dans le texte :

- Le décret prévoit la possibilité, pour les communautés traditionnelles, d'obtenir un titre foncier collectif sur les terres coutumières.
- Le décret confirme et spécifie le rôle des Commissions Foncières Locales, déjà prévues dans la Loi agricole. Ces CFL, inexistantes aujourd'hui, devraient jouer un rôle important dans l'attribution de titres fonciers au niveau local et également dans la réconciliation des conflits fonciers.

Condition préalable toutefois, l'établissement d'un cadastre agricole provincial qui pourrait faire le lien avec un cadastre minier au niveau de Kinshasa et un cadastre forestier. Par contre, actuellement, aucune initiative en ce sens n'est en cours au Kasaï Oriental.

1.2.6 Les tracasseries

Les tracasseries ont un impact très négatif sur le développement du secteur agricole. Non seulement, augmentent-elles les coûts de production et de transaction des produits agricoles. En plus, elles constituent un frein réel sur les investissements des agriculteurs, jusqu'au point où ils préfèrent produire moins et commercialiser leurs produits uniquement sur le marché local ou qu'ils refusent même d'utiliser de nouveaux équipements fournis dans le cadre de projets.

Il est difficile de donner une liste exhaustive des éléments qui contribuent à l'existence de la pratique des tracasseries. Par contre, la littérature consultée sur ce thème met clairement en avant les éléments suivants:

- Le fait que la plupart des agents de l'état ne reçoivent pas de salaire permettant d'entretenir une famille.
- Le fait que les services étatiques ne disposent pas de moyens financiers pour leur fonctionnement.
- Le fait que les «règles légales du jeu» par rapport à la taxation légale et illégale sont peu connues par les agents et par les citoyens impliqués.

- Le fait que dans les services étatiques, il n'existe ni de mécanismes de contrôle adéquats ni un régime disciplinaire pour détecter ou sanctionner des pratiques non-désirées.
- Le fait que la lutte contre les tracasseries dépasse souvent les compétences des autorités du secteur agricole

1.2.7 L'approvisionnement en semences

L'évaluation finale conjointe des projets ASS et APV a pointé des avancées et des résultats positifs et dans le même temps, des insuffisances et des lacunes appelant des corrections dans la stratégie à venir. Parmi les uns et les autres, quelques éléments généraux parmi les plus significatifs et partagés par les différentes provinces d'intervention peuvent être mis en avant:

Forces

- La mise en place d'une unité de production de semences initiales au sein de la Direction des productions de l'INERA et le renforcement des capacités de l'INERA sur le plan institutionnel, organisationnel et technique y compris la réhabilitation des centres et stations;
- La relance grâce aux activités de recherche appliquées et la compétence des chercheurs dans le domaine de la sélection adaptative, des travaux en matière de diversification des espèces vivrières ;
- La mise en place de plateformes de concertation provinciale entre les acteurs de la filière (COPROSEM) et l'existence d'un Service National Semencier performant ;
- La construction de nouveaux laboratoires et de bureaux pour le SENASEM, leur équipement ainsi que les formations octroyées ont permis de relancer le contrôle de qualité et de redonner confiance aux utilisateurs ;
- L'existence de critères de sélection pour les agri-multiplicateurs qui ont permis de mettre en place un réseau de producteurs professionnalisés ;
- La contribution à la mise en place et au renforcement de synergies entre les différents acteurs de la filière

Faiblesses

- Malgré le travail réalisé sur la partie production, l'aval de la filière est confrontée, au moment de la diffusion des semences améliorées en milieu paysan, à une forte contrainte de solvabilité (avec toutefois des différences selon les provinces) ;
- Une dépendance trop importante, pour la commercialisation, des demandes émanant des projets et des bailleurs (demande captive mais avec, ici aussi, des différences selon les provinces) avec comme conséquence : une contrainte de pérennisation, l'absence de stratégie de diversification pour toucher le milieu paysan et la sortie des produits du périmètre provincial où il serait souhaitable qu'elles soient utilisées (auquel on ajoutera un problème de traçabilité)
- La gratuité liée à la distribution par les projets qui hypothèque la pérennisation des activités de production et de distribution (concurrence déloyale)
- Les statuts actuels des COPROSEM qui sont limités aux aspects de plaidoyers et de défense des intérêts des agri-multiplicateurs. Ils sont insuffisants en particulier au niveau de la prise en compte de l'expression des besoins en semences de base et des aspects de promotion, conservation et de commercialisation ;

- L'absence actuelle de « feuilles de route » au niveau des COPROSEM et SENASEM susceptibles de traduire de manière opérationnelle les objectifs stratégiques de ces deux structures ;
- Des questions sur la rentabilité de la production des semences initiales en raison de l'absence d'un système de suivi-évaluation performant (compte d'exploitation consolidé par spéculation);

Dans le Kasaï Oriental, outre les actions menées dans le cadre des deux interventions belges, le PRESAR a également travaillé la dimension semencière tout au long de sa mise en œuvre.

Quelles sont les principaux éléments que l'on peut retirer de ces trois interventions ?

Au niveau de la production de semences de base

Bien que la station de Ngandajika ait été soutenue à la fois par APV et PRESAR (équipements, frais de fonctionnement, personnel...) elle n'a cependant pas été en mesure de fournir au PRESAR les quantités demandées (170 tonnes toutes cultures confondues de 2006 à 2012) le solde ayant été produit par des agri-multiplicateurs sous contrat (et sous contrôle SENASEM). Cette production « privée » est appelée à se développer comme le suggère l'évaluation des deux projets belges (voir la partie « Stratégie »)

Au niveau de l'appui au secteur semencier à travers le SENASEM, COPROSEM et les acteurs privés

SENASEM a pu compter de la part de ASS sur un appui important en terme **d'investissement** (construction de nouveaux locaux tels que bureaux et laboratoire, salle de réunion, achat de matériel roulant), de **fonctionnement** (primes pour le personnel, publications, appui aux inspections etc...) et de **formations**, qui lui ont permis d'augmenter à la fois sa couverture géographique mais également la qualité de ses prestations (PRESAR a surtout travaillé à ce niveau, sur le renforcement des capacités et la fourniture d'équipements pour le laboratoire situé à Mbuji Mayi).

Même chose mais à moindre échelle pour le **COPROSEM** qui a été installé et bénéficie d'un appui en fonctionnement pour les réunions périodiques, de l'équipement de bureau et certains moyens logistiques tandis que la gestion d'une série d'équipements (tracteurs, charrue et herse et camion pour le transport des semences et boutures) lui a été confiée, sous contrôle toutefois du projet. Il appartiendra au PRODAKOR, au travers de l'accompagnement qu'il fournira à cette structure, de trouver les voies et moyens d'un début de pérennisation de ces services aux membres.

Au niveau des acteurs privés, ce sont les agri-multiplicateurs et leurs associations qui ont été au cœur des actions tant du PRESAR que d'ASS : **280 agri-multiplicateurs** encadrés par le PRESAR (au 30 juin 2012) et une **soixantaine d'associations** pour ASS. Il est toutefois difficile de se faire une idée précise du nombre total d'agri-multiplicateurs dans la mesure où nombre d'entre eux ont été appuyés par les deux projets, à l'exception toutefois de ceux présents dans le territoire de Lodja dans lequel PRESAR n'était pas présent (voir annexe 7.6 pour la répartition spatiale, par district, des agri-multiplicateurs ASS).

Les deux projets ont concentré leurs actions sur le renforcement des capacités via la formation (pour les deux) et la recherche-action notamment à travers les parcelles démonstratives et les expériences de champs école (principalement pour PRESAR qui avance, au 30/06/2012, 1156 parcelles de démonstrations de 10 ares, 78 points d'observation d'un are et 48 champs écoles d'un hectare).

ASS a également mis à la disposition des associations d'agri-multiplicateurs les intrants nécessaires (produits phytosanitaires, engrais, produits de conservation de semences, ...), des emballages et construit un magasin de stockage de semences à Lodja (dans le Sankuru) et à Ngandajika (Kabinda).

Conclusion provisoire

Si les forces évoquées ci-dessus peuvent être portées au crédit des trois projets ASS, APV et PRESAR, n'en restent pas moins qu'une série de faiblesses, pour certaines évoquées déjà ci-dessus, persistent toujours :

- Faible couverture de la demande potentielle, cette dernière étant par ailleurs difficile à estimer actuellement faute de données précises et d'un travail sur l'aval des filières semencières
- Accessibilité physique et financière de la semence pour les agriculteurs encore limitée en raison d'un maillage toujours insuffisant des points d'approvisionnement et du coût du produit final relativement aux semences « tout-venant » disponible
- Appropriation limitée de la « semence améliorée » au sein du système actuel d'agriculture de subsistance en raison d'efforts encore largement insuffisant en termes de vulgarisation

Ces points qui devront être impérativement améliorés pour pouvoir passer « à l'échelle » et accélérer l'intégration de l'intrant « semence améliorée » dans les systèmes existants, seront au cœur de la stratégie du PRODAKOR (voir chapitre 2).

1.2.8 Analyse des interventions des partenaires techniques et financiers

Au niveau de chaque province en RDC, on note la présence d'un **Comité provincial de Coordination du Processus de Développement (CP-CPD)**. Au Kasai Oriental, ce comité a été créé en 2009, dans le cadre de l'exécution du DSCR. Il intervient, entre autres, dans l'élaboration et le suivi du Plan quinquennal pour le développement du Kasai Oriental 2011 – 2015. Le Comité est à la fois un cadre de concertation et de coordination de toutes les actions de développement entreprises sur l'espace du Kasai Oriental et un outil de gestion des ressources allouées au développement. Le comité est placé sous l'autorité du Ministère du Plan. Cependant, personne au niveau des institutions rencontrées était en mesure de nous donner des informations ni ne connaissait la présence d'un tel comité.

Le Projet de Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural « PRESAR » implanté dans les Provinces du Katanga, du Kasai Occidental et du Kasai Oriental s'est achevé en avril 2012. Projet gouvernemental sous tutelle du Ministère de Développement Rural appuyé par la Banque Africaine de Développement (BAD), il avait comme objectif global le renforcement de la sécurité alimentaire et plus spécifiquement :

- Le renforcement des capacités des services d'appui à la production ;
- La promotion de la traction animale et la diffusion des semences améliorées ;
- La réhabilitation des infrastructures rurales à savoir les routes de desserte agricole, les marchés ruraux et entrepôts, les sources d'eau potables, les infrastructures pastorales ;
- La formation et l'organisation des populations rurales.

Les interventions du Projet sont localisées dans 7 sites au Kasai-Oriental :

PROVINCE	DISTRICT	TERRITOIRE(S)	Nbre	Site
KASAI-ORIENTAL	KABINDA	NGANDAJIKA	1	NGANDAJIKA
		LUILU	2	LUILU
		KAMIJI	3	KAMIJI
		LUBAO	4	LUBAO
	TSHILENGE	KABEYA KAMUANGA	5	KABEYA KAMUANGA
		MIABI	6	MIABI
		LUPATAPATA		
		TSHILENGE	7	TSHILENGE
		KATANDA		

Plusieurs composantes sont directement en liens avec celles promues par le PRODAKOR et il appartiendra, dans la phase de lancement et en lien direct avec l'équipe du Projet d'Appui aux Infrastructures rurales (PADIR) et PRODEKOR pour la composante relative aux travaux de réhabilitation des pistes rurales, d'analyser les avancées ainsi que les possibilités de consolidation des actions réalisées.

Signalons parmi les principales contraintes identifiées par le projet à l'issue de son bilan réalisé le 30 juin 2012⁷ :

- Mauvaise qualité et quantité insuffisante des semences fournies par l'INERA ;
- Difficultés d'encadrement et de fourniture des intrants agricoles et matériels aux bénéficiaires suite au mauvais états des voies d'accès à certains sites particulièrement pendant la saison des pluies;
- Absence de coordination des interventions des différents bailleurs dans le secteur agricole et rural;
- Manque d'organisation du circuit de commercialisation des semences améliorées, ainsi certains agri-multiplicateurs vendent leurs semences à un prix non rémunérateur, comme des produits de consommation;

Appelé à prendre le relais du PRESAR, le **PADIR** cible quant à lui les infrastructures rurales et leur développement à travers deux composantes majeures : la réhabilitation et le renforcement des capacités.

⁷ Etat d'avancement des activités au 30 juin 2012, PRESAR/APP Kasai Oriental

Composantes	Million UC	Description
I-Réhabilitation des infrastructures rurales	35,67	<p><u>Réhabilitation des voies d'accès</u> : 1.905 km pistes rurales et 9 quais d'accostage seront réhabilités pour désenclaver les zones de production.</p> <p><u>Réhabilitation et viabilisation des infrastructures de commercialisation et de stockage des produits</u> : 40 marchés ruraux, 16 aires d'abattages et 30 entrepôts.</p> <p><u>Aménagement des points d'eau potable</u> : 212 sources, 77 forages, et 18 réseaux d'adduction d'eau potable (AEP).</p> <p><u>Réhabilitation des locaux des associations, des Centres de formation et des services techniques</u>: 10 ateliers d'artisans (mécanique, menuiserie, artisanat) ; 10 ateliers de transformation des produits agricoles ; 10 Centres/Instituts de formation professionnelle (agriculture, élevage, pêche, traction animale, etc.), 10 centres d'insertion sociale, 10 IMF et 8 locaux des services techniques d'appui (1/province, 1 à Kalemie au Katanga et 2 à Kinshasa (MINDR et MINAGRI).</p>
II-Renforcement des capacités	8,85	<p>Renforcement des capacités des structures concernées par les actions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formations spécifiques de 500 associations agro-alimentaires de femmes, d'artisans, de CLER, de Comité de gestion des marchés et de PME groupant 5000 membres (60% femmes), en matière de : commerce, transformation des produits, mécanique, menuiserie, gestion des marchés et entretien des pistes. • Formations et recyclage de 300 cadres des ministères techniques (planification participative, gestion des projets, statistiques agricoles, supervision des travaux, informatique, concept genre, gestion de l'environnement). • Appui à l'équipement en mobilier, en informatique et en matériel spécifique de 10 ateliers d'artisans, de 10 ateliers d'associations de transformation, de 10 centres de formation professionnelles et 10 de réinsertion sociale, 10 IMF et 8 blocs administratifs d'environ 100 bureaux pour les services techniques. • Programme d'IEC dans le domaine de l'égalité des sexes, des droits de l'Homme, de la promotion du genre, de la prévention du VIH/SIDA, de la lutte contre le paludisme, et de la nutrition basée sur les aliments disponibles localement, etc. Ce programme touchera 10.000 personnes dont 60% femmes.

Les 7 territoires de concentration du PRESAR devraient à nouveau être sélectionnés et parmi ceux-ci, plusieurs figurent parmi les zones pré-identifiées par PRODAKOR : Ngandajika, Kamiji, Miabi, Tshilenge et Luilu.

Le Bureau **Conjoint des Nations Unies à Mbuji Mayi dans la cadre de ONE UN**, installé à Mbuji-Mayi en fin 2012 s'engage à renforcer les capacités des services étatiques, des organisations de la société civile et du secteur privé Il s'engage également aux parties prenantes notamment dans la compréhension de l'approche Genre (formations en matière d'audit pour les agents de la Division Genre, Famille et Enfants).

Par ailleurs, le PNUD exécute également le **Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local, PADDL** qui intervient au niveau central en appui au Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire et au niveau provincial pour soutenir les administrations décentralisées et déconcentrées (Provinces du Kasai Oriental, du Nord-Kivu et de l'Equateur). Ce projet a pour objectif de « contribuer à rendre la décentralisation effective, à améliorer la gouvernance locale et l'accès à des services publics de qualité en République Démocratique du Congo.

Notons également qu'une série de projets liés à la **coopération indirecte** sur financement de la Belgique sont également actifs dans la province et que des synergies seront développées avec eux lorsque cela s'avèrera pertinent (soit de manière bilatérale soit croisée via notamment EDUKOR, voir point 2.3.4)

Signalons les principaux parmi ceux-ci:

- Le « Projet d'appui au plaidoyer agricole et à la structuration paysanne provinciale et nationale » sous l'allocation budgétaire 'Synergies et complémentarités, un projet de 9 ONG belges, dont 6 du réseau AGRICONGO
- Un projet du Conseil des Communautés Africaines en Europe et en Belgique (**CCAEB**), projet d'amélioration des semences et de transformation dans le Sankuru, en partenariat avec l'ONGD CEFAIL
- Un projet de **Cap Santé**, dans les secteurs santé et agriculture à Kabinda
- **VIA Don Bosco**, projet de formation professionnelle
- Un appui à l'hôpital de Kabinda par **Médecins sans Vacances**
- Un projet santé à l'hôpital de Tshofa par **Médecins du Monde**
- Un appui au laboratoire des matériaux de construction à Mbuji Mayi, dans le cadre de la coopération universitaire (**CUD**)
- **Broederlijk Delen** qui vient en appui à une série de partenaires locaux dans le domaine agricole et la production/diffusion de semences améliorées (Kabinda, Mwene-Ditu, Mukumbi et Kabeya-Kamuanga), l'éducation non formelle, les droits humains et la transformation des produits (Mbuji Mayi). L'action se concentre essentiellement sur le renforcement des capacités de ces partenaires (organisationnelles et techniques) et les expériences d'échanges (et marginalement sur l'investissement).

1.2.9 Synthèse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur

Cadre institutionnel

Coordination/concertation

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Existence et installation des organes de concertation (reconnus par la Loi Fondamentale Agricole) entre les acteurs du secteur à différents niveaux de performance (CCP/CARG) • Ces organes peuvent favoriser une participation des femmes tant au niveau des membres qu'au niveau de leur direction 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible coordination du secteur aux différents niveaux • Faible coordination entre l'Etat et les PTF au niveau provincial, et entre l'Etat et les acteurs non-étatiques à différents niveaux • Faible harmonisation des approches entre PTF • Chevauchement des attributions (entre ministères et entre les différents niveaux du MINAGRI) • Faible flux d'information entre les différents niveaux
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Prise de conscience chez les PTF qu'une meilleure coordination est nécessaire et volonté d'harmonisation • Existence du GT15, GT18 et GT genre au niveau national 	<ul style="list-style-type: none"> • CCP formellement constitué via arrêté provincial mais non installé
Planification	
Forces	Faiblesses
<p>Existence de plans de développement agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> • provincial • territoriaux (via les CARG) • Plans genre 	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité variable, absence de chiffrage et indicateurs ; • Absence d'une planification systématique et budgétisée • Peu de communication entre le niveau provincial et national sur les interventions et leur S&E • Statistiques peu fiables ; système de collecte structurelle de données et de statistiques quasi inexistant
Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> • Faible financement du secteur agricole par l'Etat ; aucune dotation du niveau central pour l'IPAPEL (hors salaires)

Stratégies et politiques

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • La promulgation de la LFA qui fixe les principes fondamentaux relatifs au secteur agricole (existence du nouveau code agricole) • Existence d'une politique nationale genre et son plan d'action, qui inclut des points focaux genre dans les ministères sectoriels • Processus du PDDAA avec son plan d'investissement en cours (national et provincial) • Plan quinquennal qui fixe les priorités de développement pour la province 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre légal incomplet (foncier, CCP) + faible application des lois qui ont été votées • Existence de différents documents de politiques et stratégies qui se chevauchent, avec un portage politique partiel • Faible implication des acteurs provinciaux et locaux dans l'élaboration des politiques et stratégies • Faible ancrage du MGEFAE au niveau provincial pour la mise en œuvre des stratégies
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Les structures internes et les mécanismes de coordination de lutte contre le VIH et le sida ont été créés 	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de décentralisation inachevé ; • Manque de moyens financiers au niveau des provinces et des ETD complique considérablement le pilotage du secteur agricole à partir de ces niveaux

Ressources humaines de l'Etat

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement récent des jeunes cadres mécanisés par le MINADER 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre insuffisant de cadres qualitatifs aux différents niveaux de l'administration dans la province • Absence quasi-totale de moyens de fonctionnement • Administration vieillissante ; la majorité des cadres est à l'âge de retraite, et à 95% masculin • Culture de performance faiblement développé
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Institutions de formation agricole au niveau secondaire, supérieur et universitaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de décentralisation inachevé ; • Faible financement du secteur agricole par l'Etat ; aucune dotation du niveau central pour l'IPAPEL (hors salaires) • Laxisme et corruption • Réforme du MINAGRI inachevée

Organisations paysannes et société civile

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une certaine dynamique de structuration du monde paysan (Union locale et territoriale d'OPA, FEPAEKOR mais très récent.) • Recensement des OPA de la province en partie réalisé par PRESAR cours • Présence d'ONGD susceptibles d'appuyer le processus de structuration des acteurs en cours (mais niveau de compétences très hétérogène) • Forte présence des femmes (plus de 50%) dans les OPA, mais sous-représentation dans les structures décisionnelles et de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> • Faibles capacités des OPA et globalement peu d'accompagnement • Pas de diagnostic et de connaissance plus fine des structures existantes (exercice PRESAR uniquement quantitatif et exercice en cours sous supervision CONAPAC et AGRICONGO ne devrait pas toucher KOR)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Certaines unions ont un (petit) staff technique et assure certaines prestations à leurs membres 	

Situation socio-économique et agronomique dans la zone d'intervention

Volet production

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de terres cultivables et de sols fertiles • Conditions agro-écologiques favorables • Processus de structuration du secteur semencier entamé, avec des agro-multiplicateurs, et un SENASEM et COPROSEM provincial fonctionnels • La production et diffusion de matériel végétal dans la province montre des exemples à poursuivre et à intensifier notamment dans le cadre des projets ASS, APV et PRESAR ; • Augmentation du nombre de personnes sensibilisées à travers les CARGs • Le LFA donne aux CCP/CARG le rôle d'instance de conciliation des conflits fonciers 	<ul style="list-style-type: none"> • Très faible productivité des systèmes agricoles: • Autosubsistance dominante • Appauvrissement du sol dû à un raccourcissement de la jachère et absence de restitution • Faible utilisation de semences et matériel végétal de qualité (disponibilité/ accessibilité) • Techniques et outils rudimentaires.... • Inégalité (H/F) d'accès aux facteurs de production et contrôle de ressources et aspects genre peu pris en compte • Services de SNV peu opérationnel; • Pas de crédit de campagne • Faible organisation des services en

<ul style="list-style-type: none"> • Existence de quelques institutions de micro finances (ADEKOR) et des caisses villageoises 	<p>amont et en aval de la production agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peu de lien et de synergies entre les institutions de recherche, de vulgarisation, d'encadrement et les associations paysannes • Accès à un foncier sécurisé problématique et conflits nombreux. Les instances de contrôle et de recours sont peu efficaces (publiques et privées notamment en raison d'un dualisme entre le droit positif légal et la coutume) et décourage l'investissement ; • De façon générale, un cadre légal mal adapté à la réalité du terrain, peu ou pas d'application des règles existantes et méconnaissance de celles-ci par les paysans • Inégale répartition de la charge de travail agricole qui repose principalement sur les femmes et les enfants • Très peu de PTF actifs dans le secteur
---	---

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Un intérêt marqué pour le développement de l'agriculture au niveau provincial ; • Acquis du PRESAR et continuité avec le PADIR qui vise un appui aux infrastructures rurales • OPA qui se structurent à différents niveaux et qui acquièrent graduellement des compétences techniques • Amélioration progressive du réseau des pistes rurales et routes (PREPICO, Caritas, FONER, PRODEKOR, PADIR) • Les travaux actuels de la commission foncière et le projet de décret pour la sécurisation foncière des communautés locales • Forte présence de jeunes filles dans la province, potentiel pour l'entreprenariat féminin 	<ul style="list-style-type: none"> • Pauvreté et malnutrition très répandus • Moins de 1% accès à l'électricité ; beaucoup d'enfants non scolarisés (dont la majorité des filles) • Activité minière (diamant) facteur d'instabilité, de va-et-vient de la force de travail et de dépendance des prix externes (variations conjoncturelles) • Absence d'investissements dans le secteur qu'il s'agisse de l'Etat (contraintes budgétaires récurrentes) ou du privé (climat d'affaires défavorable et tracasseries en tous genres) • Zone d'intervention immense, avec peu de personnel de l'Etat et de prestataires de services

Volet transformation et commercialisation

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'initiatives locales de stockage et travail réalisé par PRESAR • Existence de quelques institutions de micro finances (ADEKOR) et des caisses villageoises • Certains exemples de CARG qui ont joué un rôle dans la lutte contre les tracasseries ; • Existence de quelques ateliers de fabrication et entretien de matériel de transformation (COGET à Kabinda et PRODI à Ngandajika-) appuyés par PRESAR (• Existence d'importants marchés tant au niveau de Mbuji May qu'au niveau d'autres territoires (avec une demande croissante et une offre déficitaire) • En principe existence d'un système de transport multimodal (rail, route, air, eau) 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible valeur ajoutée des produits et donc faible prix de vente des production ; • Existence de nombreux flux non marchand (troc répandu) • Peu d'usage d'équipements de transformation et de stockage, surtout pour les femmes • Quasi pas de desserte en énergie électrique • Faible accès à l'information des prix Indisponibilité de financements, de crédit et de services financiers pour l'agriculture, autant pour les H que pour les F • Voies de communication dans un état de délabrement avancé (l'essentiel des flux de marchandises se fait à vélo) • Prix élevés des différents produits et services en raison principalement de l'enclavement de la province • Infrastructures de base pour le développement économique en mauvais état voire non fonctionnel (centres de collecte, entrepôts, marchés, réseau électrique, routes, ..) • Absence de mécanismes de sanction au sein des services étatiques • Cadre fiscal peu connu des citoyens
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • L'enclavement et l'élévation concomitante des prix des principaux produits et services peut être une opportunité au développement d'une offre locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence accrue des produits importés • Maintien du niveau actuel d'investissement dans les infrastructures en particulier routières • Absence de volonté et/ou de capacité politique pour modifier graduellement les tracasseries existantes

Problématique du Genre

Niveau politico-administratif

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Des services administratifs et techniques ouvert à l'intégration de la dimension genre dans les services livrés ; • Ancrage des services politico-administratif dans le milieu rural, qui peuvent fournir des points de repères ; • Ministère provincial du GFAE engagé et une équipe DIVGFAE dynamique ; • Présence de la DIVGFAE dans toute la province ; • Un Plan d'Action Provincial pour la promotion du genre ; • Un 'Agenda de la Femme du Kasai Oriental' (2009-2010) ; • Le Plan Quinquennal de la croissance et de l'emploi avec Axe 6 sur le genre (2011 – 2015) ; • Plan d'Actions Prioritaires avec un budget spécifique pour le genre ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation minoritaire des femmes au sein des institutions et structures à tous les niveaux et au sein des divisions rencontrées (DIVGFAE, DIVAS, DI Jeunesse,...) ; • Lacunes au niveau des interactions/collaborations entre la DIVGFAE et la Division de l'Agriculture • Incohérence des chiffres donnés par rapport au personnel, absence d'un réel système M&E; • Absence d'une DIVGFAE opérationnel à tous les niveaux par manque de moyens (Districts, territoires, voir organigramme) ; • Documents stratégiques (politiques et planification) incohérents (chevauchements, lacunes, non-complémentarité des objectifs, niveau de détail différent des activités proposées, budgets,...) ; • Manque de synergie entre les différents ministères impliqués dans la promotion de l'égalité entre les sexes ;
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Volonté d'apprendre et de se former en ce qui concerne le genre • Prise de conscience de l'importance de la question genre ; • Présence d'autres programmes qui travaillent sur le genre (PRESAR,...) • Besoin exprimé en matière de planification (à partir de la base) • Des contacts réguliers entre la DIVGFAE et la société civile 	<ul style="list-style-type: none"> • Des connaissances restreintes en ce qui concerne le genre (instruments juridiques, politiques du genre,...) • Volonté de reproduire ce qui existe dans d'autres provinces, p.ex. maison des femmes ; • Faible implication des autres administrations et institutions normatives hors du contexte 'genre/promotion de la femme' ;

Niveau de la société civile

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une société civile répandue et très engagée 	<ul style="list-style-type: none"> • Des contacts moins explicites entre les différents acteurs au sein de la société

<ul style="list-style-type: none"> • Minimum 60 associations féminines dans le KO pour le secteur de l'agriculture ; • Minimum 21 associations féminines pour le secteur de l'élevage ; • Une structure de concertation féminine existe formellement, notamment le Conseil des Femmes (niveau Provincial, District et Territoire) • Présence de femmes leaders 	<p>civile,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence d'un Plateforme opérationnelle pour les femmes ; • Violation des droits des femmes, discriminations dans tous les domaines de vie : droits, éducation, santé, accès aux ressources ; • Pas d'accès, ni de contrôle aux intrants et moyens de production, plus particulièrement à la terre ;
--	--

Opportunités

Menaces

<ul style="list-style-type: none"> • Une société civile, groupé autour de quelques réseaux forts (Réseau des Femmes Leaders) • Les réseaux et associations des femmes du KO sont au nombre de 143 • Besoins exprimés en ce qui concerne le réseautage ; • Besoins exprimés en matière de concertation entre les acteurs de la société civile • Majorité de femmes actives dans l'agriculture ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Différents clusters/réseaux, regroupant les mêmes associations ; • Monopolisation de la société civile par quelques grandes associations ; • Statut de la femme est considéré subordonné à celui des hommes ; • Aucune autonomie dans la prise de décision, ni en ce qui concerne la destination des revenus ; • Priorité au rôle reproductif ; • Stéréotypes, préjugés, tabous, fétiches, fortement incarnés dans les mœurs et coutumes ;
---	---

2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

2.1 Les principes d'intervention généraux

Les principes d'interventions généraux du programme sont les suivants :

- L'alignement sur les politiques et stratégies nationales et provinciales décrites dans le chapitre précédent ainsi que sur les recommandations du PIC 2010-2013.
- Une inscription dans le processus de décentralisation qui implique un ancrage au niveau provincial et territorial (prise en compte des Plans de développement existants et renforcement des liens entre les différents niveaux) et l'amélioration de la gouvernance
- Le ciblage prioritaire des exploitations familiales et une forte attention pour un développement durable de l'agriculture à partir d'une approche GIFS (rotations, engrais verts...)
- Le choix délibéré d'éviter tout saupoudrage et dispersion dans le choix des spéculations (cultures vivrières essentiellement), les fonctions de l'Etat à renforcer et la concentration géographique (logique de bassins de production)
- Des complémentarités concertées avec les principaux intervenants (BAD, OPA et leurs Unions et Fédérations, ONGD, CCP/CARG) et la recherche d'une harmonisation des approches
- Une valorisation des acquis des interventions belges dans la province (APV, ASS), ainsi que des expériences probantes d'autres interventions (PRESAR)
- Une attention systématique envers trois thèmes transversaux majeurs, la bonne gouvernance, la préservation de l'environnement et la promotion de l'égalité hommes/femmes
- Une complémentarité et des synergies concrètes avec le PRODEKOR et EDUKOR
- Un DTF qui donne le cadre général et les principales orientations spécifiques mais qui laisse à la période de démarrage, sur base en particulier de l'étude de ligne de base, l'élaboration d'un plan d'action/activités complet et précis (où, qui, quoi, comment)
- Une durée d'exécution de cinq années tout en préparant l'avenir du développement du secteur agricole dans la province (inscription dans la durée)

2.2 Une concentration géographique par bassins de production

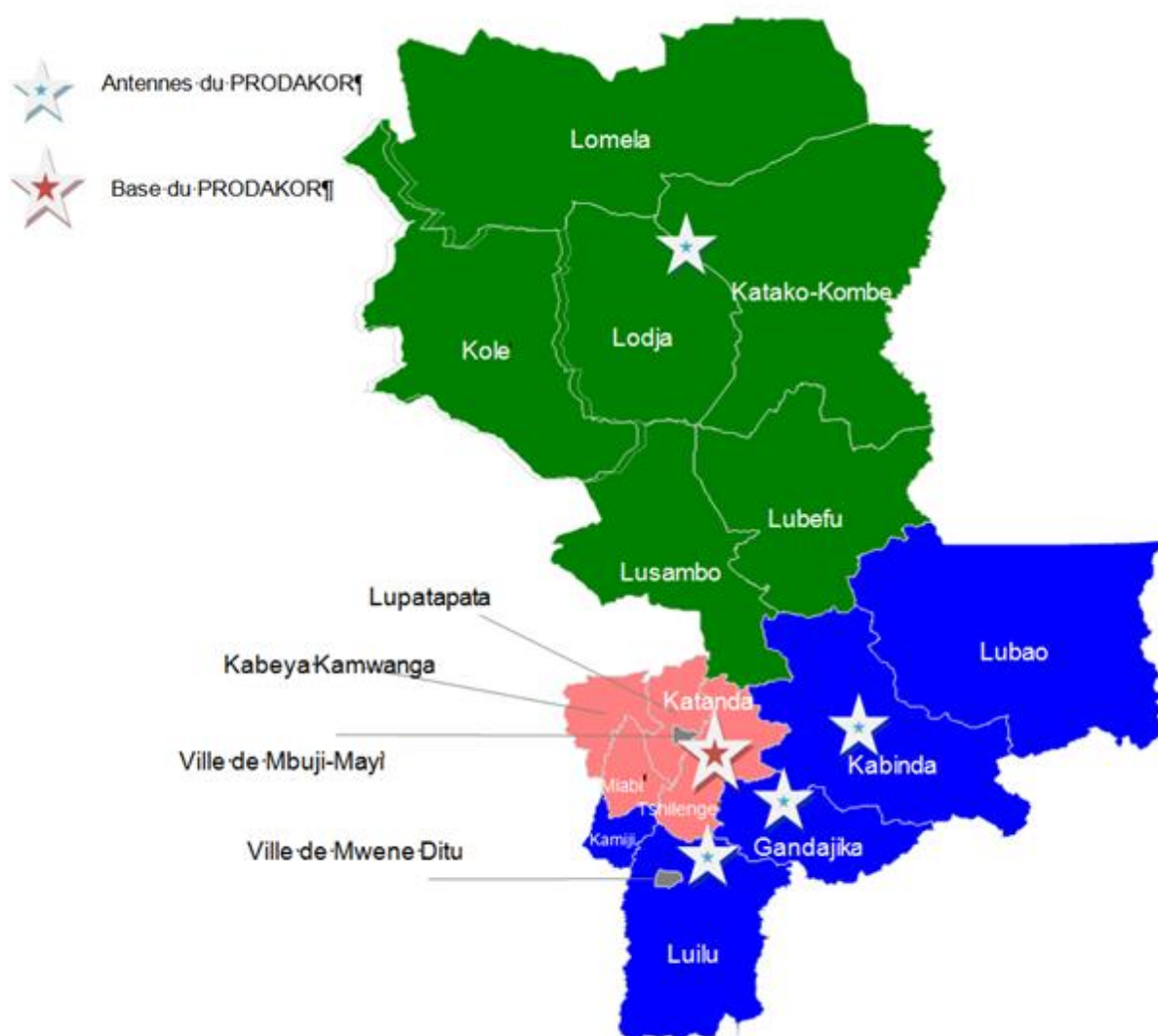
Sur base de l'analyse menée qui prend en compte une série de critères (interventions antérieures et/ou actuelles de PTF, principales spéculations, présence des marchés et centres de collecte, accessibilité et perspectives de désenclavement via les actions du PREPICO, du PRODEKOR, du PADIR, CARITAS et FONER, la présence et les dynamiques des acteurs publics et privés ainsi que l'existence ou non de conflits liés à la gouvernance foncière), **huit territoires ont été pré-identifiés selon une logique de bassins de production: Miabi, Lupatapata, Tshilenge, Kamiji, Luilu, Ngandajika, Kabinda et Lodja.**

Au sein des six premiers, le principe directeur sera de concentrer les actions du programme dans un périmètre circonscrit par les voies de communication Mbuji Mayi-Mwene Ditu via Miabi et Kamiji (à l'ouest) et Mbuji Mayi-Mwene Ditu via Ngandajika et Luputa à l'est. Guidé par ce principe mais conscient des difficultés que posent un démarrage simultané sur l'ensemble de cette étendue territoriale, **une étude complémentaire « priorisation des bassins de production »**, sera lancée dès le début de la période de lancement. Cette étude devra fixer, au sein même du périmètre concerné, les bassins prioritaires dans lesquels le programme interviendra en premier lieu, en se

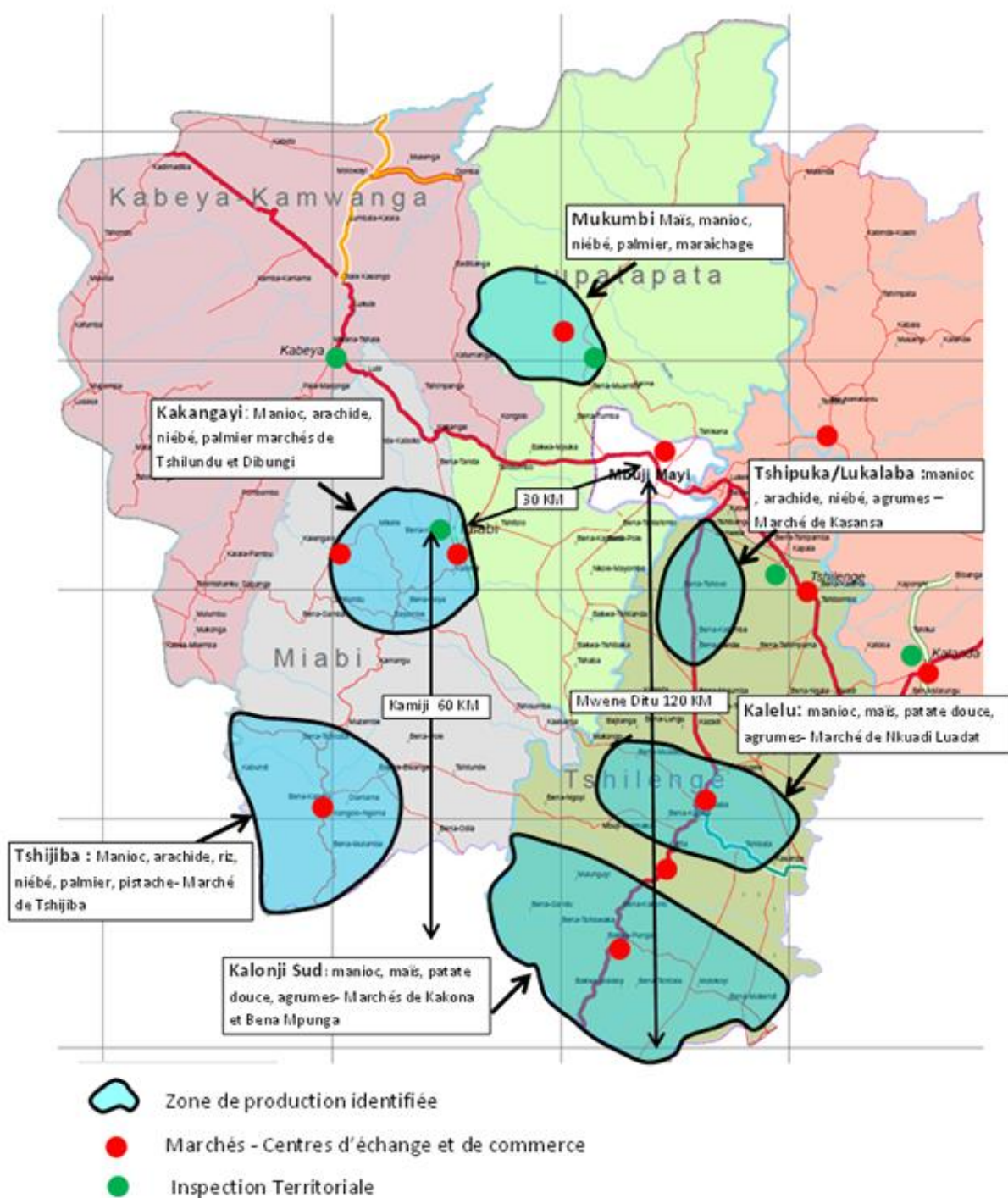
basant sur les critères évoqués ci-dessus et en les complétant si nécessaire. Cet exercice devra dégager des éléments permettant de structurer l'action territoriale du programme afin de lui permettre d'atteindre un certain nombre de résultats préliminaires qui auront valeur d'exemple pour la suite de la mise en œuvre. Cette étude contribuera à alimenter de façon significative, l'actualisation de la stratégie opérationnelle du programme (voir 3.5).

Deux territoires seront éligibles uniquement à la poursuite des activités semencières: Kabinda et Lodja. Dans ce cas, le principe directeur sera de concentrer et d'intensifier la production sur un nombre limité de surfaces et/ou d'acteurs de manière à minimiser les coûts opérationnels et à augmenter les volumes produits.

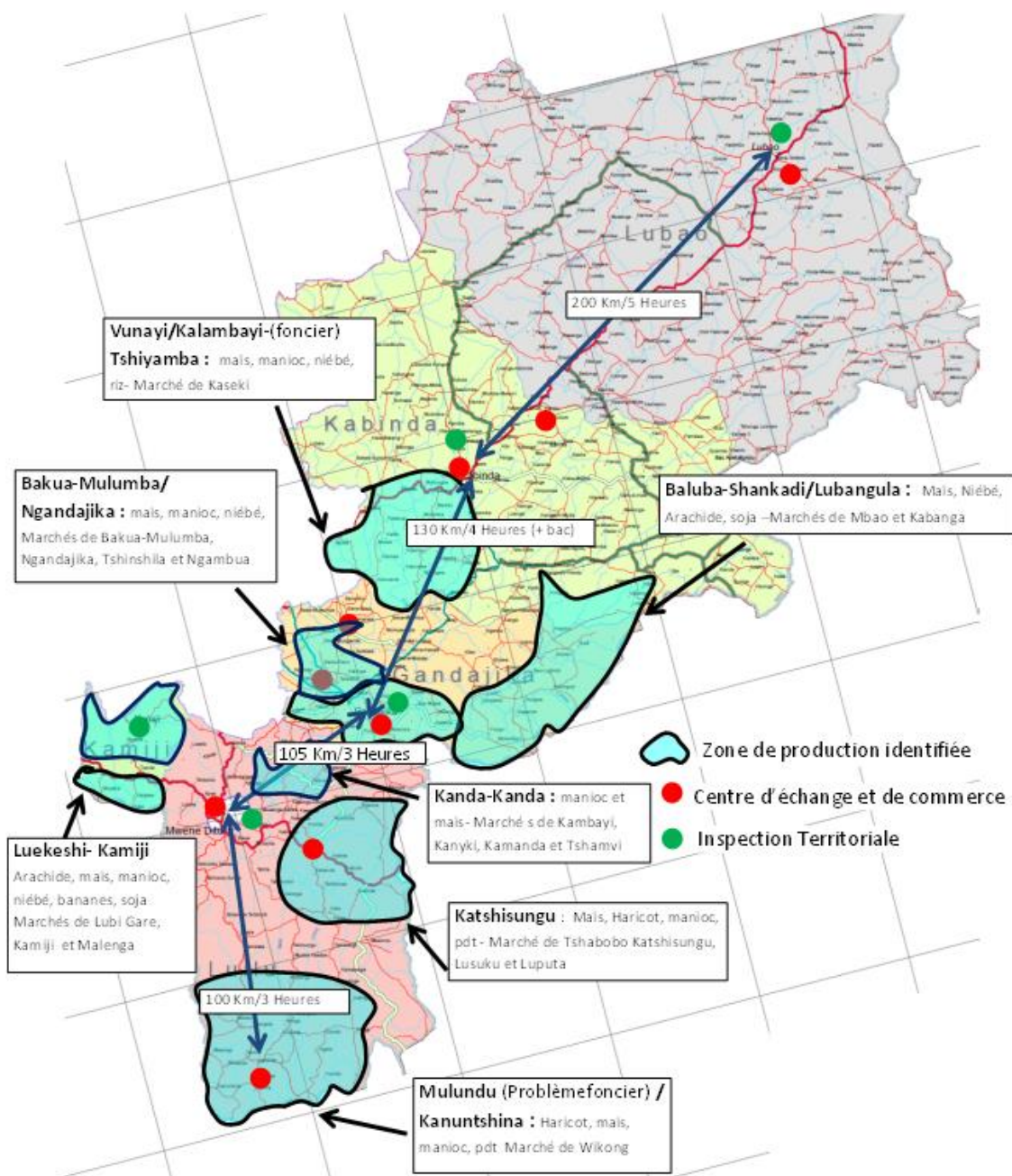
Carte d'implantation du PRODAKOR



Bassins de production dans le district de Tshilenge



Bassins de production dans le district de Kabinda



2.3 Les principaux axes stratégiques

2.3.1 L'amélioration des systèmes de production et des activités aval

1°) La relance de l'appui-conseil agricole

Les propositions de restructuration formulées en 2005 pour ce qui était alors le MAPE (toujours en chantier) ont mis en relief la nécessité à la fois de repenser les approches d'appui technique et de conseil aux producteurs, de redéfinir les rôles et les responsabilités des acteurs concernés et leurs relations, ainsi que le cadre institutionnel et les mécanismes financiers devant le régir. Partant du fait qu'en RDC différents types d'acteurs interviennent dans le conseil agricole et de gestion à savoir les structures publiques (SNV, SENASEM, SENAQUA etc...), les prestataires privés, les organisations non gouvernementales de développement (ONGD), les organisations de producteurs, les structures de concertation comme les CARG et COPROSEM, il est admis que les activités d'appui technique et de conseil aux producteurs jusqu'ici exécutées en majeure partie par les services du MINAGRI, relèveront désormais d'activités à partager dans un cadre institutionnel nouveau de collaboration entre les opérateurs publics, la profession agricole et les acteurs privés.

Le système d'appui conseil aux exploitants agricoles, devrait donc se reposer sur plusieurs acteurs :

- Les ressources humaines opérationnelles du MINAGRI dans le cadre de ses fonctions régaliennes et de son processus de restructuration inachevé
- Les organisations paysannes grâce à leur important potentiel de structures relais de communication et de diffusions de thèmes techniques et de gestion des exploitations agricoles
- Le partenariat recherche vulgarisation, pour des essais multi-locaux, l'agroforesterie, la gestion intégrée de la fertilité des sols, etc.
- Les structures de concertation décentralisées (CARG et COPROSEM principalement)
- Les ONGD

2°) L'approvisionnement en semences de qualité

Le développement de l'utilisation des semences par les ménages agricoles doit tenir compte du fait que la disponibilité des semences de base et R1 a sensiblement augmenté grâce aux actions développées dans la région par les projets semenciers APV et ASS et par le PRESAR. Le programme dispose donc, pour autant que la production de ces semences de base et R1 se poursuive, de l'outil nécessaire au développement de ses actions « semencières » dans le milieu rural en vue de permettre la production de semences améliorées de manière plus locale.

Dans ce contexte, trois enjeux majeurs sont identifiés:

- Assurer une **meilleure connaissance de la demande en semence** au niveau des ménages agricoles. L'approche actuelle, basée presque exclusivement sur l'offre doit progressivement faire place à une stratégie basée sur l'identification d'une demande appelée à orienter le processus productif à ces différentes étapes et intervenants (par spéculation, bassins de production et type de semences) ;
- **faciliter l'émergence d'un système « Semence de qualité déclarée » (SQD)**, intermédiaire entre la certification et les semences « paysannes ». Ce système doit permettre d'augmenter la disponibilité de semences de qualité et de créer une réelle demande au niveau des ménages agricoles. Il doit par ailleurs être envisagé comme un dispositif stimulant pour le

développement d'une offre de services locale, en impliquant, de manière étroite les OPA aux différentes étapes du cycle, de la production (recherche-action paysanne) à la commercialisation en passant par le stockage et la diffusion de l'information (prix, disponibilité)

- en lien avec le point précédent mais de manière plus générale à la fois pour la semence certifiée et de qualité déclarée, **développer des mécanismes permettant une meilleure accessibilité du produit** (physique mais également financière en particulier pour la SQD) et des **stratégies de commercialisation** à travers notamment un réseau de vente de proximité.

La stratégie du PRODAKOR tiendra compte de ces éléments pour:

- Améliorer l'articulation entre la production de base (actuellement INERA mais avec des ouvertures accrues vers le secteur privé) et l'aval (certification et SQD) en prenant la demande comme élément central du processus. Deux étapes sont envisagées pour y arriver : réaliser une analyse de la demande et adapter la stratégie des COPROSEM et SENASEM
- Lever, au moins partiellement, la contrainte de solvabilité au niveau des agriculteurs et favoriser de cette manière la diffusion des semences certifiées et de qualité déclarée en milieu paysan ; cette dernière devrait être facilitée par l'implication accrue des OPA et structures représentatives (unions, faïtières) notamment au niveau de la recherche-développement et le renforcement d'une relation de proximité avec les agri-multiplicateurs (ainsi que de celle de certains agents du SNV au niveau des territoires et secteurs);
- Améliorer la traçabilité du produit au niveau de l'utilisateur final (demande solvable identifiée et exprimée) de manière à favoriser, en priorité, la diffusion et l'usage local (pour les SQD principalement) et contribuer de la sorte au renforcement de l'impact sur les systèmes agricoles de la province
- Développer davantage la dimension économique qui tient compte de l'ensemble des coûts de production au niveau des producteurs/agri-multiplicateurs (compte d'exploitation) de manière à déterminer la viabilité/rentabilité de l'activité

Cette stratégie devra également tenir compte des recommandations issues du groupe de travail « problématique semencière » qui fonctionne au sein du GT15⁸.

La connaissance de la demande sera réalisée, en début de mise en œuvre, via une étude socio-économique centrée en particulier sur les besoins, attentes et contraintes des ménages agricoles en matière de semences dans la région couverte menée. Cette étude devra apporter une première série de données chiffrées sur le volet « demande » susceptible de compléter les indicateurs de résultats qui seront revus et adaptés par la ligne de base générale qui sera réalisée.

3°) L'appui à l'innovation et la diversification du système agricole à travers la recherche participative et l'application des principes de l'agro-écologie

L'agriculture vivrière représente l'essentiel de la production à travers de petites exploitations paysannes qui utilisent peu voire pas d'engrais et autres intrants externes (hormis progressivement les semences mais qui touche encore un nombre très limité d'exploitations). Dans ce contexte, l'approche système agraire est une porte d'entrée intéressante en vue d'améliorer la production et la productivité et en proposant de travailler sur des systèmes innovants basés sur la recherche participative et l'application progressive des principes de l'agro-écologie évoqués ci-après.

⁸ Voir le PV de la réunion du 20/11/2012 en annexe 7.8

A. Principes « historiques » de l'agroécologie

1. Permettre le **recyclage de la biomasse**, optimiser la disponibilité de nutriments et équilibrer le flot de nutriments.
2. Garantir les **conditions de sol** favorables à la croissance des plantes, en gérant en particulier la matière organique et en améliorant l'activité biotique du sol. Ceci suppose, au regard de la rareté des ressources pétrolières, une réduction drastique de l'usage d'intrants externes produits de la chimie de synthèse (engrais, pesticides et pétrole).
3. Minimiser les pertes de ressources liées aux flux des radiations solaires, de l'air et du sol par le biais de la **gestion microclimatique**, la collecte d'eau, la gestion du sol à travers l'accroissement de la couverture du sol et le jeu des complémentarités territoriales entre différentes orientations technico-économiques (notamment élevage-culture).
4. Favoriser la **diversification génétique** et d'espèces de l'agroécosystème dans l'espace et le temps.
5. Permettre les interactions et les **synergies biologiques** bénéfiques entre les composantes de l'agrobiodiversité de manière à promouvoir les processus et services écologiques clés.

Source : L'agro écologie : trajectoire et potentiel. Pour une transition vers des systèmes alimentaires durables⁹

Dans cette perspective, le PRODAKOR fait le choix de fonder son approche sur la construction de **dispositifs de recherche participatifs** qui permettent d'améliorer les systèmes existants en mobilisant de manière conjointe, les savoir-faire paysans et la recherche. La conception de systèmes durables est en effet complexe et implique la prise en compte de l'interdépendance des acteurs ainsi que de l'incertitude des impacts socio-économiques des innovations techniques.

La conception de ces systèmes passera notamment par des pratiques visant à :

- Améliorer les rotations des cultures et la gestion des jachères notamment par l'intégration dans les assolements de plante améliorantes (plantes de couverture type mucuna et engrais vert type stylosanthes, pueraria,...)
- Associer des légumineuses avec les principales têtes de rotation (maïs)
- Intégrer l'arbre dans l'exploitation familiale dans le cadre d'une agriculture conservatrice et respectueuse de l'environnement selon les principes de l'agroforesterie
- Gérer l'utilisation des résidus de culture apportant une protection et un enrichissement minéral du sol après brûlis par la restitution des cendres aux champs ou par le paillage
- Promouvoir la diversification des cultures qui répond au besoin de la réduction des risques (réduction de la dépendance face à une seule culture comme le maïs, limitation des risques face aux maladies et ravageurs des plantes), des besoins nutritionnels et des besoins spécifiques aux femmes. Dans cette perspective, le développement d'une culture pérenne dans l'exploitation familiale, comme le palmier à huile (Tenera) sera encouragé, car il est adapté au milieu, représente une source de matière grasse importante, mais également une source de revenu, tout en contribuant à l'agroforesterie. L'appui à des activités de petit

⁹ Positionnement du GIRAF pour un cadre de référence en agro écologie. GIRAF : Groupe Interdisciplinaire de Recherche en Agro écologie FNRS, Belgique, www.agroecology.be

élevage essentiellement pratiquées par les femmes (cochon d'inde et lapins principalement) sera également envisagé.

La recherche participative mobilisera également les compétences des chercheurs de l'INERA et des réseaux de recherches en RDC membres du CGIAR (en particulier l'IITA et l'ICRAF) sur la base de protocoles d'accord pluriannuels à établir en concertation avec le Ministère de la Recherche Scientifique.

4°) L'appui aux organisations paysannes agricoles

Le programme renforcera et développera les OPA comme acteurs incontournables dans leurs différentes fonctions du développement agricole à travers les prestations de services aux membres.

Une de ces fonctions principales est la gestion technique et économique des activités en amont et en aval de la production ainsi que les fonctions de sensibilisation et de diffusion de thèmes techniques et transversaux.

La stratégie poursuivie visera à renforcer le rôle des OPA et de leurs organisations faitières dans la structuration du milieu paysan et la fourniture de services aux membres. Cet appui vise également à développer, au niveau des OPA, une offre complémentaire à celle offerte jusqu'ici par certaines ONGD, basée sur une plus grande proximité et une meilleure connaissance du milieu paysan,

Le dynamisme et les capacités de ces OPA étant très hétérogènes, un travail d'identification et d'appréciation de leur capacité ainsi que la viabilité socio-économique de leurs activités, sera nécessaire avant d'établir un plan d'action pour leur renforcement. Celui-ci sera accompagné des modalités d'appui en conseil technique, économique et matériels nécessaires.

Les femmes sont nombreuses au sein des OPA et comme telle, leur participation active sera encouragée et renforcée non seulement comme membres, mais surtout comme membres décideurs dans les fonctions de direction des comités de gestion et de leurs organisations faitières (mise en réseau).

Le PRODAKOR analysera les possibilités de collaborations avec le « Projet d'appui au plaidoyer agricole et à la structuration paysanne provinciale et nationale » financé par la Belgique et coordonné par l'ONG belge TRIAS.

5°) L'appui à la transformation et la commercialisation

Si une véritable « stratégie de filière » semble un objectif lointain dans le contexte sectoriel actuel en raison des faiblesses et des contraintes identifiées, l'appui aux fonctions de transformation et de commercialisation est indispensable pour valoriser la production et améliorer les revenus¹⁰. Ces deux fonctions sont appelées à soutenir et valoriser l'augmentation de la production et sa diversification et à favoriser une augmentation progressive de la valeur ajoutée disponible au niveau des exploitations familiales.

Pour la partie transformation et stockage, le PRODAKOR appuiera la fourniture de petits équipements et d'infrastructures en complément notamment aux actions qui seront menées par le PADIR. (Voir 2.4.2 et le R2)

Pour la partie commercialisation où la principale contrainte reste l'évacuation et le transport des produits jusqu'aux lieux d'échanges et de consommation, le PRODAKOR travaillera prioritairement en synergie directe avec le PRODEKOR sur le désenclavement des axes routiers stratégiques aux

¹⁰ Voir notamment « Un soutien plus efficace à l'agriculture passe par davantage de complémentarité et de synergie entre les OP et les autres acteurs », Kuyengila E. et van Hoof F., p.39, AFAFO, 2010

bassins de production (voir 2.4.1).

Ces deux composantes seront complétées par une amélioration de l'information sur les marchés (accessibilité et fiabilité), l'analyse de l'offre et de la demande, la mise en relations des différents acteurs des filières et l'identification des opportunités de stockage et de transformation des produits agricoles.

La réduction du temps de travail et l'allègement du travail des femmes seront des objectifs également recherchés.

2.3.2 L'amélioration de la gouvernance

2.3.2.1 Les orientations générales par rapport à la gouvernance

Afin d'assurer que les activités techniques de l'intervention mènent à une augmentation durable du revenu des exploitations familiales, il importe de travailler en parallèle sur l'amélioration de la gouvernance du secteur agricole au Kasai Oriental. Cette approche est en cohérence avec les différentes stratégies nationales de développement.

Dans ce cadre, le PRODAKOR se basera sur les orientations stratégiques suivantes :

- La participation et la redevabilité au centre de la gouvernance sectorielle

Le PRODAKOR intègre deux principes de base de la gouvernance sectorielle, à savoir la **participation** de la société civile et la **redevabilité** de l'état envers la société civile. Dans sa mise en œuvre, le PRODAKOR ne renforcera pas seulement les acteurs étatiques mais appuiera également certains acteurs de la société civile. De plus le PRODAKOR renforcera également les organes de concertation, lieux d'échange par excellence entre les acteurs étatiques et non-étatiques du secteur agricole en Kasai Oriental.

- Le PRODAKOR s'inscrit de façon pragmatique dans le processus de la décentralisation

Avec la promulgation de la nouvelle Constitution en 2006, les autorités politiques au niveau provincial ont obtenu la responsabilité d'orienter, de coordonner et de gérer le secteur agricole sur leur territoire. Les secteurs et les chefferies de leur côté ont obtenus une certaine autonomie de gestion des actions de terrain. Cependant, l'analyse de la situation, reprise dans le chapitre 1, a clairement démontré que la mise en œuvre des dispositions de la constitution est actuellement inachevée. Les provinces ont des organes politiques élus et, dans la pratique, la relation avec l'administration déconcentrée (IPAPPEL) est plus au moins stable, bien que mal définie. Cependant, les entités territoriales décentralisées (ETD) n'ont pas encore d'organes politiques élus et le pilotage politique à ce niveau reste très faible.

Dans ses activités, le PRODAKOR tiendra compte de la réalité institutionnelle du terrain. Ceci implique qu'il :

- a. sera ancré au niveau provincial et que l'appui de l'intervention aux acteurs étatiques dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance sectorielle se focalisera sur les organes politiques et administratifs provinciaux existants.
- b. veillera à ce que les liens entre le niveau provincial et le niveau central soient renforcés
- c. impliquera, si possible, les autorités des ETD dans le cadre de la coordination sectorielle.

2.3.2.2 Domaines d'intervention pour le renforcement de la gouvernance

Le renforcement des capacités

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance, le PRODAKOR prévoit le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non-étatiques dans le secteur agricole du Kasaï Oriental ainsi qu'un appui au fonctionnement des organes de concertation existants. Etant donné l'impact limité des formations classiques, activités pourtant très populaires, le PRODAKOR a développé une stratégie variée en renforcement des capacités, basée sur les éléments suivants:

- **L'analyse systémique du secteur agricole du Kasaï Oriental**, déjà entamée lors de la formulation, sera complétée progressivement dès le lancement de la mise en œuvre de l'intervention. Cette analyse systémique permettra de bien comprendre comment toutes les parties prenantes du système interagissent. Cette démarche vise à identifier :
 - o Les différentes parties prenantes du secteur agricole
 - o Les rôles et les mandats de chacune de ces parties prenantes
 - o Les liens et échanges entre ces parties prenantes
 - o Les facteurs d'équilibre et de déséquilibre dans le système
 - o Les facteurs de motivation et de démotivation dans le système
 - o Les finalités (parfois contradictoires) du système
- Pour chaque acteur du secteur agricole identifié, l'information de l'analyse systémique sera complétée par une **analyse de base des capacités disponibles**, ceci afin de mieux identifier les forces et les faiblesses et d'assurer que les activités en renforcement des capacités soient bien orientées. L'analyse se focalisera d'abord sur les capacités institutionnelles et organisationnelles avant de se pencher sur les capacités individuelles du personnel présent. Ensemble avec l'analyse systémique, l'analyse des capacités servira de base pour le développement d'une stratégie de renforcement adaptable après une mise à jour des analyses mentionnées, qui prend en compte la dimension genre.
- Les activités en renforcement des capacités appuieront et faciliteront des changements dans le fonctionnement des organisations identifiées. Ceci nécessitera d'abord un transfert **de connaissances et de savoir-faire**:
 - o Au niveau des individus le transfert de connaissances et de savoir-faire ciblera un renforcement des compétences techniques et générales du personnel présent dans les organisations concernées. Ici, la distinction peut être faite selon le type de connaissances (ingénierie institutionnelle, budgétaire et comptables, sociale et technique) et le niveau de connaissances (amélioration de connaissances déjà acquises ou acquisition de nouvelles connaissances). Les méthodes de transfert seront très diverses, mêlant étroitement cours théoriques et mise en pratique des connaissances acquises. L'objectif final des activités restera néanmoins le changement de pratique professionnelle chez les personnes renforcées.
 - o Au niveau organisationnel, les activités de transfert de connaissance et de savoir-faire, toucheront plutôt à la structure et au fonctionnement de l'organisation. Elles comprendront l'amélioration des systèmes/processus organisationnels de gestion, de support et d'exécution existants. Comme pour la connaissance et le savoir-faire individuel, les méthodes de transfert pourront être très diverses : des exercices de réflexion conjointe sur le fonctionnement actuel et futur de l'organisation, des sessions d'amélioration des processus de travail, des activités de « benchmarking » avec des

organisations pairs, etc.

- Enfin, au niveau institutionnel, les activités de transfert de connaissance et de savoir-faire, viseront l'amélioration du cadre institutionnel, légal et administratif existant dans le secteur agricole du Kasai Oriental afin de faciliter les relations et les interactions entre les différents acteurs.
- Bien que nécessaire, le *transfert de connaissances et de savoir-faire*, en soi, ne garantira pas une amélioration dans le fonctionnement du secteur agricole. Afin d'avoir un impact réel, la transition progressive vers une nouvelle façon de travailler des différents acteurs concernés devra être **accompagnée par un facilitateur externe au système existant**. Ce facilitateur aura comme responsabilité de définir et d'adapter continuellement la stratégie en renforcement des capacités de l'intervention, compte tenu des opportunités et blocus présents dans le système. Cette personne coordonnera les différentes activités d'appui afin d'en maximiser l'impact. Tout ça nécessite l'établissement d'une relation de confiance entre le facilitateur et les acteurs concernés.
- Si le PRODAKOR ne mettra pas en place de mécanisme de crédit dans le cadre sa stratégie, un appui au renforcement du dispositif existant principalement sous la forme d'un renforcement de capacités pourrait s'avérer pertinent pour soutenir, à certains endroits, les appuis apportés par le PRESAR dans ce domaine. Ici également, toute action précise devra s'appuyer sur les éléments de l'analyse du « système sectoriel agricole » évoquée ci-dessus

Il importe à noter que ce processus de transition est peu prédictible en termes de timing et de méthodologie. Une bonne capitalisation des expériences basée sur un système de suivi/évaluation adapté et une révision régulière de la stratégie d'appui reste donc absolument nécessaire.

L'appui en moyens logistiques et en moyens de fonctionnement

Comme décrit dans le chapitre 1, la plupart des acteurs concernés du secteur agricole ne dispose pas de moyens logistiques et de moyens de fonctionnement nécessaires pour leur permettre d'exercer leur mandat institutionnel. Dans ce contexte, la mise en œuvre des activités en renforcement des capacités devra nécessairement être accompagnée par un appui en moyens logistiques et en moyens de fonctionnement afin d'en assurer un impact réel. La mise à disposition de ces moyens se fera selon les principes repris ci-dessous :

- Les moyens doivent permettre à l'organisation bénéficiaire d'exercer son mandat institutionnel
- Préalablement, une analyse sera exécutée afin de déterminer la pertinence, les priorités et l'ampleur de l'appui
- Une attention particulière sera donnée à l'intégration de l'appui logistique aux activités en renforcement des capacités.

2.3.3 Stratégie d'amélioration en matière du genre

Le PRODAKOR s'aligne sur la Politique Nationale du Genre, dont les Axes stratégiques, objectifs et résultats sont en lien avec lui. On y repère en particulier l'Axe I sur la Promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme autant que de l'homme au sein de la famille et dans la communauté et l'Axe II sur la Promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie du marché.

La première approche stratégique prévue pour le PRODAKOR en matière du genre, consiste à appliquer une intégration transversale dans les activités courantes, qui seront selon les cas complétées par des actions spécifiques. Le but c'est de tenir compte systématiquement des besoins propres aux femmes et aux hommes en vue de promouvoir l'égalité de genre. Cette approche

se traduit par des activités pour les trois premiers résultats.

La deuxième approche stratégique en matière du genre est complémentaire. Celle-ci concerne une approche spécifique, visant d'une part l'autonomisation des femmes (empowerment), considérée comme un processus d'acquisition «de pouvoir» dans plusieurs domaines, autant au niveau individuel que collectif et d'autre part une plus grande égalité des femmes et des hommes. Cette approche se traduit dans le R4.

Une implémentation simultanée des deux stratégies tiendra compte des situations spécifiques des agricultrices et agriculteurs et contribue à accroître l'accès aux intrants et moyens de production dans un premier temps et à renforcer le contrôle des femmes sur ces intrants et moyens de production dans un deuxième temps. Ainsi il est escompté qu'une augmentation de l'accès et du contrôle auront des effets positifs sur la production, surtout pour les femmes et les jeunes filles.

Il est néanmoins estimé que ces effets rencontrent des résistances culturelles. C'est ainsi que l'approche adoptée dans ce programme devrait être une approche 'genre' qui associe autant les acteurs que les actrices au processus.

2.4 Bénéficiaires et groupes cibles

Directs

- Les Organisations Paysannes Agricoles

Malgré leur degré relatif de structuration et le faible niveau de connaissance quant à leurs compétences, mode d'organisation et structure de gouvernance, ces structures (et en priorité leurs unions et faïtières) sont considérées ici comme devant jouer un rôle central dans l'amélioration du secteur agricole au niveau provincial et partant dans la stratégie du PRODAKOR: recherche-action participative en milieu paysan, appui-conseil et vulgarisation, production et commercialisation de semences, participation active à la dynamique CCP/CARG etc.. Ces différentes missions, compte tenu des contraintes et faiblesses identifiées, placent les OPA prioritairement comme bénéficiaires des actions de renforcement du programme mais également comme prestataires de services auprès de leurs membres. Dans le cadre de l'analyse systémique des acteurs du secteur, un diagnostic plus approfondi de ces structures sera effectué afin d'identifier les futurs partenariats possibles et les modalités de leur mise en œuvre ;

- Les structures de concertation et en particulier le CCP/CARG et le COPROSEM ;
- Le Ministère provincial en charge de l'Agriculture et du Développement Rural pour leurs responsabilités en matière de politique agricole provinciale (élaboration, coordination des acteurs...) ainsi que les responsables provinciaux chargé de la coordination et du suivi évaluation du secteur agricole (IPAPEL), le SENASEM et les inspecteurs de territoires et des secteurs ;
- le Ministère provincial en charge du Genre, de la Famille et de l'Enfant dans sa fonction d'appui aux structures sectorielles ;
- Le centre de recherche de l'INERA à Ngandajika sous tutelle du ministère de la recherche scientifique, en charge de la production de semences et de la recherche agronomique.

Indirects

- Les exploitations familiales et ménages agricoles ;

Bien que le rapport annuel d'activités 2011 de l'IPAPEL donne des chiffres de ménages agricoles par territoire, la logique d'intervention qui privilégie une approche par bassins de production rend impossible tout exercice de quantification réaliste (non superposition du découpage administratif avec

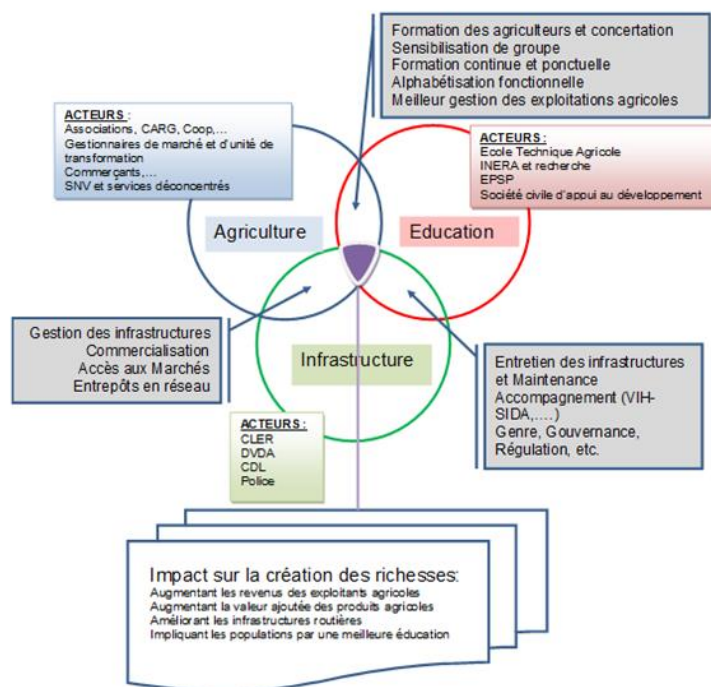
le découpage physique des bassins de production). Les bénéficiaires sont de toute manière les femmes et les hommes du monde rural avec une attention particulière à l'amélioration de l'accès aux moyens de production des premières ;

Le nombre de ménages agricoles et /ou d'exploitations familiales qui seront ciblées, devra être précisé au moment de l'élaboration de la ligne de base du programme ; une distinction sera faite au niveau des groupes vulnérables.

- Le secteur privé : il s'agit essentiellement des petits entrepreneurs concernés par la transformation et le transport des produits alimentaires mais également certains fermiers (en fonction des dynamiques locales et des complémentarités pertinentes avec d'autres acteurs), des commerçants actifs dans la commercialisation des denrées agricoles voire des prestataires de services de type ONGD ;
- Les autres ministères tel que le Ministère du Plan.

2.5 Synergies avec d'autres interventions

Pour une approche cohérente des différents programmes dans les secteurs de l'éducation, du développement rural (pistes & bacs) et agriculture, il est important d'identifier les interactions entre chacun des secteurs et les pistes de collaboration et complémentarité pour un développement intégré dans la province. Les acteurs de chaque secteur seront les maillons essentiels de cette interconnexion. Le schéma ci-dessous donne une orientation sur les interrelations entre chaque secteur, acteurs et leurs points en commun. Ce schéma montre les liens thématiques entre chaque secteur et les acteurs y afférant.



2.5.1 PRODEKOR

La synergie avec PRODEKOR est la plus évidente et explicite. Les deux programmes sont intimement liés à tous les niveaux :

Géographique : le PRODEKOR réhabilitera en priorité les routes prioritaires pour le désenclavement des zones où le PRODAKOR intervient (à définir par PRODAKOR).

Institutionnel: le partenaire au niveau provincial est le même ministère : celui de l'Agriculture, Pêche, Elevage et Développement rural, Environnement et Conservation de la Nature. Les partenaires locaux (CVD, CARG) sont en grande partie les mêmes (*note : dans le texte, sous Ministère de Développement Rural au niveau provincial, on sous-entend ce ministère, qui est en charge du Développement Rural*)

Organisationnel: les SMCL des deux programmes seront synchronisées, et la coordination du programme est assurée par un coordinateur provincial qui représente les trois programmes auprès des parties prenantes. Les bureaux, et des ressources humaines à tous niveaux seront partagées (voir chapitre 4).

Impact: les deux programmes visent le même objectif général de réduction de la pauvreté par une relance agricole et sont complémentaires.

L'autonomisation des femmes et des jeunes filles: le PRODEKOR a inscrit dans son programme un lien avec les activités du PRODAKOR. Les activités conjointes concernent tout d'abord les sensibilisations, séances d'information, les clubs d'écoutes et l'échange des expériences entre les différents acteurs et actrices concernées.

Par ailleurs et indirectement à travers PRODEKOR, PRODAKOR collaborera avec le projet PREPICO sur les axes en voie de réhabilitation et pourra bénéficier de l'appui de sa cellule SIG (cf. DTF PRODEKOR : « *cette cellule pourra devenir la cellule de référence pour formation, fusion des données, le contrôle de qualité des bases de données et l'interface avec d'autres systèmes SIG notamment la Cellule Infrastructure du MITPR (Ministère de l'Infrastructure, des Travaux Publics) et le référentiel géographique commune* »).

2.5.2 EDUKOR

La filière de formation agricole est prioritaire pour EDUKOR et à ce titre pourra faire l'objet de collaborations entre les deux programmes:

- L'accompagnement technique des agriculteurs pourrait se faire à partir d'un ou de plusieurs " espaces de ressources" (ITAV - Institut Technique Agricole et Vétérinaire - spécifiquement) où il y aurait également une place importante pour la formation professionnelle. Le centre pourrait offrir des modules de formation aux adultes, par exemple en gestion et en entrepreneuriat en complément des formations techniques pointues.
- Le contenu de ces formations sera élaboré en collaboration avec le secteur de l'éducation de même que l'assistance technique prévue par EDUKOR sera consultée pour l'élaboration des formations ou l'amélioration des modules de formation existante.
- Dans son résultat 3, l'EDUKOR a programmé le développement d'un programme d'encadrement des initiatives d'entreprenariat féminin au niveau local. Ces initiatives sont spécifiquement orientées vers l'agriculture. Une étroite collaboration avec l'expert national genre est primordiale dans ce cadre.

2.5.3 UCAG MINAGRI

Les collaborations avec ce projet se feront selon les deux axes stratégiques qui structurent sa mise en œuvre, à la fois sur l'appui à la gestion (axe 1) et sur le renforcement des capacités de gestion et d'appui à la coordination des interventions du secteur, en particulier ici en ce qui concerne le niveau déconcentré à l'échelon provincial (axe 2). Un protocole d'accord définira les modalités de cette collaboration. Il sera conclu au moment de la mise en œuvre (voir point 5.4.3).

2.5.4 Synergies avec le PADIR (BAD)

Le programme cherchera des complémentarités spécifiques avec le PADIR :

- Pour PRODAKOR, sur la composante 2 concernant la transformation, le stockage et la commercialisation :
 - Par un partage des tâches sur l'aménagement/réhabilitation de certains espaces/locaux
 - Par des approches concertées en terme d'approches transversales, notamment genre et VIH/SIDA (expériences en ce qui concerne les approches genre sensible des OPA, caisses villageoises, alphabétisation ; formation des formateurs et par rapport au quota qui vise une parité dans la composition des structures de gestion
 - Par le renforcement de capacités des structures actives dans les activités aval à la production
- Pour PRODAKOR au sein de la synergie avec PRODEKOR, sur la réhabilitation des pistes rurales et leur définition concertée.

2.5.5 Autres interventions sur financement belge

Le programme cherchera à développer des synergies avec les autres interventions financées par la Belgique et mises en œuvre par d'autres formes de coopération. La possibilité de synergie dépend largement du ciblage géographique du programme.

Signalons à titre d'exemple deux contacts déjà établi en cours de formulation:

- Pour le territoire de Lodja, le projet CEFAIL/CCAEB sur le volet semence qui collabore déjà avec le SENASEM et l'inspection agricole
- Pour le territoire de Kabinda et Tshilenge, Broederlijk Delen à travers ces partenaires locaux et en particulier UPAD et JAAPM ici aussi en particulier sur le volet semence
- Futur programme du Fonds Belge de Sécurité Alimentaire (FBSA) sur le territoire de Kabinda.

Sans oublier, même si sa couverture géographique ne recoupe pas celle du PRODAKOR, le « Projet d'appui au plaidoyer agricole et à la structuration paysanne provinciale et nationale » et le réseau Agri Congo dont l'expertise et les méthodologies d'analyse et de renforcement des OPA pourraient s'avérer tout à fait pertinente dans la province du KOR.

Des synergies existent avec le **programme bourses** de la coopération bilatérale. Des liens seront développés avec le programme bourses, notamment pour le renforcement des capacités humaines des administrations provinciales.

Il existe également plusieurs **micro-projets** situés, pour la plupart dans le secteur agricole et l'éducation. Des synergies seront recherchées dans la mesure du possible avec ceux-ci.

3 PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE

3.1 Objectif général

L'objectif général est le suivant : « le déficit alimentaire et la pauvreté dans la Province du Kasai Oriental sont réduits par la relance durable du secteur agricole »

3.2 Objectif spécifique

L'objectif spécifique du PRODAKOR suivant est inchangé par rapport à la fiche d'identification du programme :

« Les revenus des exploitations familiales provenant de leurs activités agricoles sont augmentés de façon durable dans la Province du Kasai Oriental dans un processus respectueux de l'environnement, en inscrivant les interventions dans les dynamiques du marché et en tenant compte des contraintes et des besoins différenciés des femmes et des hommes »

3.3 Résultats attendus et activités

Les quatre résultats escomptés du projet sont :

- R1 La production et la productivité des exploitations agricoles sont améliorées afin de passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture de marché avec l'appui à des systèmes d'exploitation familiale sédentarisés, diversifiés et durables ;
- R2 Les conditions pour la conservation, la transformation et la commercialisation des produits des exploitations familiales sont améliorées ;
- R3 La gouvernance du secteur agricole dans la Province du Kasai Oriental est améliorée;
- R4 Le leadership des femmes rurales est renforcé

Chaque résultat est divisé en un nombre de sous-résultats.

3.3.1 Résultat 1 : La production et la productivité dans les exploitations agricoles sont améliorées afin de passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture de marché avec l'appui à des systèmes d'exploitation familiale sédentarisés, diversifiés et durables

L'accroissement de la production et de la productivité essentiellement des cultures vivrières sera soutenue par l'amélioration de l'accès à des facteurs de production, la structuration du monde rural, la recherche d'amélioration des systèmes agraires par la recherche participative, la relance d'un système de vulgarisation efficace, l'accumulation du savoir-faire, la gestion de l'environnement et en intégrant les aspects genre à tous les niveaux.

Si la diffusion de matériel végétal sélectionné est en effet considérée comme une activité clé pour augmenter la productivité, il y a lieu de considérer une offre plus globale en termes d'intrants et de paquets techniques nouveaux, y inclus la vulgarisation de techniques culturelles améliorantes. Le PRODAKOR renforcera les capacités de production, de multiplication et de commercialisation de semences de qualité, initiées par les projets APV et ASS.

Sous-Résultat 1.1	Le secteur semencier est renforcé et assure une meilleure accessibilité des produits à l'utilisateur final
Activité A.01.01.01	Des semences de base sont produites en quantité et qualité suffisante selon des plans de production et gestion transparents au niveau de l'INERA et/ou au niveau d'agri-multiplicateurs professionnalisés
Activité A.01.01.02	Des semences certifiées sont produites au départ des semences de base par des associations de producteurs (agri-multiplicateurs) professionnalisés
Activité A.01.01.03	Des « semences de qualité déclarée » sont produites au départ des semences certifiées par des associations de producteurs (agri-multiplicateurs) professionnalisés

L'appui au secteur semencier concernera la production de semences et de boutures ainsi que leur distribution et commercialisation jusqu'au niveau des ménages via les organisations paysannes. Le système à mettre en place est plus vaste et plus complexe que les résultats attendus des projets précédents de la CTB et doit tenir compte impérativement des conclusions et recommandations de l'évaluation finale des projets ASS et APV. Il s'agit de compléter le système actuel basé sur la certification et un réseau limité d'agri-multiplicateurs (coûteux en terme de suivi et davantage encore si l'on augmente le nombre de producteurs à certifier) par un système de production de «semences de qualité déclarée ».

Le programme, en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés, appuiera le développement de cette modalité complémentaire. Les semences produites dans ce système seront essentiellement destinées à alimenter le marché local et la réputation du producteur (confiance des utilisateurs pour la qualité de sa production) deviendra très importante pour le succès de ses activités. La formation restera très importante et le producteur devra être accompagné dans cette démarche et avoir accès à des moyens de contrôle (autocontrôle) de sa qualité (essentiellement le pouvoir germinatif). Cette évolution s'appuiera sur une implication accrue des OPA et de leurs structures..

Les actions spécifiques du programme concerneront (non exhaustif):

- La définition et la mise en œuvre de stratégies de production « cultures spécifiques » reposant notamment sur l'analyse du couple offre/demande et les résultats de l'étude socio-

économique (cf.2.3.1) et la définition de ratio de production entre semences certifiées et de qualité déclarée

- L'identification des agri-multiplicateurs SQD potentiels
- La fourniture d'assistance technique (spécifique par culture) et de gestion aux agri-multiplicateurs et leurs associations sous la supervision de l'équipe technique ATI et ATN semences du programme
- La facilitation de l'accès des agri-multiplicateurs à l'ensemble des intrants nécessaires à la production en privilégiant, au maximum, une conduite basée sur les principes de l'agro-écologie (cf. 2.3.1)
- Le renforcement et la professionnalisation des associations d'agri-multiplicateurs par zone géographique (bassins de production, territoires et éventuellement au-delà en fonction des résultats atteints)
- La poursuite du renforcement et de la professionnalisation du COPROSEM et SENASEM

A.01.01.01 Des semences de base sont produites en quantité et qualité suffisante selon des plans de production et gestion transparents au niveau de l'INERA et/ou des agri-multiplicateurs professionnalisés

Il importe de manière générale que (i) la production de semences initiales soit avant tout basé sur un plan d'entreprise que la Direction de la Production de l'INERA se doit d'élaborer d'une manière très détaillée ; (ii) que le rapportage technique et financier soit opérationnel et (iii), que le système de suivi et évaluation (S&E) fasse l'objet d'un résultat distinct à obtenir. Ces différents éléments feront l'objet d'un accord d'exécution avec le programme stipulant les résultats et les performances attendus.

Sur cette base, le Centre de l'INERA à Ngandajika sera appuyé pour assurer le maintien des variétés (sélection conservatrice) et la production de semences de souche et de pré-base afin d'améliorer encore la qualité au niveau de ces semences initiales (déclaration des cultures auprès du SENASEM). L'INERA continuera également à introduire et tester des variétés améliorées des instituts de recherche internationaux, produira des semences initiales de variétés améliorées des cultures vivrières (maïs, riz, arachide, niébé, haricot, soja et palmier Tenera) et développera un programme d'essais participatifs en milieu rural, en lien avec les services de l'agriculture et les OPA.

La production de semences de base par le secteur privé (agri-multiplicateurs professionnalisés), déjà pratiquée actuellement sera développée en parallèle à celle de l'INERA. Cela permettra d'augmenter les quantités produites et de satisfaire une demande qui devrait aller croissante.

Parallèlement à cet appui à la production et en fonction des résultats et performances attendus (définis dans un accord d'exécution), le PRODAKOR pourra contribuer à la poursuite de la réhabilitation de la station et au renouvellement de certains équipements.

Les actions suivantes seront menées (non exhaustif) :

- Introduction et essais de nouvelles variétés supplémentaires, puisque la RDC dispose encore de trop peu de variétés introduites à partir des instituts internationaux de recherche (IITA, CIMMYT, ICRISAT, CIAT, ADRAO) et sélectionnées par l'INERA ces deux dernières années
- Mise en place d'essais variétaux adaptatifs en milieu paysan
- Production de semences et de matériel végétal de base : la production fera chaque année l'objet d'une programmation établie par la direction du PRODAKOR selon les demandes exprimées par le COPROSEM.

- Mise en place d'une comptabilité analytique à Ngandajika afin de consolider l'autonomie financière
- Apport du complément d'équipements nécessaire au bon fonctionnement de la station INERA, et des besoins de la production, sur base des besoins que sa direction devra exprimer formellement (réhabilitation voire renouvellement). Ce complément tiendra explicitement compte de l'inventaire réalisé dans le cadre de la formulation d'APV3.
- Renfort des compétences professionnelles des bénéficiaires des équipements octroyés par le projet APV2
- Appui à la Direction des productions de l'INERA (Kinshasa). Toutefois et contrairement aux appuis antérieurs, il s'agira d'un appui léger centré sur la réalisation de quelques missions d'audit et de suivi au niveau de Ngandajika

A.01.01.02 Des semences certifiées sont produites au départ des semences de base par des associations de producteurs (agri-multiplicateurs) professionnalisés

En ce qui concerne la production de semences certifiées de 1^{ère} et de 2^{ème} génération, cette activité s'inscrit dans la poursuite des activités du projet ASS2. De même que pour les semences de base, c'est la prérogative du SENASEM de certifier la qualité des semences de la catégorie 'certifiées' en matière de pureté spécifique, pureté variétale, faculté germinative, humidité, et autres caractéristiques, sur base de l'Arrêté Ministériel du 25/03/1997.

Pour que l'organisation de la filière semencière des cultures vivrières, en particulier le processus du suivi et de contrôle des différentes catégories de semences (base, certifiées et qualité déclarée) fonctionne correctement, les agri-multiplicateurs et/ou leurs associations devront avoir accès à des semences sous le suivi et contrôle des inspecteur(rice)s du SENASEM (notamment en vue d'assurer un suivi phytosanitaire rigoureux). En parallèle à ce suivi et contrôle, des échantillons de semences seront analysés dans un laboratoire du SENASEM afin de garantir la qualité et donner des conseils au sujet de la densité de semis (en fonction de la faculté germinative).

Les besoins et la multiplication des différentes catégories de semences (base, certifiées et SQD) seront programmés par l'équipe responsable de leur production, en collaboration avec le COPROSEM, l'INERA/APV (voir ci-dessus), le SENASEM et les autres acteurs semenciers (OPA et producteurs individuels).

Appui au Conseil Provincial Semencier

Le Conseil Provincial Semencier (COPROSEM) est une plateforme des différents acteurs du secteur semencier : les associations d'agri-multiplicateurs (et les commerçants grainiers), qui constituent 60% des membres, et les structures étatiques impliquées dans le secteur semencier (Inspection Agricole provinciale et de la ville de Mbuji Mayi, le SENASEM, l'INERA, le SNV, ..). Lors des réunions du COPROSEM les membres discutent des besoins de la production des différentes catégories de semences et de boutures de manioc, des contrats et des systèmes de métayage, de la diffusion de semences en milieu paysan.

Définis dans les statuts, le mandat initial ne vise toutefois qu'à défendre les intérêts des agri-multiplicateurs et à servir de plaidoyer pour la profession sans mettre l'accent sur les aspects de commercialisation et de promotion des semences améliorées qui apparaissent aujourd'hui incontournables. A quoi il faut ajouter l'évolution en cours, dans le cadre du projet ASS, de cette fonction de concertation, vers la prise en charge de fonctions opérationnelles, notamment de gestion de matériel roulant tel que tracteur et camion pour la distribution de l'intrant. Si ces fonctions peuvent constituer une source de revenus pour la plateforme et donc lui assurer une certaine pérennité dans la poursuite de son mandat, une solution plus durable (c'est-à-dire non dépendante à terme de

l'encadrement d'un projet, aujourd'hui assuré par ASS) doit être trouvée.

A la lumière de ces évolutions, le mandat du COPROSEM sera revu afin de le mettre en cohérence avec les exigences de développement du secteur, notamment pour tenir compte des aspects de commercialisation et des fonctions opérationnelles :

- Réflexion stratégique sur le positionnement et les synergies à construire et consolider avec les principaux acteurs de la filière ;
- Approfondissement du partenariat public-privé (PPP) dans le cadre des fonctions opérationnelles et de gestion (étude diagnostic avec recommandations à destination du COPROSEM/SENASEM et traduction dans le mandat respectif des structures concernées)
- Révision des statuts et du règlement intérieur
- Établissement d'une feuille de route pluriannuelle de manière à inscrire la structure dans une perspective pérenne accompagnée d'un budget de fonctionnement

Le PRODAKOR financera, sur base de la feuille de route, les frais de fonctionnement du COPROSEM et la bureautique, appuyés avant par le projet ASS.

Appui au SENASEM

Le PRODAKOR aidera le SENASEM à remplir ses fonctions de contrôle de la qualité des semences et de leur certification. Ce rôle du SENASEM est fondamental pour la pérennité de la diffusion de semences de qualité en milieu paysan. Le PRODAKOR poursuivra l'appui du projet ASS au SENASEM et aux équipes en place mais le fera en tenant compte des constats et propositions de l'évaluation finale : feuille de route, budget de fonctionnement, harmonisation des canevas de fiches de travail pour une exécution harmonisée des activités en laboratoire et sur le terrain etc...En complément, le programme pourra faciliter la mise à niveau des équipements nécessaires sur base des besoins exprimés et de l'évolution des tâches attendues (réhabilitation et/ou renouvellement) en tenant compte *explicitement de l'inventaire réalisé dans le cadre de la formulation de ASS2*.

Il faut noter que le contrôle de l'ensemble de la production de semences certifiées se fera sous forme d'échantillonnage avec les agri-multiplicateurs car le programme ne pourra pas suivre l'ensemble de toutes les productions de semences certifiées. Les modalités de ce « super » contrôle seront définies dans la feuille de route qui sera élaborée de même que des pistes pour la prise en charge partielle des frais de certification par les agri-multiplicateurs.

En cohérence avec ce travail de remise à niveau et d'évolution de son mandat et compte tenu du nombre de territoires pré-identifiés, le PRODAKOR appuiera des antennes du SENASEM à Ngandajika, Kabinda et Lodja et étudiera la faisabilité de la mise en place « d'une banque de semences » qui devrait jouer un rôle équivalent à celui du warrantage au niveau de la micro finance. .

En outre, comme pour l'INERA, le PRODAKOR appuiera le SENASEM au niveau central à deux niveaux :

- Le maintien d'une capacité d'analyse au niveau du laboratoire central de Kinshasa de manière à en faire le laboratoire de référence pour les divers laboratoires provinciaux (ceux-ci resteront sous l'autorité de la direction centrale de Kinshasa qui doit organiser leur fonctionnement de manière harmonisée)
- Un appui léger centré sur la réalisation de quelques missions d'audit et de suivi au niveau de la province

Appui aux agri-multiplicateurs

Il s'agit de renforcer le secteur semencier privé, en capitalisant les efforts du projet ASS, en particulier

sur plus de 40 sites répartis dans les différents territoires. Vu la concentration des activités semencières dans un nombre limité de sites de production, le PRODAKOR se donnera comme objectif de densifier la production au départ des structures existantes et à développer (en particulier pour les SQD). Le PRODAKOR poursuivra l'appui aux associations d'agri-multiplicateurs par le projet ASS, qui a fait produire, sur base d'un contrat, des semences certifiées de 1^{ère} génération (R1) et, sur base d'accords de métayage, des semences de 2^{ème} génération (R2). Le PRODAKOR continuera à organiser des ateliers de formation en technologie semencière pour les agri-multiplicateurs et renforcera l'appui au secteur semencier en consolidant et en renforçant les acquis d'ASS.

Sur base des résultats d'une réflexion stratégique qui impliquera les différentes composantes de la filière et qui devra aboutir notamment aux « feuilles de route » pour le COPROSEM et le SENASEM, le PRODAKOR pourra continuer à appuyer, au niveau des agri-multiplicateur(rice)s, des ateliers de formation en technologie semencière, ainsi que l'augmentation des capacités de production en tenant compte des équipements qui seront réaffectés après clôture de ASS (gros et petit matériel agricole, matériel de conditionnement, intrants, emballages, magasins de stockage...)

Comme expliqué ci-dessus les quantités à produire, seront précisées avant chaque campagne à partir des informations du COPROSEM et des agents sur le terrain (agronomes de territoires et de secteurs) et consolidées par le spécialiste semencier (ATI/ATN) de façon à apprécier la demande et organiser la production.

A titre indicatif la première campagne (saison A 2013-2014) pourrait correspondre à la poursuite des activités semencière programmées par le projet ASS, en attendant que le dispositif interne de planification du PRODAKOR ne soit opérationnel.

A.01.01.03 Des « semences de qualité déclarée » sont produites au départ des semences certifiées par des associations de producteurs (agri-multiplicateurs) professionnalisés

Un des principaux enjeux de ce volet semencier est de contribuer à l'augmentation du taux de couverture des exploitations agricoles par les semences améliorées et de rapprocher la production des semences des utilisateurs finaux : faire en sorte qu'il y ait des semences disponibles en quantité et qualité suffisante issues de l'évolution du programme classique de production organisé jusqu'à présent par ASS. Pour cela, le développement d'un niveau supplémentaire de production, celui des « semences de qualité déclarée » sera promu et appuyé par le programme. Ce volet spécifique sera aussi l'occasion d'exécuter des actions de sensibilisation orientées vers l'appropriation par les populations de l'importance de l'intrant « semences ».

Le principe général, qui sera développé dans les détails lors de la mise en œuvre, reposera ici aussi sur la mise en place un dispositif d'accompagnement semblable dans les grandes lignes à celui prévu au niveau de A.01.01.02 mais avec comme spécificité, une implication beaucoup plus importante des structures OPA à travers des prestations d'accompagnement technique et organisationnel. Les services techniques officiels (agents de l'agriculture et SENASEM) et les structures de concertation seront, elles aussi, directement impliquées dans ce dispositif au niveau de leurs compétences et mandat respectifs.

Sous-Résultat 1.2	L'innovation et la diversification au sein des systèmes agricoles sont appuyées par la recherche-développement (R&D)
Activité A.01.02.01	Introduire des techniques innovantes par le biais de la recherche participative
Activité A.01.02.02	Faciliter l'accès à des outils, équipements et petits intrants technologiquement appropriés

A.01.02.01 Introduire des techniques innovantes par le biais de la recherche participative

Un nombre de techniques durables et probantes au niveau de la région ou sous-région quant à l'amélioration de la fertilité de sol et à la diversification des systèmes de production seront introduites au niveau des exploitations agricoles. Il s'agira ici de s'appuyer sur les principes de l'agro-écologie exposés au point 2.3.1 et de les « recontextualiser », pour leur application, dans l'agro-écosystème concerné. Les agronomes du secteur, les OPA de relais et autres acteurs impliqués dans l'appui-conseil seront formés en particulier sur cette nouvelle approche pour accompagner les paysans dans l'introduction de ces techniques.

Il sera important de promouvoir des systèmes de production renouvelés, basés sur des savoir-faire paysans et adaptés à la différente zone agro-écologique, où les exploitations actuelles pourront assurer la promotion de modèles d'exploitation durables et économiquement viables.

Un budget est aussi prévu pour capitaliser les différentes expériences déjà menées en RDC et dans la région.

Le PRODAKOR appuiera des activités pour assurer une amélioration de la fertilité des sols à deux niveaux, 1) à la station de Ngandajika, et 2) en milieu paysan traditionnel:

- **Introduction de plantes améliorantes** (annuelles) dans la rotation traditionnelle (mucuna, stylosanthes, pueraria,...) qui feront l'objet d'une recherche développement en milieu villageois et seront expérimentées en collaboration avec les centres de recherche régionaux afin d'élargir la panoplie des solutions et de proposer des options moins onéreuses qui permettent d'élargir le nombre de bénéficiaires dans une plus grande diversité de zones agro-écologiques, en valorisant les savoirs faire locaux .
- **Les rotations** pertinentes (plante amélioratrice herbacée pendant le premier cycle suivie de la culture) ou des jachères courtes (plante amélioratrice herbacée pendant l'année ou les deux années précédant la culture) sont des options qui seront encouragées pour conduire à un enrichissement du sol en préparation / avant la culture. Ceci permettra a) une amélioration physique notamment grâce aux systèmes racinaires puissants des graminées (*Brachiaria sp.*, *Panicum sp.*, *Pennisetum sp.*, mais aussi Sorgho, Avoine, etc.) et b) chimique notamment grâce aux systèmes de fixation de l'azote atmosphérique à partir des nodules racinaires développés par les légumineuses (*Stylosanthes sp.*, *Arachis sp.*, *Vigna sp.*, etc.).
- **Utilisation des résidus de culture** (cannes de maïs, pailles/balles de riz,...) apportant une protection et un enrichissement minéral du sol après brûlis par la restitution des cendres aux champs ou par le paillage tel que déjà pratiqué dans d'autres provinces
- **Mise en place de systèmes agroforestiers** notamment basé sur l'association avec le palmier à huile mais également avec d'autres espèces.

La mise en œuvre de cette approche reposera notamment sur la mobilisation d'un partenaire technique spécialisé et ayant déjà acquis, si possible, de l'expérience en RDC. Deux membres du consortium des centres de recherche agronomique CGIAR ont été identifiés : le World Agroforestry Centre (en abrégé ICRAF) et l'Institut International d'Agriculture Tropicale mieux connu sous l'acronyme anglais IITA. Les modalités exactes d'une collaboration avec ces structures, suivront les orientations tracées dans le cadre des protocoles d'accord repris au point 5.3. Rien n'empêchera toutefois le programme de mobiliser d'autres ressources techniques spécifiques en fonction des besoins identifiés. Le programme mobilisera également dans ce cadre, les compétences des chercheurs de l'INERA.

A.01.02.02 Faciliter l'accès à des outils, équipements et petits intrants technologiquement appropriés

L'accroissement de la production agricole dépend généralement de l'introduction de variétés culturales améliorées et de la création d'un environnement propice (température, sol et eau). Planter, cultiver et récolter requiert à la fois beaucoup d'énergie en main d'œuvre et une grande diversité d'outils et de matériels. Les tâches traditionnellement accomplies par les femmes demeurent tout aussi lourdes, alors même qu'elles tendent à augmenter avec l'accroissement des superficies ensemencées et des rendements.

Dans cette mesure, le PRODAKOR s'engage à développer la diffusion des techniques appropriées et adaptées aux besoins des petites exploitations familiales par le biais de la recherche participative et l'innovation (cf. ci-dessus) mais également à faciliter l'accès à certains intrants qui en augmenteraient la pertinence et l'efficacité. S'il n'est pas possible de définir ex ante avec précision, la gamme de matériel et outillage qui sera éligible, celle-ci concernera ici prioritairement les fonctions liées à la production, la partie transformation faisant l'objet d'un appui spécifique dans le cadre d'A.02.01.01. De manière non exhaustive, signalons parmi les pistes qui seront étudiées :

- Du petit matériel et de l'outillage (charrette, pompe d'irrigation, herse, charrue etc...), en collaboration, si possible et en fonction des opportunités à identifier, avec le secteur privé pour la distribution et le service après-vente (maintenance et pièces détachées), de manière à assurer une certaine pérennité aux équipements
- Des intrants vétérinaires pour le petit bétail et la volaille (en lien avec les boutiques construites à certains endroits par le PRESAR)
- Des géniteurs (cochons d'Inde, lapins, volailles) pour appuyer les activités génératrices de revenus (AGR) menées par les groupements féminins
- Des semences maraîchères pour les cultures de case (à la fois dans un objectif de sécurité alimentaire et d'AGR)

Pour les équipements, le financement répondra, dans le principe, aux mêmes lignes directrices que celles fixées pour la transformation (voir ci-dessous) mais les détails pourront être adaptés en fonction des situations spécifiques rencontrées au moment de la mise en œuvre.

Certains matériels et technologies bien qu'appropriées aux petites exploitations risquent toutefois d'être toujours inaccessibles, et donc, il est envisageable de développer l'appropriation du matériel en commun au niveau villageois ou communautaires.

Sous-Résultat 1.3	La fonction d'appui conseil aux producteurs est améliorée
Activité A.01.03.01	Mettre en place et suivre une stratégie d'appui-conseil
Activité A.01.03.02	Accompagner les agronomes de secteur, les OPA et les prestataires de services de proximité dans leur rôle de fournisseurs de services d'appui-conseil
Activité A.01.03.03	Etablir des liens avec les établissements d'enseignement technique de formation professionnelle agricole

Le PRODAKOR contribuera, de manière pragmatique et progressive, à la mise en place d'un dispositif d'appui conseil en assurant le lien entre la recherche (innovations et diversification), OPA et structures d'accompagnement de type ONGD, et en renforçant les aspects genre au sein du dispositif.

Les thèmes seront sélectionnés en fonction des plans de développement des territoires, des besoins

exprimés par les agronomes de secteurs et des territoires, les besoins exprimés par les paysans et les paysannes, les OPA et les CARG (territoires et secteurs).

L'amélioration et l'innovation des outils de communication, de vulgarisation et de formation seront des préoccupations majeures en se basant non seulement sur les acquis mais aussi sur des techniques novatrices utilisées dans la sous-région.

Les CARG (territoires et secteurs) joueront un rôle dans la diffusion d'informations sur les techniques innovantes.

L'ATI expert en techniques de production, coordonnera ces activités avec l'ATI et l'ATN en renforcement de capacités, avec l'IPAPEL, les unions et faïtières d'OPA, les CCP/CARG et les autres intervenants pertinents. Il fera appel à des appuis ponctuels spécifiques pour les aspects relatifs à l'élaboration du dispositif (si nécessaire) et des appuis permanents de prestataires de services pour la mise en place, l'exécution et le suivi de la stratégie retenue. L'IPAPEL assurera la collaboration d'un fonctionnaire du SNV pour travailler sur ce sujet.

A.01.03.01 Mettre en place et suivre une stratégie d'appui-conseil

Un état de lieux sera entrepris en début du programme. Il visera à identifier et caractériser les publics cibles, les systèmes et techniques et outils pédagogiques de formation et de vulgarisation et les capacités des différents acteurs intervenant dans l'appui-conseil. L'analyse devra être également orientée genre pour tenir compte des femmes et des jeunes. L'analyse établira la base pour une stratégie d'appui-conseil pour le Kasai Oriental. Référence sera faite à la réflexion en cours menée au niveau national par l'IFPRI et une consultance pourra être mobilisée pour ce travail.

Elaboration d'une stratégie et d'un plan d'action concerté : en lien avec les différents partenaires, une stratégie et un plan d'action d'appui-conseil sera élaborée avec l'aide du PRODAKOR. Seront identifiés les modalités pour un système d'appui-conseil basé sur la demande, les besoins en formation tant des formateurs et prestataires de services potentiels (MINADER, ONG, OPA), et un plan d'action. Le PRODAKOR stimulera l'harmonisation des approches et de stratégies en matière d'appui-conseil des différents intervenants. La stratégie sera discutée au niveau des CCP/CARG et avec le MGEFAE.

Assurer un suivi-évaluation : la stratégie d'appui-conseil et sa mise en œuvre sera suivie, évaluée et améliorée annuellement.

Capitalisation et diffusion des résultats aux acteurs clés dans la province. Le PRODAKOR contribuera à la conception d'un dispositif d'appui-conseil, à travers une note de capitalisation qui pourrait servir comme input dans une stratégie provinciale en la matière. Elle mènera des actions de concertation pour l'harmonisation des stratégies et méthodes d'appui-conseil des différents intervenants (voir aussi résultat 3)

Le PRODAKOR pourra mettre en œuvre les sous-activités suivantes :

- Élaboration d'un manuel de vulgarisation des techniques agricoles avec des éléments de méthodologie
- Réunions de sensibilisation et d'animation dans les groupements (Associations et OPA) sous la responsabilité des agronomes du programme, avec la participation des agronomes de secteur du MINAGRI
- Installation et suivi de parcelles de démonstration
- Élaboration et diffusion de messages radio et autres modes de communication
- Analyse comparative de résultats, avec la participation des OPA et groupements

A.01.03.02 Accompagner les agronomes de secteur, les OPA et les prestataires de services de proximité dans leur rôle de fournitures de services d'appui-conseil

L'opérationnalisation des services d'appui-conseil passe par la mobilisation de personnel techniques, de compétences et d'expertises spécifiques dans plusieurs domaines. Les trois groupes d'acteurs cités seront les acteurs prioritaires de cette démarche, sachant qu'ils devront eux-aussi, être accompagné et formé de manière à assurer un appui pertinent et de qualité aux agriculteurs et agricultrices. Cette activité vise à structurer cette approche même si, selon les productions et problématiques concernées (production, transformation, stockage...) le PRODAKOR gardera la latitude de définir des programmes d'actions spécifiques en privilégiant la « portes d'entrée » OPA.

Plusieurs volets sont ici concernés :

Un volet de formation, qui se réalisera en cascade par la formation des formateurs et des ateliers de formation aux différents niveaux géographiques priorisés et pour les différentes cibles (agents IPAPPEL, OPA, ONG). Les thèmes de formation seront ceux élaborés dans le cadre de la stratégie d'appui-conseil.

Un volet de sensibilisation, animation et diffusion de « paquets techniques » qui sera organisé selon un principe de recherche-action en milieu paysan impliquant prioritairement les OPA et les agronomes de secteur mais également les services de l'INERA Ngandajika. Ceux-ci interviendront notamment au niveau des activités de démonstration avec des parcelles de démonstration du type « champs écoles ».

Un volet d'échanges, de visites (inter-villages, inter-secteurs mais également interprovincial notamment pour aller voir ce qui se fait dans les autres programmes agricoles provinciaux) **et de réunions** périodiques afin de mieux connaître les difficultés du terrain, les réponses qui y sont apportées, les éventuels processus d'innovation en cours etc...

Un volet de mise en capacités de ces groupes d'acteurs afin qu'ils puissent exercer effectivement sur le terrain et en tenant compte des spécificités des bassins agricoles et des spéculations, les activités d'encadrement et d'appui-conseil. Cette mise en capacités passera par un appui du programme qui sera formalisé dans le cadre de protocoles d'accords entre celui-ci et les acteurs concernés. Ceux-ci préciseront, de commun accord, les objectifs impartis aux eux et aux autres ainsi que les résultats attendus et détermineront les moyens qui y seront alloués (fonctionnement et transport principalement).

Dans la logique de priorisation géographique promue par PRODAKOR, le SNV se verra impliqué à hauteur d'un agent par territoire et deux animateurs par secteurs considérés.

A.01.03.03 Etablir des liens avec les établissements d'enseignement technique de formation professionnelle agricole

Cette activité s'inscrit clairement dans le cadre des synergies entre le PRODAKOR et EDUKOR (voir 2.4) et vise à favoriser les collaborations et des échanges avec les établissements agricoles présents dans les différents territoires. Le choix de ceux-ci ainsi que les modalités et contenu des collaborations feront l'objet d'une réflexion commune entre les deux programmes sans toutefois préjuger de priorités particulière que PRODAKOR pourrait identifier sur certaines zones (par exemple Ngandajika) :

- Etablir des liens entre l'enseignement et les pratiques de terrain en vue de contribuer à l'orientation de l'enseignement par rapport aux besoins actuels.
- Echanger du matériel pédagogique
- Etablir des champs de démonstration dans ces écoles
- Favoriser les vocations parmi les jeunes diplômés, informer les écoles des possibilités de

stages pratiques

- Elaborer ensemble avec EDUKOR des modules de formation en matière de transformation et commercialisation orientés vers des femmes entrepreneurs (voir R2).

3.3.2 Résultat 2 : Les conditions pour la conservation, la transformation et la commercialisation des productions des exploitations familiales sont améliorées

Les fonctions aval à la production sont essentielles pour augmenter la qualité, la disponibilité et la valeur des produits agricoles de base et pour augmenter les revenus des exploitations familiales. Ces fonctions essentielles sont actuellement peu développées et encore moins structurées à l'échelle de la province et l'articulation des fonctions, au sein du continuum production-transformation-commercialisation dans une perspective de filière organisée, n'est pas encore une réalité. Le programme va travailler à créer les conditions minimales pour rendre cette approche faisable d'ici cinq ans (compte tenu des produits concernés et de leurs contraintes spécifiques) et cela dans une perspective multidimensionnelle qui visent : a) en étroite collaboration avec PRODEKOR, à désenclaver et améliorer la circulation des produits et b) à mieux organiser et renforcer progressivement les fonctions aval, en prenant appui sur les OPA identifiées comme partenaires du programme ainsi que les groupements. Compte tenu de la situation actuelle, les investissements du programme dans ce domaine, seront soigneusement ciblés par zones, types d'acteurs, compétences installées (gestion et suivi) et complémentarités à des initiatives passées ou à venir (en particulier PRESAR et PADIR).

En ligne avec la stratégie genre du programme, les groupements de femmes impliqués dans la transformation et la commercialisation feront l'objet d'un renforcement de compétences spécifiques en matière d'entrepreneuriat et de leadership.

Sous-Résultat 2.1	Les OPA et groupements disposent des équipements de transformation et de stockage et les gèrent durablement
Activité A.02.01.01	Financer des équipements et de petites infrastructures de stockage et de transformation
Activité A.02.01.02	Accompagner les bénéficiaires dans la gestion et la maintenance des investissements
Activité A.02.01.03	Renforcer les compétences des femmes en matière d'entrepreneuriat agricole et de leadership féminin

A.02.01.01 Financer des équipements et de petites infrastructures de stockage et de transformation

La mise à disposition d'équipements et de petites infrastructures spécifiques aux activités de stockage et de transformation vise les deux objets complémentaires suivants :

- Permettre l'acquisition de petits équipements, du matériel de transformation et de conditionnement ainsi que de petites infrastructures de stockage qui facilitent l'ajout de valeur au produit initial, améliorent le fonctionnement du cycle produit-commercialisation et contribuent à soulager les contraintes ou goulots d'étranglement existants ;
- Faire remonter des informations technico-économiques (charges, marges, entretiens,...) sur la gestion des investissements afin de nourrir les réflexions sur leur utilisation, en particulier dans le cadre de futures approches intégrées de type filières ainsi que pouvoir diffuser les éventuelles innovations sous forme de fiches, de matériel didactique ou de manuel technique.

Les modalités de financement de ces équipements dont les détails seront précisées lors de la mise en œuvre, obéiront aux grands principes suivants :

- Attribution prioritaire aux OPA et aux groupements de transformatrices. Ce segment d'opérateurs privés se situe clairement dans le champs de l'économie sociale ;
- Financement via une subvention accordée par PRODAKOR à hauteur de 85 à 90 % de la valeur de l'investissement complétée par un apport de la structure bénéficiaire à hauteur de 10 à 15 % ;
- La mise à disposition de l'équipement et/ou de l'infrastructure fera toujours l'objet d'un contrat d'utilisation et de gestion/maintenance garantissant une gestion financière saine et une capacité à renouveler l'investissement (amortissement), avec la possibilité de réaffectation en cas de « mauvaise gestion ».

L'offre des équipements et des infrastructures se basera sur les deux éléments suivants: a) une analyse des données relatives aux flux de marchandises et des marchés existants et des besoins spécifiques au niveau des OPA/groupements partenaires ; b) de l'existence et des compétences des prestataires locaux de biens et services (maintenance et/ou fabrication) de manière à veiller, si possible, à impliquer des structures locales.

Le choix se fera sur base d'une liste précise de critères, en particulier (critères non exhaustifs) :

- la compétence et la capacité d'entretien;
- les critères géographiques de répartition équitables dans les secteurs cibles
- l'existence d'un marché cible clairement identifié et solvable;
- la capacité de renouvellement après amortissement ;
- l'implication des femmes dans la production ;

A.02.01.02 Accompagner les bénéficiaires dans la gestion et la maintenance des investissements

Le PRODAKOR appuiera les organisations paysannes et les groupements pour une gestion saine et transparente des équipements et infrastructures, incluant un processus d'auto évaluation permanent.

Ainsi, le groupe qui obtiendra du matériel par le biais de cet instrument de financement, s'engagera à communiquer des informations technico-économique sur la gestion de l'équipement. Pour ce faire, le porteur recevra l'appui d'un prestataire de service (bureau d'études, ONGD...) qui possèdent un savoir-faire en la matière et qui interviendra en deux temps :

- Au préalable pour l'aider à monter le dossier de financement
- A intervalles réguliers, une fois le financement octroyé, par un processus d'accompagnement

Ce dernier aspect inclura un processus d'auto évaluation permanent et une formation systématique des groupements bénéficiaires, en termes techniques (modalités d'utilisation et d'entretien) et en termes de gestion (coûts d'utilisation et d'entretien, compte d'exploitation, constitution d'un fonds d'entretien et d'amortissement, calcul des coûts et des redevances des prestations). Cet accompagnement pourra être complété par la mise en place d'un comité de suivi avec des OPA et groupements, avec engagement de communiquer les données statistiques sur les flux de marchandises et les prix à la DAPP dans le cadre du dispositif de suivi mis en place (voir ci-dessous).

A.02.01.03 Renforcer les compétences des femmes en matière d'entrepreneuriat agricole et de leadership féminin

-Le PRODAKOR prévoit :

- formations individuelles et collectives pour renforcer les compétences de planification, gestion des budgets et pouvoir de négociation. Les bénéficiaires sont prioritairement des femmes membres des OPA et des associations féminines actives dans l'entrepreneuriat.
- renforcer les échanges de bonnes pratiques et de leçons apprises avec les autres programmes provinciaux agricoles et organiser des visites mutuelles

Sous-Résultat 2.2	Les capacités de commercialisation des OPA et leurs faïtières sont renforcées
Activité A.02.02.01	Mettre en place un dispositif performant d'information sur les prix, les marchés et les statistiques agricoles à l'échelon des zones prioritaires
Activité A.02.02.02	Améliorer les capacités des OPA et de leurs faïtières dans la commercialisation

A. 02.02.01 Mettre en place un dispositif performant d'information sur les prix, les marchés et les statistiques agricoles à l'échelon des zones prioritaires

La disponibilité et accessibilité des informations sur les prix et les marchés est un élément clé dans la maîtrise des opérations en aval de la production ainsi que dans les orientations de la politique sectorielle provinciale. Le programme fera preuve ici d'une approche pragmatique en travaillant principalement sur la mise en place d'un système de collecte de ces informations par les OPA et leur mise à disposition pour l'ensemble des opérateurs. Si l'objectif est prioritairement de compter sur un dispositif fonctionnel au niveau des zones couvertes par le PRODAKOR, celui-ci contribuera néanmoins à alimenter le service de la DAPP à l'échelon provincial de manière à lui permettre de rapporter périodiquement (une fois par trimestre) les informations aux services et au Ministère provincial en charge de l'agriculture et du développement rural.

Une fois les informations collectées et mise en forme, leur diffusion sera assurée par les structures elles-mêmes à destination de leurs membres, par les structures de concertation CCP/CARG ainsi par des médias spécifiques, en privilégiant les radios rurales. Média le plus utilisé en RDC, celui-ci touche le plus grand nombre d'utilisateurs de par sa facilité d'accès et son faible coût d'utilisation. Cette activité pourra inclure l'utilisation d'informations disponibles collectées par d'autres réseaux ou autres sources/projet. L'accès des paysannes au dispositif d'information (prix, statistiques) sera également garanti via des mesures spécifiques si cela s'impose. De manière innovante, la diffusion de l'information pourra aussi se faire par voie de téléphonie mobile à laquelle les opérateurs économiques pourront avoir accès sur l'ensemble de la couverture des réseaux disponibles dans la province.

A.02.02.02 Améliorer les capacités des OPA et de leurs faïtières dans la commercialisation

Actuellement et en raison du niveau encore relativement faible de structuration des OPA, seules quelques-unes d'entre elles se sont lancées dans des opérations de commercialisation, appuyées dans certains cas par un partenaire externe (cas notamment de l'UPAD à Kabinda).

Le PRODAKOR contribuera à renforcer cette fonction importante au niveau des OPA, non seulement sur la partie aval des filières mais également sur l'amont en intervenant sur la commercialisation de l'intrant semence. Il s'agira à ce niveau, de définir et mettre en œuvre, à l'image de ce qui se fera pour le volet production (voir 3.3.1), une stratégie de diffusion et de commercialisation des semences, en

étroite collaboration avec les OPA et autres acteurs privés pertinents.

De manière générale, les OPA se verront renforcées de manière à les rendre plus efficace dans le travail d'intermédiation :

- entre les paysans et les commerçants transporteurs avec, pour objectif, d'obtenir une plus juste rémunération des produits agricoles au profit de leurs membres et du monde paysan en général, avec un ciblage spécifique sur les femmes.
- Entre les agri-multiplicateurs, leurs associations et les paysans, via leur rôle notamment au niveau du COPROSEM, pour le volet semencier.

Ce renforcement s'appuiera sur une analyse préalable des expériences en cours et des principaux points de marchés en identifiant l'origine des flux de produits, les opérateurs concernés ainsi que les principales contraintes qui freinent le processus.

L'objectif est de doter les OPA opérant au niveau des zones couvertes voire au niveau de plusieurs territoires, des moyens leur permettant de favoriser le regroupement des produits et le stockage et d'améliorer les capacités de négociation des prix avec les acheteurs. Cette fonction s'inscrit clairement à la suite des renforcements en équipements et infrastructure qui en constitueront une des conditions nécessaires. L'appui fourni le sera essentiellement via un renforcement de capacités selon un état de besoins qui sera défini conjointement avec les structures concernées mais également via de l'équipement informatique ainsi que des moyens de communication et de transport.

En parallèle, les CCT/CARG seront appuyés également pour améliorer leur rôle dans la facilitation de l'offre et la demande, en impliquant les acteurs des différentes filières (les faitières des OPA, les IMF, les transporteurs et les commerçants, ..) et en facilitant le dispositif de négociation et de coopération entre acteurs.

3.3.3 Résultat 3 : La gouvernance du secteur agricole dans la province du Kasaï Oriental est améliorée

Ce résultat poursuit un objectif général qui est d'améliorer la coordination sectorielle provinciale au niveau des acteurs publics et des structures de concertation et de renforcer la structuration du groupe d'acteurs qui est la cible prioritaire du programme, les OPA ainsi que leurs unions et faitières. Pour les premiers, il s'agit de mieux les préparer (méthode de travail, dispositifs de collecte de données, capitalisation de bonnes pratiques...) à assumer les défis de la décentralisation et de ce qu'elle implique en terme de réflexion stratégique, de définition d'un cadre sectoriel commun à l'ensemble des intervenants et de mise en dialogue public/privé. Pour les seconds, et au-delà des renforcements spécifiques dont ils bénéficieront au niveau des fonctions de production et de l'aval, il s'agit de renforcer les dynamiques organisationnelles au profit a) d'une gouvernance interne améliorée ; b) de meilleures capacités d'offre de services aux membres et c) d'une participation accrue et constructive au dialogue sectoriel au niveau des organes de concertation. Cet objectif nécessitera surtout l'appui de l'assistance technique en renforcement de capacités (ATI et ATN) pour les aspects méthodologiques (comment assurer réellement une fonction de coordination/concertation, comment la faire fonctionner, quels appuis lui assurer et comment etc...) mais également l'appui d'un opérateur externe principalement pour les OPA (voir dans les orientations stratégiques, les complémentarités évoquées avec le projet d'Appui au plaidoyer).

Sous-Résultat 3.1	La coordination sectorielle et le suivi des interventions dans le secteur agricole au niveau provincial sont améliorés
Activité A.03.01.01	Améliorer la collecte et l'échange d'informations sur les interventions du secteur agricole

Activité A.03.01.02	Améliorer la concertation entre les différents acteurs du secteur agricole
Activité A.03.01.03	Appuyer la capitalisation des expériences des différents acteurs du secteur agricole afin d'harmoniser les approches et d'augmenter l'impact des interventions

Ce sous-résultat vise le renforcement de la coordination sectorielle et le suivi des interventions du secteur agricole en Kasai Oriental par les autorités politico-administratives de la province. Ceci dans l'esprit de stimuler la recherche de coopération et de synergies entre les différents acteurs et interventions. Le pilotage et la responsabilité de ce résultat est confié à l'ATI en renforcement des capacités, secondé dans sa tâche, par l'ATN correspondant. Un nombre important d'actions spécifiques au niveau de chaque sous-résultat envisagé seront menées et se baseront d'une part, sur le diagnostic des intervenants déjà évoqué (et « matière première » de la ligne de base) et de l'autre sur une approche méthodologique de renforcement de capacités, solide et concertée avec les principaux intéressés.

A.03.01.01 Améliorer la collecte et l'échange d'informations sur les interventions du secteur agricole en Kasai Oriental

Cette activité viendra en appui à l'organisation d'ateliers et de réunions de concertation réguliers entre les autorités provinciales et les intervenants dans le secteur agricole au Kasai Oriental, à la réalisation d'une cartographie des interventions et des intervenants dans la province (qui inclut l'installation et l'utilisation d'information géographique (SIG) et la collecte d'informations sur les interventions au niveau des territoires et des secteurs) et l'échange d'informations entre l'autorité provinciale et l'administration nationale (contribution aux orientations et politique nationale du secteur).

A cet effet, le PRODAKOR prévoit :

- Un appui logistique et en frais de fonctionnement aux services provinciaux concernés, en complément avec les appuis fournis par les autres PTF (y inclus l'appui de l'UCAG)
- Un expert SIG partagé avec PRODEKOR.
- Le paiement de frais de deux ateliers annuels avec les intervenants, présidés par les autorités agricoles provinciales.
- Une enveloppe budgétaire non-désignée pour le financement d'activités de renforcement des compétences individuelles des agents concerné, en complément avec les appuis fournis par d'autres intervenants (y inclus l'appui de l'UCAG)

A.03.01.02 Améliorer la concertation entre les différents acteurs du secteur agricole au niveau provincial

Si la disponibilité d'informations sectorielles fiables est un input indispensable à toute politique provinciale, la concertation entre acteurs en est certainement un autre, bien en ligne avec la mise en place des structures comme les CARG et le CCP ou encore le COPROSEM. Afin d'améliorer les processus en cours qui connaissent pour certains, de réelles difficultés de mise en œuvre et d'opérationnalisation, le PRODAKOR contribuera :

- A l'élaboration d'un décret provincial qui confirme et spécifie pour le Kasai Oriental le mandat et le fonctionnement des CARG territoires et secteurs, en adéquation avec les orientations de la LFA
- Au démarrage et au fonctionnement du CCP selon les dispositions prévues dans la législation
- A la communication sur les activités du CCP à travers notamment les émissions radios mais aussi la publication du journal des CARG du Kasai Oriental.

- Au renforcement des liens entre les acteurs concernés par la coordination sectorielle et le 'gender machinery' au niveau provincial (Division du Genre, famille et l'Enfant)
- A l'intégration des femmes dans les structures de coordination en étroite collaboration avec le Conseil Provincial des Femmes

Ces différentes actions seront soutenues et encadrées par les mesures suivantes:

- Un appui ponctuel externe pour l'élaboration du décret provincial sur le fonctionnement des CARG
- Un moyen de transport (moto) pour le coordinateur provincial des CARG afin de lui permettre de faire des visites de terrain aux CARG territoires et secteurs et de jouer de cette manière le rôle de courroie de transmission et de « caisse de résonance » du niveau périphérique vers le niveau central
- Un appui méthodologique et un budget de fonctionnement pour l'organisation et l'animation des réunions du CCP ainsi qu'une prime pour son coordinateur provincial
- Un budget pour l'organisation d'une réunion annuelle des CARG territoires au niveau provincial à laquelle participeront deux représentants de chaque CARG territoire de la province
- Une enveloppe budgétaire non-désignée pour le financement d'activités de renforcement des compétences individuelles des membres du CCP, en complément avec les appuis fournis par d'autres intervenants (y inclus l'appui de l'UCAG)

A.03.01.03 Appuyer la capitalisation des expériences des différents acteurs du secteur agricole afin de stimuler l'harmonisation des approches et l'augmenter de l'impact des interventions

Parmi les initiatives à développer figure la centralisation des différents outils et méthodes ayant été développés au sein des différents projets et programmes provinciaux sectoriels et des différents volets du programme de manière à alimenter la réflexion et l'évolution de la politique agricole provinciale.

Les thèmes de capitalisation seront définis de manière participative. Des ateliers thématiques seront organisés à Mbuji Mayi pour faciliter les échanges de bonnes pratiques entre le programme, les autorités provinciales et les principaux intervenants. Des publications et des émissions radio seront réalisées afin de partager les connaissances accumulées au sein du programme avec les autres acteurs du développement.

Un budget spécifique, tant pour une expertise ponctuelle en capitalisation que pour les exercices de vulgarisation (ateliers, émissions du radio rurale, copies de documents, etc...) sera mis à disposition.

Cette activité inclut :

- Un appui à l'élaboration de documents de capitalisation des expériences dans le secteur agricole et leur vulgarisation à travers les organes de concertation et les médias
- Un appui à la traduction des leçons apprises dans des documents de références pour le secteur agricole en Kasai Oriental. Ces documents pourraient, dans le futur, être intégrés dans la stratégie provinciale du secteur agricole
- Le renforcement des capacités des acteurs non-étatiques en matière du genre et l'organisation de l'apprentissage des méthodologies et des instruments.

Sous-Résultat 3.2	La concertation entre les acteurs publics et privés et la structuration des acteurs privés sont améliorées au niveau des territoires et des secteurs
-------------------	---

	prioritaires
Activité A.03.02.01	Appuyer un processus de structuration des OPA et de leurs unions et faïtières
Activité A.03.02.02	Appuyer les CARG territoires et secteurs comme lieux d'échange et de concertation du secteur agricole
Activité A.03.02.03	Sensibiliser les acteurs du secteur, au niveau des différents CARG territoires et secteurs, aux enjeux, conflits et processus de conciliation autour du foncier

Ce sous-résultat vise à la fois à améliorer la structuration institutionnelle et stratégique des OPA et donc leurs capacités de réflexion et de propositions sectorielles, ainsi qu'à améliorer les rapports entre les acteurs publics et privés à travers l'appui aux plateformes de concertation au niveau des territoires et des secteurs. Ces plateformes doivent servir comme lieux de discussion sur certains points sensibles liés à la gouvernance du secteur agricole, par exemple la gestion foncière.

A.03.02.01 Appuyer un processus de structuration des OPA et de leurs unions et faïtières

Si les résultats 1 et 2 contribuent principalement au renforcement de fonctions opérationnelles des OPA tant sur les semences (multiplication, recherche participative, diffusion) que sur la transformation et commercialisation des produits agricoles, ce qui est ici visé concerne le renforcement des structures en matière d'administration, de gestion, de fonctionnement interne et de stratégies, dimensions qui doivent contribuer à asseoir la durabilité des activités entreprises.

Pour assurer la durabilité du système, il est important de renforcer la structuration actuelle des organisations paysannes, un renforcement qui ouvre la voie vers une spécialisation et une répartition progressive des rôles à chaque niveau de responsabilité en lien avec les services publics et les acteurs privés non associatif

Pour maximiser et harmoniser cet appui, le PRODAKOR entretiendra une concertation avec les autres partenaires présents (notamment TRIAS et le « Projet d'appui au plaidoyer agricole et à la structuration paysanne provinciale et nationale » déjà évoqué) ainsi qu'avec les structures de coordination nationale des organisations paysannes.

Ce processus de structuration et de renforcement des OPA sera ciblé sur :

- les OPA et leurs unions au niveau des secteurs et territoires, pour améliorer la gestion, les procédures internes et la fourniture de services aux membres
- les faïtières au niveau de la province dans leur rôle technique, de plaidoyer et dialogue politique en concertation et synergie avec le travail mené au niveau national, par la plateforme AGRICONGO

Le dynamisme et les capacités de ces OPA étant très hétérogènes, un travail d'identification et d'appréciation de leur capacité ainsi que la viabilité socio-économique de leurs activités, sera nécessaire avant d'établir un plan d'action pour leur renforcement et structuration. Celui-ci sera accompagné des modalités d'appui en conseil technique, économique et matériels nécessaires

Ces activités seront encadrées par l'ATN en renforcement de capacités et une assistance technique de proximité dont les modalités seront définies dans la phase de lancement en collaboration et concertation avec les faïtières et les services de l'IPAPEL.

A.03.02.01 Appui aux CARG territoires et secteurs comme lieux d'échange et de concertation du secteur agricole

Cette activité inclut :

- Un appui au fonctionnement des CARG territoires dans les 8 territoires de concentration selon les dispositions prévues dans la législation
- Un appui au démarrage et au CARG secteurs dans les différents bassins de production retenus toujours selon les dispositions prévues dans la législation. L'implication des chefs coutumiers devra être assurée.
- Un appui à la communication sur les activités des CARG territoires et secteurs à travers notamment les émissions radios mais aussi la publication du journal des CARG du Kasai Oriental.

A cet effet, le PRODAKOR prévoit :

- Un appui logistique au coordinateur du CARG territoire
- Un appui méthodologique pour l'organisation et l'animation des réunions des CARG territoires et secteurs
- Un budget de fonctionnement pour les CARG territoires et secteurs
- Un budget pour la participation d'un représentant de l'IPAPPEL à une réunion de chaque CARG territoire une fois par an
- Un budget pour l'organisation d'une réunion annuelle du CARG territoire à laquelle deux représentants de chaque CARG secteurs dans le territoire participeront
- Une enveloppe budgétaire non-désignée pour le financement d'activités de renforcement des compétences individuelles des membres des CARG territoires et secteurs, en complément avec les appuis fournis par d'autres intervenants

A.03.02.02 Sensibiliser les acteurs du secteur, au niveau des différents CARG territoires et secteurs, aux enjeux, conflits et processus de conciliation autour du foncier

Si comme nous l'avons vu au chapitre, 1, des avancées sont à noter du point de vue législatif avec notamment en préparation un décret relatif au droit coutumier, foncier des communautés de base, il importe au niveau provincial d'avancer quelques initiatives concrètes dans le cadre du PRODAKOR. Celles peuvent se décliner selon les 7 actions prioritaires ci-dessus :

- L'appui à l'élaboration et la vulgarisation d'un décret provincial qui confirme et spécifie pour le Kasai Oriental les dispositions sur la gestion foncière dans la LFA
- L'appui à la sensibilisation foncière au niveau des différents CARG territoires et secteurs ciblés, permettant aux acteurs du secteur, et spécialement les femmes, de prendre conscience de leurs droits, et de s'organiser pour sécuriser leurs terres.
- L'appui, à titre expérimental, d'un CARG territoire dans sa fonction de conciliation sur le foncier, prévue par la LFA.
- L'appui, à titre expérimental, à l'élaboration de chartes foncières locales au niveau de quelques villages ou groupements pilotes à l'intérieur d'un seul secteur.
- La capitalisation des expériences du PRODAKOR dans l'appui à la conciliation sur le foncier et la diffusion des leçons apprises (pour alimenter le processus plus large de capitalisation prévu ci-dessus).
- Des sessions de sensibilisation des textes de lois sur l'égalité/parité et la vulgarisation des textes sur l'accès des femmes à la terre ;
- Un plaidoyer auprès du ministère provincial des affaires foncières et de l'agriculture et auprès

des détenteurs du pouvoir coutumiers

A cet effet, le PRODAKOR prévoit :

- Un accompagnement par un expert national des expériences pilotes
- Le financement d'une expertise ponctuelle pour l'élaboration du décret provincial sur le foncier
- Une enveloppe pour la vulgarisation du décret et la sensibilisation (ateliers, émissions radio, multiplication documents,...)
- Un budget non-désigné pour l'organisation de réunions, d'ateliers et de tables rondes avec tous les acteurs concernés (aussi chefs coutumiers, ...)
- Une enveloppe budgétaire non-désignée pour le financement d'activités de renforcement des compétences individuelles des membres des CARG territoires et secteurs, en complément avec les appuis fournis par d'autres intervenants

3.3.4 Résultat 4: Le leadership des femmes rurales est renforcé

Les activités prévues au niveau de ce résultat, visent à asseoir et consolider les actions transversales et l'aspect « genre » qui sera pris en compte d'une manière transversale dans les trois autres résultats (complémentarité et synergies).

Elles contribuent, de manière générale, à la création des conditions nécessaires pour la promotion de l'égalité des femmes et des hommes, et l'empowerment des femmes (voir chapitre 6). A cette fin, le PRODAKOR agira aux niveaux privé et public et ciblera, en fonction de ceux-ci, les acteurs les plus pertinents parmi les groupes cibles retenus : prioritairement les OPA mixtes et OPA féminines, les structures de concertation CCP/CARG et CPF, les structures de coordination, les services agricoles et décideurs au niveau provincial (y inclut la Division Genre, Femme et Enfant), territorial voire secteurs. La division Genre sera considérée comme intermédiaire pour les activités 'genre' dans les Résultats 1, 2 et 3 et le groupe cible direct pour le deuxième sous-résultat du R4.

Toutes les actions envisagées ci-dessous devront tenir compte de celles déjà menées par d'autres interventions, en particulier le PRESAR, le PNUD et l'UNICEF. Un diagnostic rapide de celles-ci et de leurs résultats au niveau des structures qui bénéficieront de l'appui du PRODAKOR sera mené au lancement de l'intervention.

L'ensemble des activités retenues seront mises en œuvre sous la supervision et la responsabilité directe de l'ATN genre qui, ensemble avec l'ATI en renforcement de capacités, travailleront avec les acteurs pertinents. Cette mise en œuvre pourra faire appel à des prestataires externes qui ont une expertise spécifique sur ce thème si possible dans la province.

Sous-Résultat 4.1	Un environnement favorable à l'empowerment des femmes dans la sphère privée est créé
Activité A.04.01.01	Appuyer des espaces d'échange entre les femmes et les hommes sur la division des tâches et responsabilités dans le secteur agricole
Activité A.04.01.02	Appui au Conseil Provincial des femmes

La création d'un environnement social favorable au changement dans le secteur agricole, permettra aux agricultrices et agriculteurs d'obtenir un accès plus équitable aux moyens de production, aux marchés, aux organes de gestion et aux instances de prise de décision et par la suite au partage plus équilibré des bénéfices.

A.04.01.01 Appuyer l'animation des espaces d'échange entre les femmes et les hommes sur la division des tâches et les responsabilités dans le secteur agricole

Il est important d'identifier le potentiel de changement au niveau des acteurs et d'évaluer la collaboration qui existe entre eux, y compris ceux chargés du genre au niveau provincial. Dans ce cadre le PRODAKOR organisera un travail de sensibilisation sur les possibilités d'une répartition plus équilibrée des tâches et des responsabilités dans la sphère privée, en particulier en ce qui concerne les activités agro-pastorales.

Ce travail aura pour objectif :

- de rechercher des opportunités pour un partage équitable des tâches au sein de l'économie du ménage;

- de réduire le temps et la pénibilité des tâches domestiques de la femme et de permettre la programmation des activités à mener conjointement ;
- de réduire les réticences par rapport aux changements des mentalités et de parler librement des tabous et des contraintes rencontrés par les femmes ;
- de promouvoir le droit des femmes agricultrices à pouvoir bénéficier des revenus de l'exploitation familiale sur un pied d'égalité avec les hommes ;
- de valoriser les contributions des femmes dans le processus productif
- de promouvoir les connaissances des femmes sur leurs droits et devoirs du point de vue des différentes codes et lois ;
- d'améliorer les conditions de travail des femmes et des hommes, les filles et garçons dans l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Les activités envisagées sont :

- Encadrer les membres des OPA (mixtes et féminines), à travers des rencontres, clubs d'écoutes sur différents thèmes, afin de créer une plus grande ouverture au niveau de mentalités par rapport à l'autonomisation des femmes. On mettra l'accent sur les relations femmes-hommes et sur le travail avec les hommes. Les interlocuteurs dans ce cadre sont les chefs coutumiers, les associations religieuses, les mères, les jeunes filles, la jeunesse, les associations féminines et les autres acteurs concernés par le programme (animateurs, agents techniques, inspecteurs, vulgarisateurs,...);
- Ateliers sur des thèmes spécifiques (division des travaux agricoles, techniques agricoles, ...);
- Séances de formations (en négociation, plaidoyer, connaissances des droits, ...) des membres des OPA (mixtes et féminines) ;

Afin d'inscrire ces séances de sensibilisation dans la durée, le PRODAKOR appuiera, à titre d'expérience pilote, le renforcement des lieux de rencontres pour les femmes/associations féminines dans deux territoires : Ngandajika et Tshilenge. Ces lieux, qui peuvent être de différents types, seront réhabilités et/ou aménagés afin de les rendre accessibles aux femmes en toute sécurité et dotés d'un petit budget de fonctionnement annuel.

A.04.02.02 Appui au Conseil Provincial des femmes

La structure du Conseil Provincial des Femmes (CPF) en tant que structure 'majoritairement femme' est appelée à faire le lien entre la sphère privée et publique. Comme cette structure touche un large éventail de domaines étroitement liés aux besoins et intérêts des femmes, elles peuvent, dans un environnement plutôt protégé, se concerter, planifier et se coordonner avant de formuler des propositions et de communiquer leurs positions au sein des structures mixtes comme les CCP/CARG. C'est une structure de proximité, décentralisée au niveau des territoires voire même des secteurs.

Le travail à ce niveau a pour objectif :

- de renforcer la participation des femmes à cette plateforme (CPF), afin de renforcer leur réseautage avec les acteurs économiques du secteur agriculture ;
- d'établir et de renforcer les contacts et liens entre les structures de concertation existantes comme les CCP/CARG, COPROSEM,..., qui sont des structures mixtes et de manière générale gérées par des hommes.

A cet effet, le PRODAKOR prévoit les activités suivantes:

- Renforcer les capacités des membres du CPF par des formations spécifiques (négociation, gestion, ...). Ces formations seront organisées en étroite collaboration avec le programme EDUKOR ;
- Appuyer le fonctionnement du CPF, par un équipement et une réhabilitation de l'espace de concertation au niveau provincial.

Sous-Résultat 4.2	Un environnement favorable à l'empowerment des femmes dans la sphère publique est créé
Activité A.04.02.01	Appui à la Division Genre, Famille et Enfant et à l'IPAPPEL pour renforcer les synergies sur l'intégration du genre dans la politique sectorielle
Activité A.04.02.02	Elaborer un plan d'action genre pour le secteur de l'agriculture

A.04.02.01 Appui à la Division Genre, Famille et Enfant et à l'IPAPPEL pour renforcer les synergies sur l'intégration du genre dans la politique sectorielle

Dans le but renforcer les compétences des services chargés de l'intégration transversale de la dimension genre dans tous les domaines, plus particulièrement l'agriculture, le PRODAKOR renforcera le caractère opérationnel de la Division Genre, Famille et Enfant, par un encadrement (coaching, formation, ...), une réhabilitation des locaux situés à Mbuji Mayi et la fourniture d'équipements de base. Après analyse, les membres des services provinciaux de l'agriculture, pourront également bénéficier de formations spécifiques qui seront définies conjointement avec le programme.

Ce travail aura pour objectif :

- veiller à une intégration de la dimension genre dans les services provinciaux de l'agriculture ;
- faciliter la prise en compte du genre dans les plans d'actions du secteur ;
- créer des opportunités pour l'organisation des activités communes entre les services techniques du secteur agricole et la Division Genre, de la Famille et de l'Enfant ;

Cette activité inclut :

- Appui au fonctionnement de la DIVGEFAE
- Identification d'un point focal genre au niveau de l'IPAPPEL
- institutionnaliser la collaboration entre les acteurs clefs de l'agriculture et la Division Genre, de la Famille et de l'Enfant

A cet effet, le PRODAKOR prévoit :

- consultances pour guider l'élaboration des plans ensemble avec les acteurs
- organiser des ateliers de planification et de concertation ;
- intégrer un processus de 'gender mainstreaming' dans les processus de travail de l'Inspection provinciale de l'Agriculture, pour lui permettre de jouer un rôle clé en ce qui concerne l'intégration de la dimension genre dans la stratégie agricole au niveau provincial (y compris plan d'action du secteur agricole)

A.04.02.02 Elaborer un plan d'action genre pour le secteur agricole de la province

Si le Plan quinquennal de Croissance et de l'Emploi (PQCE) fait du genre, une priorité stratégique dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance provinciale (Axe 6 « Réduire les inégalités de genre » avec une des recommandations relative à l'intégration du genre dans les politiques et programmes de développement), rien de spécifique n'existe à ce jour pour le secteur agricole. Afin de pallier ce manque, le PRODAKOR appuiera l'élaboration d'un Plan d'Action Genre provincial pour le secteur de l'agriculture et du développement rural qui s'appuiera notamment sur les constats du diagnostic et de l'étude évoqués ci-dessus, ainsi que sur les travaux de sensibilisations au sein des espaces d'échange et du Conseil Provincial des Femmes. Ce Plan comprendra un chapitre spécifique sur les conditions des femmes rurales et sur les inégalités existantes, ainsi qu'un chapitre sur les stratégies et actions visant à les réduire. Ce plan sera établi avec l'appui d'une expertise externe au programme et en accord avec:

- les orientations du PQCE
- le Plan Directeur de Développement Agricole et rural;
- le Programme Provincial d'Investissement Agricole ;
- les autres stratégies, politiques et plans concernés ;
- les stratégies, politiques et plans d'autres bailleurs de fonds;
- la PNG qui invite chaque province à établir sa stratégie et son propre plan d'action en tenant compte des circonstances et spécificités locales.

3.4 Indicateurs et sources de vérification

Les indicateurs et les sources de vérification sont indiqués dans le cadre logique en annexe 7.1. Ils seront validés qualitativement et quantitativement par la ligne de base au lancement de l'intervention.

L'objectif spécifique comme formulé est assez ambitieux et ne pourra pas être atteint par le PRODAKOR seul, ni dans la durée prévue de l'intervention. Les indicateurs de l'objectif spécifique indiquent des changements qu'on espère observer à la fin de l'intervention suite aux résultats obtenus, pour arriver dans le long terme à l'obtention de l'objectif spécifique.

Vu l'ampleur et les ambitions de certains sous-résultats, des indicateurs ne sont pas seulement donnés au niveau des résultats, mais également au niveau des sous-résultats (voir le cadre logique au point 7.1).

3.5 Phasage dans la mise en œuvre

La phase opérationnelle durera 5 ans ou 60 mois et comptera trois temps forts :

Une période de lancement de 12 mois qui débutera au moment de la signature de la Convention Spécifique et de la Convention de Mise en Œuvre. Elle servira à mettre en place l'équipe, à valider ou adapter le cadre logique du DTF, à affiner les stratégies opérationnelles avec les partenaires congolais, à actualiser la matrice de gestion de risques, à préciser certains besoins en assistance technique et leurs modalités ou en personnel logistique additionnel nécessaire, à affirmer ou infirmer la faisabilité des différents sous-résultats, ainsi qu'à préparer les conventions de partenariat ou les protocoles d'accord. Une bonne partie de ce travail s'appuiera sur :

- les résultats et recommandations des études «priorisation bassins de production » (voir 2.2),

«acteurs du secteur agricole » (voir 2.3.2.2) et «secteur semencier » (voir 2.3.1);

- l'étude de ligne de base (voir 5.9.2.1).

L'ensemble sera synthétisé dans **un document de référence** qui sera soumis à la SMCL pour approbation.

Pendant cette phase, un backstopping des services pertinents du siège qui ont été impliqués dans la formulation sera prévu pour donner un input dans le document de référence.

.Une période de pleine exécution opérationnelle (42 mois) au cours de laquelle les activités atteindront leur vitesse de croisière.

Une période de clôture (6 mois) au cours de la cinquième année qui verra l'équipe se concentrer davantage sur la consolidation des activités conduites et des modes et mécanismes utilisés. Durant cette phase, le désengagement de l'équipe ou un transfert vers une seconde phase sera planifié.

Six mois avant la fin du programme, un plan de clôture et un bilan financier doivent être élaborés par l'UDP selon les procédures de la CTB. Le bilan financier présenté à la SMCL de clôture devra d'abord être vérifié par l'UCAG.

3.6 Analyse des risques

3.6.1 Au niveau de l'Objectif spécifique

RISQUES	Probabilité	Impact	Actions de mitigation
Instabilité politique et sécuritaire	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Un suivi de sécurité sur l'ensemble du pays et les changements de gouvernement seront observés au niveau du COMPAR
Problèmes de gestion foncière réduisent l'accès et les investissements, surtout pour les femmes	Élevé	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation sur le droit foncier et actions de médiation à travers les CC notamment via les chefs de terre Activités de vulgarisation des textes législatifs
Les tracasseries persistent et démotivent les paysans et paysannes à investir dans l'agriculture	Élevé	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place à travers les CCP/CARG de dispositifs anti tracasseries Utilisation des radios communautaires et clubs d'écoute
Des pratiques culturelles durables qui sont introduites ne sont pas adoptées	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le dispositif de vulgarisation et d'appui conseil Capitaliser les techniques probantes Développer la recherche développement participative Coopérer avec les centres et réseaux de recherche
Faible niveau de coordination entre acteurs du secteur au niveau de la province	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Des activités pour améliorer la concertation sont explicitement prévues dans le PRODAKOR Lobbying via le GT15
Pas de renouvellement des cadres nationaux et donc peu de personnel étatique fonctionnel au niveau de la province	Elevé	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Recrutement complémentaire de personnel par le programme Adaptation des ambitions du programme
La majorité des dispositions des lois ne sont pas entrées en vigueur au niveau national et provincial ou non encore votées (loi	Elevé	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Appui institutionnel au niveau provincial : Ministère, IPAPEL, CCP/CARG Organiser des dispositifs de concertation et d'orientation Vulgarisation des lois, décret et édits

RISQUES	Probabilité	Impact	Actions de mitigation
semencière)			
Changement climatique	Faible	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Diversification des cultures et des variétés
Enclavement des zones de production	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Synergie avec le PRODEKOR et institutions en charge de la maintenance des pistes rurales
Dégradation de la fertilité des sols et de l'environnement	Elevée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Développer la gestion intégrée des sols Sensibilisation et formation des CCP/CARG et adaptation des plans de développement des territoires et secteurs
Faible prise en compte du genre de façon transversale	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> La participation, le ciblage, la responsabilité des femmes sont prises en compte dans les activités de production et de transformation des produits Une formation en matière du genre pour toute l'équipe du personnel et des proches collaborateurs Inscription dans le règlement intérieur des OPA et CARG du respect de la participation significative des femmes (membres et organes de direction. Le système M&E appliqué dans ce programme inclura la dimension genre dès le démarrage. L'inscription dans les entretiens de fonctionnement entre le personnel et la hiérarchie de la dimension du genre

3.6.2 Au niveau des résultats

Résultat 1

RISQUES	Probabilité	Impact	Actions de mitigation
Difficulté d'estimation de la demande en semences	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement du rôle des CCP/CARG et COPROSEM dans la concertation, l'estimation des besoins et la tenue des statistiques
Retard dans la livraison et difficulté de transport et de stockage des semences	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Collaborations avec le PRODEKOR Appui en moyens de transport

Qualité des semences insatisfaisante Agents utilisant des semences tous venant ou déclassées comme semences certifiées.	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Appui en matériel de traitement et de conditionnement des semences • Communication via les radios rurales • Renforcement du dispositif de contrôle du SENASEM • Veille des CCP/CARG et COPROSEM
Faible disponibilité et mobilisation des agents déconcentrés compétents du MINADER	Elevée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des agents et nouvelles unités du MINADER • Etablissement de prime de performances
Accessibilité des semences au niveau des ménages	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un dispositif de distribution via les OPA
Difficulté de la mise en place d'un dispositif de vulgarisation opérationnel vu le peu de personnel de proximité présent	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Appui simultané de plusieurs acteurs : le secteur public, des ONGD et des OPA • Implication des OPA comme acteurs relais pour la vulgarisation • Appui à l'inspection provinciale pour approuver un dispositif harmonisé
Faible développement de la recherche développement et de la GIFS et la difficulté de coopération interministérielle (Agriculture et Recherche Scientifique)	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la coopération entre MINAGRI INERA et les réseaux de recherches (CIALCA, IITA, etc.) • Mise en place d'espace de démonstration • Développement d'une recherche participative • Capitalisation des expériences probantes en RDC et dans la sous-région
La mauvaise prise en compte du Genre	Faible	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux OPA avec accent sur le genre • Promotion des femmes dans les organes de gestion et de concertation • Prise en compte des besoins

			des femmes dans les thèmes de vulgarisation et de formation
Risque de mauvaise utilisation et maintenance des équipements (tracteurs, camion, machines)	Elevée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des utilisateurs • Recrutement de chauffeur mécanicien et de mécanicien

Résultat 2

RISQUES	Probabilité	Impact	Actions de mitigation
Mauvaise gestion des équipements	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement de comptes d'exploitation prévisionnels • Formation des OPA et autocontrôle par les organisations faitières • Participation au coût de minimum 10 à 15% de l'investissement • Contractualisation de la mise en place des équipements avec récupération des équipements en cas de mauvaise utilisation. • Implication des femmes au poste de trésorerie et de contrôle
Risque d'appropriation induite des équipements par personnes influentes	Faible	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de gestion par les CC/CARG
Non prise en compte du Genre	Faible	Élevé	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des femmes dans le choix des bénéficiaires et dans la gestion des équipements • Prise en compte de la diminution de la pénibilité du travail de transformation et de l'économie de temps pour les femmes
Manque d'autonomisation financière des OPA	Elevée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Formation plan d'entreprise et de constitution de provision pour réparation et amortissement
Tracasseries (qui découragent la commercialisation)	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation sur les taxes • Lutte anti-tracasseries à travers CCP/CARG

Résultat 3

RISQUES	Probabilité	Impact	Actions de mitigation
La restructuration du Ministère de l'agriculture est lente et les nouvelles unités recrutées possèdent des compétences non appropriées	Elevée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Exécution d'un programme de renforcement des capacités pour la province
Les agents du ministère de l'agriculture ne sont pas motivés	Elevée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Paiement de primes
Les édits provinciaux prennent du temps à être approuvés ou sont mal adaptés	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Appui aux CCP/CARG et aux OPA
Le faible budget d'investissement et de fonctionnement de l'administration publique et principalement du secteur agricole	Elevée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Action de sensibilisation à travers les structures de concertation
Faiblesse des capacités de gestion des organisations paysannes, ou récupération par des leaders ou élus locaux	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Exécution de programme de formation, Appui au contrôle de la gestion et mise en place de comité de contrôle Renforcer la communication, la transparence des informations

Résultat 4

RISQUES	Probabilité	Impact	Actions de mitigation
Des fortes réticences se manifestent à différents niveaux	élevé	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation en associant les autorités coutumières, traditionnelles etc. Approche progressive et participative
L'équipe de programme est peu formée et a peu d'expérience en matière d'approche genre	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Des formations genre pour le personnel au moins au lancement du programme
Une stratégie genre dans le secteur agricole n'est pas considérée comme une priorité par les autorités	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Discussion au niveau des CCP/CARG de l'importance d'une stratégie
Faible implication et coordination avec le Ministère provincial GFAE pour l'élaboration d'un plan	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Recrutement d'un ATN pour le volet genre, qui devrait faciliter la bonne coordination

RISQUES	Probabilité	Impact	Actions de mitigation
d'action genre pour la province			

3.6.3 Au niveau de la gestion de l'intervention

RISQUES	Probabilité	Impact	Actions de mitigation
Difficulté / retard liés au recrutement de l'assistance technique internationale	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture des postes dès validation du DTF • Appui cellule RH/ RR, de l'UCAG
Difficulté / retard liés au recrutement des ressources nationales au démarrage	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Appui cellule RH/RR, de l'UCAG et du PRODEKOR
Retard lié à l'obtention des agréments ATI	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Discussion en COMPAR
Difficulté de gestion de nombreuses activités sur une grande zone d'intervention	Faible à Modérée	Modéré à élevé	<ul style="list-style-type: none"> • Situation centrale de la base de MJM + présence sur le terrain via les antennes • Possibilité de travailler avec des partenaires d'exécution présents dans les territoires • Possibilité de s'appuyer sur les différents échelons de l'administration congolaise en tant que relais d'information/ action • L'équipe de coordination provinciale peut être renforcée • Activités prévues au lancement de l'intervention et étude de base permettent de planifier les activités à un rythme raisonnable • Coordination renforcée avec PRODEKOR
Charge de travail liée à la gestion administrative et logistique	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • présence d'un ATI administration / finances appuyé par une équipe nationale • appui de la cellule Admin/Fin l'UCAG • élaboration du manuel de procédures • Possibilité de renforcer l'équipe

Lenteur des procédures marchés publics	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • présence d'un ATI administration / finances appuyé par une équipe nationale • appui cellule Marchés Publics de l'UCAG • Présélection des prestataires de services compétents et évaluation annuelle de leurs performances
Manque de responsabilisation des partenaires et prestataires	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Validation concertée et analyse participative des risques sur les sites d'interventions, les modalités d'action et la coresponsabilité • Utilisation de systèmes d'auto évaluation participative pour diminuer les contraintes • Transparence dans la mise en œuvre, associer les partenaires provinciaux aux différents niveaux (IPAPEL, CCP/CARG, OPA), dans les modalités et la planification des activités afin d'améliorer leur efficacité et le formaliser à travers des protocoles d'accord. • Dispositif de concertation avec les autres intervenants

3.6.4 Au niveau des risques fiduciaires

Risques	Probabilité	Impact	Actions de mitigation
Budget du programme est important et la durée relativement courte. Suivi budgétaire approximatif, non exhaustif ou peu crédible.	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Du staff financier en nombre conséquent est prévu (équipe admin/fin + personnel au niveau des antennes) • Le programme bénéficie du support de l'équipe UCAG MINAGRI
Services bancaires peu ou pas opérationnels (liquidités importantes au sein de l'UGP)	Elevée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • La messagerie financière « Soficom » est utilisée. • Un coffre sécurisé est mis en place ainsi que des procédures spécifiques de gestion de

Risques	Probabilité	Impact	Actions de mitigation
			caisses.
Une partie des fonds du programme est gérée par les antennes et par du personnel non CTB (risques sur procédures de gestion financières, achats et marchés publics)	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi rapproché et formations par l'équipe Admin/fin du programme • L'envoi de fonds successifs est conditionné
Avances à des ONG ou à des groupements de paysans (OPA)	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Les paiements sont réalisés en plusieurs tranches conditionnées • Liste noire des payeurs défaillants
Nombreux intervenants pouvant produire des états de besoins divergents ou intervenir de manière incohérente dans le programme	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Un manuel de procédures spécifique est rédigé et utilisé avec répartition claire des responsabilités. • registre des signataires à jour et avalisé par l'UCAG MINAGRI est utilisé. • mandats clairement définis et connus.
Certaines activités peuvent conduire à des fraudes (fausses listes de présences à des séminaires, formations, etc.).	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • activités et missions de supervision et contrôle réalisées (équipe Admin/Fin et UCAG MINAGRI) • Le registre des participants avec signature est tenu à jour.
Risque de change	Modérée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Une réserve budgétaire suffisante est prévue dans le budget
Qualité des RH admin/fin disponibles	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • démarrage des activités conditionné à la mise en place effective de l'équipe Admin/Fin • Le programme bénéficie du support de l'équipe UCAG MINAGRI.

3.6.5 Au niveau de la durabilité de l'intervention

RISQUES	Probabilité	Impact	Actions de mitigation
Pas de renouvellement des cadres nationaux, et donc peu de personnel étatique en place avec qui travailler	Elevée	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Construire des capacités au sein des OPA et leurs faitières
La non poursuite de la production et multiplication de semences si les subventions extérieurs s'arrêtent	Elevée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Lobby du G15 pour augmenter le budget national pour l'agriculture • Introduction d'un système graduel de participation dans les coûts • Tester l'option d'impliquer les OP dans la production de semences, et non plus uniquement les agri-multiplicateurs • Considérer la production de semences à Ngandajika comme un centre de coût rentable et autosuffisant raisonnée des recettes de la vente des semences
La non poursuite des réunions des CARGs sans paiement de frais de fonctionnement extérieur	Elevée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Lobby du G15 pour augmenter le budget national pour l'agriculture
Mauvaise utilisation, maintenance et gestion des équipements fournis (voitures, tracteurs, camions, équipements de transformation, ..)	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des utilisateurs • Recrutement d'un mécanicien
Capacités des OPA encore trop faibles pour assumer certains rôles (de vulgarisation, ...)	Elevée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître l'autosuffisance financière des OPA et prise en charge progressive du financement des prestations de services par les OPA, travailler dans la durée

<p>Non appropriation des dispositifs techniques et organisationnels de l'appui à la production et productivité agricole</p>	<p>Modérée</p>	<p>Elevé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de renforcement du ministère provincial et des structures décentralisées du MINADER • Le renforcement des capacités de concertation de régulation, de suivi évaluation des services publics, au niveau provincial et dans les territoires, • L'implication des CARG et CCT ainsi que OPA et leurs faîtières dans le suivi, l'orientation et l'exécution des activités de développement • La participation et le renforcement des ONG performantes comme opérateurs de proximité • La mise en place de système d'appui/conseil agricole, de production et de distribution de semences et de recherche participative
---	----------------	--------------	--

4 RESSOURCES

4.1 Ressources financières

Contribution Belge

Les ressources financières disponibles pour le PRODAKOR sont de 11 millions d'euros. Ce montant couvre les activités du projet ainsi que l'encadrement et le suivi assurés par la CTB.

Le budget est scindé en trois parties, soit i) résultats et activités ; ii) moyens généraux ; et iii) réserve budgétaire.

La contribution belge couvrira également, dans la partie résultats et activités, le paiement de compléments de salaires pour certains agents de la fonction publique principalement au niveau provincial. Le PRODAKOR procédera au paiement de ces compléments uniquement pour un nombre limité d'agents considérés comme clés dans la mise en œuvre des activités (notamment au niveau du secteur semencier et du déploiement des activités d'appui-conseil). L'objectif visé par cette mesure, est de restaurer, à court terme, un minimum de fonctionnalité à ces agents et aux services dont ils dépendent en attendant l'achèvement de la réforme de la fonction publique en RDC et plus particulièrement la réforme de la fonction publique au niveau de la province.

Dans le cadre de l'alignement au cadre institutionnel du pays, le PRODAKOR complètera le salaire des agents concernés jusqu'au niveau du 2^e palier Mbudi¹¹

Contribution congolaise

La contribution congolaise correspond à la somme :

- des salaires et autres avantages versés au personnel collaborant avec le PRODAKOR au niveau provincial et dans les territoires de concentration ;
- la contribution des bénéficiaires d'équipements de stockage et de transformation (évaluée à 10 % de la valeur des réalisations) ;
- L'affectation des semences de base produites au centre INERA de Ngandajika sur financement du PRODAKOR à ce programme et ce, durant a durée de son exécution.

¹¹ Du nom de l'accord signé en 2004 par l'alors vice-président Z'Ahidi Ngoma en charge du social et de la culture et les syndicats de la fonction publique. Cet accord, qui comporte 3 paliers et porte sur la fixation des barèmes, sert de référence pour les agents de l'Etat.

BUDGET TOTAL (€)			€	%	A1	A2	A3	A4	A5
			montant						
			6,971,940	63	1,402,388	1,394,388	1,392,388	1,391,388	1,391,388
A		La production et la productivité dans les exploitations familiales sont améliorées	4,260,940	39	864,188	849,188	849,188	849,188	849,188
A	01	Le secteur semencier est renforcé et assure une meilleure accessibilité des produits	2,475,500	23	507,100	492,100	492,100	492,100	492,100
A	02	L'innovation et la diversification sont appuyées par un processus de R&D	760,000	7	152,000	152,000	152,000	152,000	152,000
A	03	La fonction d'appui conseil aux producteurs est améliorée	1,025,440	9	205,088	205,088	205,088	205,088	205,088
B		La conservation, la transformation et la commercialisation sont améliorées	1,088,000	10	217,600	217,600	217,600	217,600	217,600
B	01	OPA et groupements disposent des équipements de transformation et de stockage	928,000	8	185,600	185,600	185,600	185,600	185,600
B	02	Les capacités des OPA et faitières dans la commercialisation sont améliorées	160,000	1	32,000	32,000	32,000	32,000	32,000
C		La gouvernance du secteur agricole est renforcée	1,235,500	11	243,100	250,100	248,100	247,100	247,100
C	01	La coordination sectorielle et le suivi des interventions dans le secteur agricole est améliorée	690,500	6	134,100	141,100	139,100	138,100	138,100
C	02 02	La concertation entre acteurs publics et privés et structuration des acteurs privés	545,000	5	109,000	109,000	109,000	109,000	109,000
D		Le leadership des femmes rurales est renforcé	387,500	4	77,500	77,500	77,500	77,500	77,500
D	01	Un environnement favorable à l'empowerment des femmes dans la sphère privée est créé	260,000	2	52,000	52,000	52,000	52,000	52,000
D	02	Un environnement favorable à l'empowerment des femmes dans la sphère publique est créé	127,500	1	25,500	25,500	25,500	25,500	25,500
X		Réserve budgétaire	185,185	2	37,037	37,037	37,037	37,037	37,037
Z		Moyens généraux	3,842,875	35	1,188,575	663,575	663,575	663,575	663,575
Z	01	Ressources humaines	2,514,375	23	502,875	502,875	502,875	502,875	502,875
Z	02	Investissements	550,500	5	482,100	17,100	17,100	17,100	17,100
Z	03	Fonctionnement	460,000	4	92,000	92,000	92,000	92,000	92,000
Z	04	Audit suivi et évaluation	318,000	3	111,600	51,600	51,600	51,600	51,600
		Grand Total	11,000,000	100	2,628,000	2,095,000	2,093,000	2,092,000	2,092,000

4.2 Ressources humaines

Contribution congolaise

Il s'agit principalement du personnel mis à la disposition du PRODAKOR par le Ministère de l'Agriculture provincial et national (ingénieurs et techniciens agricoles, inspecteurs de territoires, agronomes de secteur, etc...)

Pour chaque territoire et bassins de production pré-identifiés et en fonction du choix final de ceux-ci arrêté après l'étude de ligne de base, le partenaire mobilisera :

- 1 Inspecteur de territoire
- Par secteur sous-jacent aux bassins de production, 2 agronomes de secteur

La partie congolaise mettra les « nouvelles unités » à la disposition de l'intervention dès son lancement.

Une partie de ce personnel sera rémunéré par le programme sur base d'un complément de salaire. Ce complément sera orienté vers l'atteinte de résultats précis qui seront définis dans les protocoles d'accords passés entre le programme, l'administration et les personnes impliquées (voir 4.1.1).

Un coresponsable identifié par le partenaire assurera par ailleurs la coordination des efforts des administrations provinciales (voir modalités chapitre 5).

Contribution belge

Les ressources humaines du programme devraient être en adéquation avec l'importance du budget, la durée et les capacités des principaux partenaires dans le programme.

4.2.1 Principes

- L'utilisation du genre masculin ci-après couvre à la fois les femmes et les hommes. Les femmes sont particulièrement encouragées à présenter leur candidature et la sélection tiendra compte de **l'égalité des genres** au niveau des ressources humaines.
- L'**assistance technique** est un des moyens importants prévus par l'intervention pour accompagner les dynamiques de changement et la mise en place ou renforcement des systèmes, et le renforcement des capacités des différents partenaires clé du PRODAKOR. Ainsi l'assistance technique appuiera les différents acteurs congolais dans la mise en œuvre du PRODAKOR, selon leurs rôles respectifs définis dans la politique agricole: l'Etat dans ses fonctions normatives et régaliennes ; les structures de concertation dans leur rôle de concertation, de communication et de construction d'une vision commune entre l'Etat et la société civile ; le secteur privé et les Organisations Paysannes et ses unions et faïtières dans l'appui à ses membres producteurs dans les services d'accès aux intrants, d'appui/conseil, de marketing et de commercialisation.
- Dans la mesure du possible, l'**assistance technique** est **mutualisée** avec d'autres interventions de la coopération belgo-congolaise dans la province afin de réduire les coûts et de favoriser les synergies.
- Les différents domaines d'intervention du PRODAKOR (semences, vulgarisation, recherche participative, structuration des OPA, transformation et commercialisation, gouvernance et empowerment des femmes rurales), un cadre institutionnel particulièrement faible (tant en stratégies et politiques, qu'en présence et capacités des acteurs sur le terrain) et l'étendue de la zone d'intervention font qu'une **large gamme de compétences** et de profils techniques d'une part et une **quantité suffisante** en nombre de personnes d'autre part seront nécessaires pour

atteindre des résultats de qualité. De plus, des ressources humaines suffisantes doivent être prévues pour assurer les tâches de planification, de suivi et de coordination des activités et de gestion administrative et financière au sein du programme.

- **Principe de flexibilité** : recrutement selon des besoins émergents
 - Seulement une partie des ressources humaines nécessaires est prédéfinie dans le point 4.2.2.
 - La quantité, le contenu et les modalités d'une partie de l'assistance technique fournie par le PRODAKOR seront définis dans des protocoles d'accord avec les principaux partenaires qui seront négociés pendant la phase de lancement et approuvés par la SMCL. Ceci laissera la flexibilité nécessaire pour définir la meilleure modalité d'appui externe (à travers l'expertise nationale ou internationale ponctuelle ou de plus longue durée comme pour les structures type ICRAF ou IITA), à travers des contrats cadre avec des prestataires de services ou ONG locales, à travers un ATN permanent, etc.) en fonction des besoins précis.
 - Une réserve budgétaire est prévue pour financer des postes de renforcement de l'équipe PRODAKOR
 - La SMCL assurera que ces ressources sont en adéquation avec les besoins nécessaires pour l'atteinte des résultats.
- Une distinction claire sera faite entre :
 - l'appui éventuel du PRODAKOR pour renforcer les effectifs du partenaire afin qu'il dispose du personnel nécessaire pour assumer son mandat et ses responsabilités dans le PRODAKOR. Dans ce cas, l'organisation partenaire pourra recruter le personnel et le PRODAKOR pourra prévoir un complément de salaires.
 - l'assistance technique externe nécessaire pour accompagner les partenaires dans l'exécution des activités et pour assurer l'atteinte et la qualité des résultats.

Le dispositif de mise en œuvre et son efficacité seront appréciés par **une mission conjointe des partenaires belges et congolais** après environ une année de mise en œuvre et des recommandations seront faites pour soumission à la SMCL.

4.2.2 Profils prévus

Plusieurs profils dans les domaines de la gestion, de la logistique, de l'administration financière et du personnel d'appui seront partagés avec PRODEKOR et EDUKOR. Ces ressources, mentionnées ainsi dans le texte et dans le budget, seront financées, sauf indication contraire, au prorata des budgets des trois programmes selon une clé 50/25/25 (respectivement PRODEKOR/PRODAKOR/EDUKOR).

A noter, qu'au-delà et en dehors du niveau des ressources humaines, une grande synergie opérationnelle sera mise en place en particulier entre PRODAKOR et PRODEKOR et dans une moindre mesure, entre PRODAKOR et EDUKOR (cf. chapitres 2 « Analyse stratégique » et 5 « Modalités de gestion »).

Coordination

Un **Assistant Technique International (ATI) Coordinateur provincial de programmes**, basé à Mbuji Mayi, s'occupera de la coordination et du monitoring des programmes ainsi que du suivi des dispositifs d'évaluation et de rapportage mis en place par chacun d'eux. Il assurera par ailleurs, une tutelle hiérarchique directe sur les trois experts sectoriels ATI, responsables de volet (voir organigramme 4.2.3)

Il sera l'interface principale des programmes PRODEKOR, PRODAKOR et EDUKOR avec les partenaires provinciaux et les UCAG respectives.

La création de ce poste au niveau provincial répond à la volonté de la partie belge de déplacer le centre de gravité de ses interventions au plus près des partenaires locaux, dans une optique d'efficacité, de proximité et collaboration renforcée. Mais également de porter un soin particulier à la cohérence et aux synergies entre les programmes déployés en province.

Cette fonction permettra également de faciliter la circulation de l'information, la priorisation et la communication au sein des programmes provinciaux, de planifier et d'arbitrer l'utilisation des ressources partagées entre les programmes, de veiller, en étroite collaboration avec le/la Responsable Administratif et Financier (RAF), au respect du cadre défini par la CTB, et d'être un médiateur/facilitateur entre les différentes interventions mises en œuvre par la CTB dans la province. Il décharge ainsi les ATI de cette partie de leur travail, leur permettant de se concentrer sur les aspects techniques de leur fonction.

Le profil et les tâches du coordinateur provincial sont décrits en annexe 3.

Assistance technique internationale	Quantité	H/mois	Modalité
Coordinateur Provincial	1	60	Partagé

Equipe technique PRODAKOR

L'équipe technique chargée d'assurer directement la mise en œuvre du PRODAKOR et l'atteinte de ces différents résultats, sera composée de plusieurs groupes distincts basés chacun en des lieux différents et cela, de manière à être au plus près du terrain des opérations et des zones géographiques ciblées. Ces différents lieux sont les suivants :

- Mbuji Mayi

Base principale de l'ensemble des trois programmes et plus spécifiquement pour le PRODAKOR, de l'équipe technique centrale sous la responsabilité de l'ATI chef du volet agricole et de l'équipe administrative et logistique partagée. Les territoires proches, à savoir Miabi, Lupatapata et Tshilenge seront desservis en priorité à partir de là;

- Ngandajika, Mwene Ditu, Kabinda et Lodja

Dans chacune de ces localités, sera installée une antenne de programme.

Ngandajika: cette antenne, composée d'une équipe légère de 4 personnes placées sous la responsabilité d'un coordinateur, couvrira principalement le territoire du même nom et les bassins retenus qui s'y trouvent (avec extension vers le nord Luilu) et assurera la collaboration et coordination avec les différents services techniques partenaires présents et les structures impliquées dans la filière semencière ;

Mwene Ditu : semblable à l'antenne de Ngandajika au niveau de la composition et des missions attendues, avec couverture principale du territoire de Luilu (dans un premier temps, bassins de Kanda-Kanda, Katshisungu, Kamiji et ultérieurement, en fonction du désenclavement, Mulundu et Kanuntshina) ;

Kabinda et Lodja : qualifiées de « légères » en raison des moyens déployés et de la mission plus restreinte qui leur est assignée, ces deux antennes poursuivront le développement de l'activité semencière déjà en cours (ASS et APV) tout en s'inscrivant dans les évolutions décrites au chapitre 2 et 3. Ces antennes devront limiter le nombre de secteurs actuellement desservis dans le cadre de

ASS de manière à réduire les coûts opérationnels et à augmenter l'efficacité tout en compensant par une augmentation des surfaces emblavées et des volumes de semences produits.

Equipe technique à Mbuji Mayi

- **Un ATI ingénieur agronome, expert en techniques de production agricole durable**, responsable technique de la mise en œuvre générale du programme et plus spécifiquement des résultats 1 et 2 et responsable hiérarchique de l'équipe technique placée sous ses ordres : l'ATN en transformation et commercialisation et les 4 antennes décentralisées. Il se **focalisera prioritairement sur le volet production** (innovation, diversification et recherche/développement SR 1.2 et appui/conseil SR1.3) mais assurera également la **supervision du volet transformation et commercialisation** en étroite collaboration avec l'ATN concerné. Les différentes thématiques qui seront abordées impliqueront la mise en place de stratégies opérationnelles et de protocoles d'accord avec les différents acteurs, comme l'IPAPPEL et ses services au niveau des territoires et secteurs, les partenaires de recherche régionale et internationale comme l'ICRAF, le CIALCA etc. et les OPA pour les fonctions d'appui/conseil, etc. Il se coordonnera de manière régulière avec l'ATI semence et celui en renforcement de capacités, de manière à harmoniser les approches et le calendrier de travail.
- Un ATI expert en renforcement de capacité, partagé entre PRODAKOR et PRODEKOR.
 - Responsable et chargé de l'exécution à titre principal, du renforcement des capacités de l'IPAPPEL et ses services dans leur rôle de coordination et du suivi de la politique sectorielle au niveau provincial (en complément à celui fourni par l'UCAG MINAGRI en matière de gestion et d'équipement) ainsi que celui des démembrements au niveau des territoires et des secteurs ciblés (SR3.1)
 - Responsable du suivi des CCP/CARG aux différents niveaux (provincial, territorial, secteur), il en déléguera la mise en œuvre à l'ATN spécifique qui exercera cette tâche dans une logique de proximité avec les structures concernées. L'ATI se concentrera, en étroite collaboration avec l'ATN, sur la partie d'appui méthodologique aux thèmes prioritaires à discuter lors des réunions de ces organes (tracasseries, problème foncier, etc.SR3.2)
 - Renforcement, principalement sur les aspects méthodologique et conceptuel, des capacités des faitières et unions d'OPA (SR1.3 et 2.3) en étroite collaboration avec l'ATN spécifique qui en assurera l'opérationnalisation et le suivi de terrain

Assistance technique internationale	Quantité (ETP)	H/mois	Modalité
ATI - expert en techniques de productions agricoles durables	1	60	Non partagé
ATI - expert en semences	0.33	20	Partagé sur 3 provinces
ATI-expert renforcement de capacités	0.50	30	Partagé PRODEKOR
Total	1.83 ETP	110	

Un pool d'experts nationaux (ATN) sera constitué pour appuyer les différents volets et activités du

programme. Ces ressources seront appelées à se rendre très régulièrement sur le terrain pour appuyer les bénéficiaires au plus près (agriculteurs, OPA, partenaires etc...)

Assistance technique nationale	Quantité (ETP)	H/mois	Modalité
ATN transformation et commercialisation	1	60	Non partagé
ATN renforcement de capacités	1	60	Non partagé
ATN semences	1	60	Non partagé
ATN genre	1	60	Partagé PRODEKOR
ATN suivi/évaluation (partagé avec les 3 programmes)	1	60	Partagé 3 programmes
Total	5 ETP	300	

Dans les zones de concentration

Ngandajika	Quantité	H/M
Coordinateur d'antenne	1	60
Logisticien	1	60
Secrétaire admin/fin	1	60
Chauffeur	1	60
Gardien	1	60
Mwene Ditu		
Coordinateur d'antenne	1	60
Logisticien	1	60
Secrétaire admin/fin	1	60
Chauffeur	1	60
Gardien	1	60
Kabinda (antenne "semence")	Quantité	H/M
Chef d'antenne (agent SENASEM)	1	60
Log/Admin/Fin	1	60
Gardien	1	60
A Lodja (antenne "semence")		
Chef d'antenne (agent SENASEM)	1	60
Log/Admin/Fin	1	60
Gardien	1	60

A Kinshasa, avec déplacement fréquent dans les différentes provinces de concentration de la coopération belgo-congolaise

L'ATI spécialiste Semences, basé à Kinshasa, recruté dans le cadre du PRODAKK mais financé pour 0,33 ETP sur le budget du PRODAKOR, sera impliqué dans l'exécution des activités de production et de multiplication de semences. Il pourra également être mis à contribution dans les autres programmes provinciaux gérés par la CTB. Il assurera la supervision de l'ATN semence basé à Mbuji Mayi.

Equipe administrative et logistique

Une équipe administrative et logistique viendra en appui quotidien aux programmes PRODAKOR, PRODEKOR et EDUKOR. L'équipe sera composée de trois comptables nationaux, trois secrétaires/caissières, un réceptionniste, un logisticien, un magasinier et neuf chauffeurs.

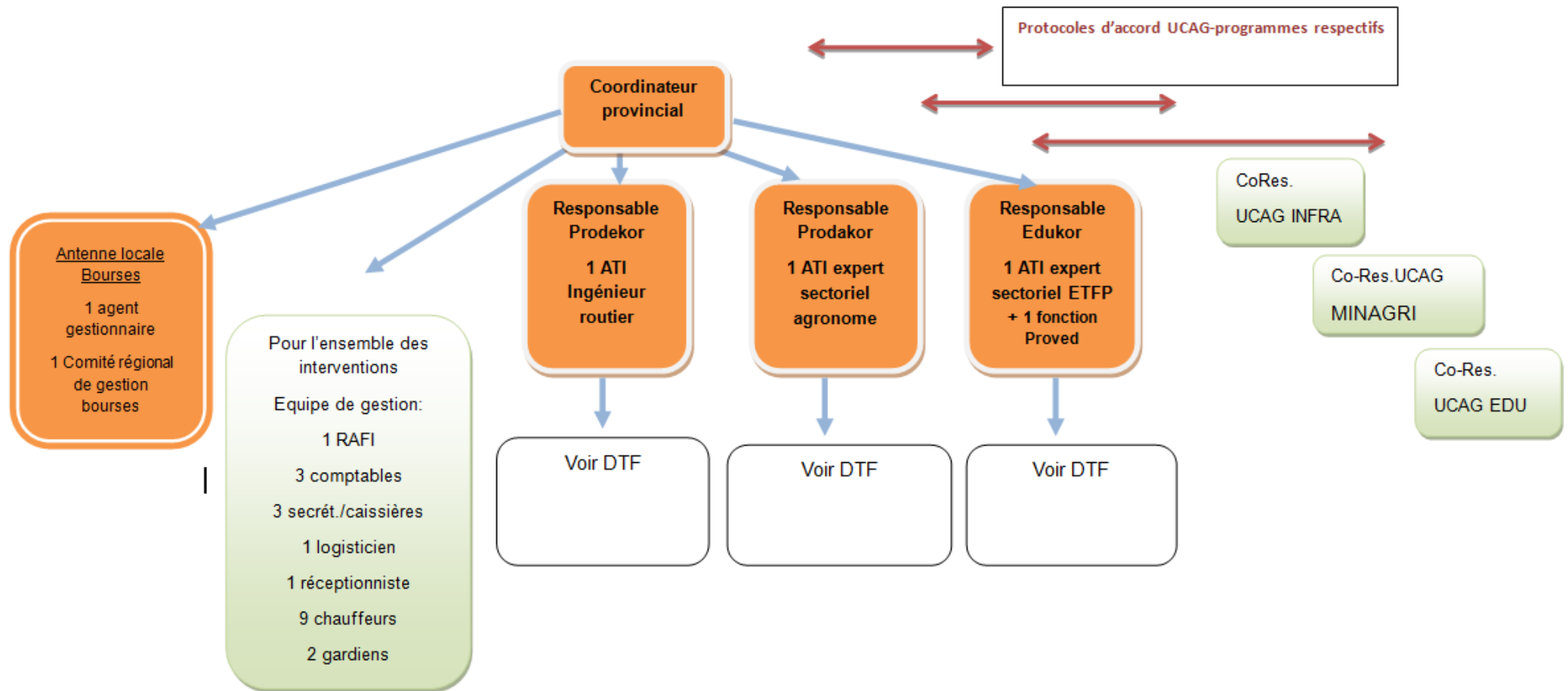
Cette équipe opérera sous la supervision d'un Responsable Administratif et Financier International (RAFI).

Ce RAFI permet de décharger les ATI sectoriels d'une grande partie de leur charge de travail liée aux procédures administratives et financières afin de leur permettre de se concentrer en priorité sur leurs tâches d'assistance technique.

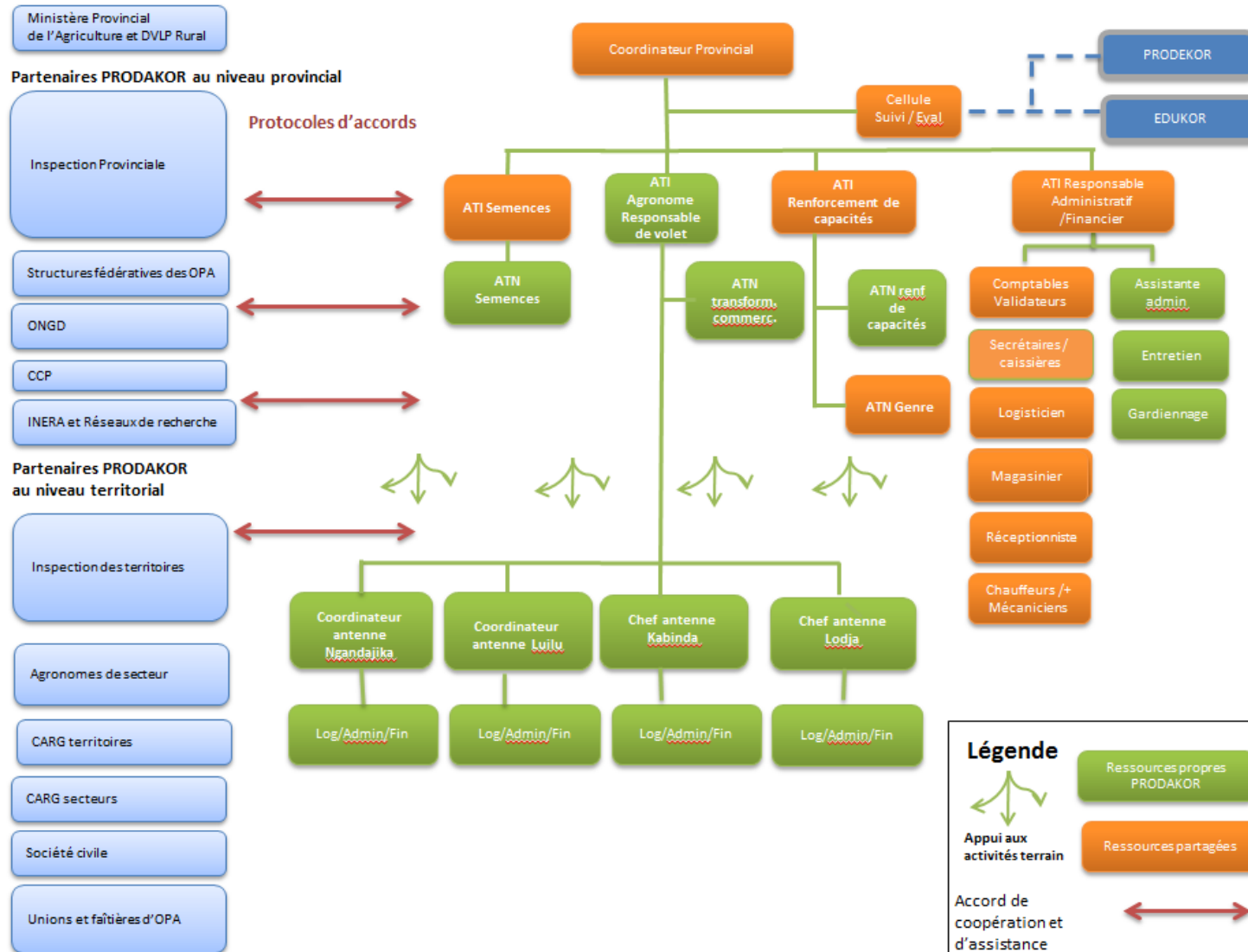
Dans l'esprit de coordination de l'ensemble des trois programmes, l'ensemble de cette équipe sera basée dans des locaux communs situés à Mbujji Mayi.

Personnel	Quantité	H/M	Modalité
ATI Responsable administratif et financier	1	60	Partagés
Financiers	3	180	Partagés
Secrétaires / Caissières	3	180	Partagés
Logisticien	1	60	Partagé
Magasinier	1	60	Partagé
Réceptionniste	1	60	Partagé
Chauffeurs	9	540	Partagés

4.2.3 Organigramme général des ressources PRODAKOR/PRODEKOR/EDUKOR



4.2.4 Organigramme spécifique des ressources PRODAKOR au démarrage



4.3 Ressources matérielles

Contribution congolaise

- Mise à disposition, à Mbuji Mayi, du site ex-PMKO (Programme Maïs Kasa“Oriental) susceptible d’accueillir la coordination conjointe des trois programmes sectoriels. Cette proposition doit être envisagée dans le cadre d’une approche concertée visant à faire de ce site, un lieu de concentration pour le secteur agriculture et développement rural de la province : Ministère de l’agriculture, services provinciaux respectifs ainsi que les projets et programmes des PTF qui y sont actifs.
- Mise à disposition, à Mwene Ditu, Ngandajika, Kabinda et Lodja, de locaux pouvant abriter les quatre antennes concernées (pour Kabinda et Lodja, les locaux sont ceux occupés actuellement dans le cadre d’ASS) ;
- Mise à disposition des moyens (notamment le charroi, voitures, tracteurs, camions) des projets précédents dans la province (ASS et APV)

Contribution belge

Au niveau des investissements

- Etant donné l’état du site ex-PMKO, une réhabilitation ne pourra se faire que de manière progressive et par étapes. Le PRODAKOR pourra y contribuer sur base d’un avant-projet préparatoire qui sera préparé par les UCAG MINAGRI et MINIDER. Cet avant-projet reprendra :
 - un plan d’implantation des différents espaces nécessaires et à réhabiliter (avec proposition de phasage compte tenu de l’arrivée, en 2013, des programmes sectoriels) ;
 - Une première estimation des coûts de réhabilitation et une proposition de prise en charge par les parties concernées (UCAG programmes sectoriels et gouvernement provincial). Ce chiffrage devra également fixer des seuils maxima quant à la prise en charge de ces investissements par la partie belge ;

En attendant de pouvoir occuper ces futurs locaux (pour autant que la réhabilitation soit jugée recevable par la partie belge à l’issue de la production de l’avant-projet), PRODAKOR contribuera, conjointement avec les deux autres programmes, à la location de bureaux ;

- du matériel roulant (4 véhicules, 15 motos, 20 vélos, 1 tracteur et 1 camion)
- un stock de pièces détachées, de carburant et de lubrifiants pour les entretiens courants du matériel roulant (motos, voitures, camions, tracteurs);
- des équipements de bureau, du matériel informatique et de communication satellitaire

Note : La quantité exacte de véhicules, camions, tracteurs, motos et vélo ainsi que le personnel y affecté est indicative et devra tenir compte notamment des transferts des moyens de transport de l’ancien projet ASS dans la province mais également à Kinshasa : un tableau détaillé (géographiquement et en fonction des utilisateurs bénéficiaires) sera élaboré par le MAF et l’UCAG.

Pour **les frais de fonctionnement**, il est prévu des ressources pour :

- le fonctionnement et l’entretien des véhicules ;
- les fournitures et les frais courants dans les différentes antennes;
- le gardiennage de ces différentes antennes ;
- l’organisation des SMCL, des audits et des évaluations.

5 MODALITÉS D'EXÉCUTION

5.1 Cadre légal

Le cadre légal est fixé par la Convention Spécifique relative au PRODAKOR, à signer entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo à l'issue du processus de formulation du programme.

Le présent dossier Technique et Financier, établi lors de la formulation, sera annexé à cette Convention.

5.2 Responsabilités administratives et techniques

Conformément aux procédures de la coopération belgo-congolaise en vigueur en République Démocratique du Congo, le programme sera mis en œuvre en régie par la CTB, en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés et plus particulièrement avec le Ministère Provincial de l'Agriculture et du Développement Rural.

5.3 Rôle des acteurs dans la mise en œuvre et protocoles d'accord

Un résumé des rôles des acteurs dans la mise en œuvre du PRODAKOR et les grandes lignes d'appui prévu par le PRODAKOR pour accompagner les différents acteurs dans la mise en œuvre est donné à l'annexe 7.6.

Des protocoles d'accord seront établis pendant la phase de lancement (voir 3.5) entre le PRODAKOR et ses principaux partenaires, afin de bien définir les responsabilités et les engagements de chacun dans la mise en œuvre des activités. Les besoins additionnels et la meilleure forme d'assistance technique seront définis dans ces protocoles d'accord, en fonction des stratégies opérationnelles affinées dans la phase de lancement. Ceci a comme avantage d'avoir une flexibilité dans le recrutement de l'assistance technique en fonction des stratégies, des capacités existantes et donc des besoins précis pour renforcer les partenaires et réaliser les activités.

Ces protocoles seront opérationnalisés sous la forme d'accords d'exécution ou de financement selon que l'acteur est de nature publique ou privée.

Dans tous les cas, le principe de base qui régira la passation de ces accords sera celui d'une attribution après un appel à concurrence via une procédure de marché public en vertu de la loi belge du 24 décembre 1993.

Toutefois il pourra être dérogé à ce principe dans les cas suivants:

1. Si des acteurs, jugés prioritaires pour l'atteinte de certains résultats dans le cadre de cette intervention, sont nommément cités dans le présent document ;
2. S'il s'agit d'une entité publique et que les conditions suivantes sont remplies:
 - Que l'accord n'implique pas de participation au capital privé ;
 - Qu'il s'agit bien d'une collaboration réelle en vue de l'exécution conjointe d'une tâche commune
 - Que l'intérêt public soit bien l'objectif de l'entité visée
3. S'il s'agit d'une entité publique ou privée, jouissant d'un « monopole de droit ou de fait » (p. ex., une province, une commune ou un organisme créé par loi).

Ces accords auront comme contenu minimal :

- un rappel du contexte et du rôle et mandat du partenaire selon la politique agricole en RDC
- les résultats à atteindre et les activités à réaliser dans le cadre du PRODAKOR
- la responsabilité tant du partenaire que du personnel propre du PRODAKOR pour réaliser les activités et atteindre les résultats
- les moyens nécessaires pour réaliser les activités et atteindre les résultats, le personnel nécessaire au niveau du partenaire et l'appui nécessaire du PRODAKOR pour pouvoir honorer leurs engagements. Le PRODAKOR peut temporairement aider l'organisation partenaire à remplir certaines fonctions essentielles pour pouvoir jouer leur rôle. Ces personnes seront recrutées par le partenaire et le PRODAKOR pourra y contribuer financièrement.
- le type, la forme et la quantité d'assistance technique additionnelle (à celle déjà prédéfinie dans le point 4.2.2) que le PRODAKOR devra éventuellement mobiliser pour atteindre les résultats et réaliser les activités. Les principes de l'assistance technique définis dans le paragraphe 4.2.2. seront d'application. L'assistance technique peut être fournie sous différentes formes, comme un ATN permanent, un prestataire de service de proximité, une consultance nationale ou internationale de courte, moyenne ou longue durée.
- une planification des activités dans le temps
- les modalités de suivi et évaluation
- les obligations de reporting

Les différents assistants techniques auront un rôle majeur pour élaborer et négocier ces protocoles d'accord dans le respect des principes et orientations ci-dessus. Le coordinateur provincial assurera la cohérence et l'application des stratégies définies ainsi que le suivi et l'appui à la réalisation des activités et l'atteinte des résultats qui y sont décrits. Il veillera à ce que des ressources suffisantes soient prévues pour garantir l'exécution des activités et l'atteinte des résultats convenus, et ceci en fonction des capacités des partenaires.

Les protocoles d'accord entre le PRODAKOR et les acteurs autres que les services déconcentrés de l'agriculture (IPAPL) seront également visés par cette dernière de manière à assurer le lien et la cohérence avec la politique agricole (nationale et provinciale) et pour renforcer leur rôle de coordination dans l'implémentation de la politique agricole dans leur province.

Les protocoles d'accord seront soumis à l'approbation de la SMCL.

5.4 Structures d'exécution et de suivi

5.4.1 La Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL)

Les parties conviennent de créer, dès la signature de la convention spécifique, une Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL) qui sera ancrée au niveau provincial.

La Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL) assurera une supervision générale de l'exécution de la prestation de coopération et prendra, sur la base des différents rapports et recommandations, toutes les mesures nécessaires à une adaptation du dossier technique et financier (DTF) sans toutefois modifier l'objectif spécifique, la durée, le budget global de la prestation, ni le droit applicable aux marchés publics.

Compétences et attributions

La SMCL aura comme attributions de :

- mettre en place les structures d'exécution du programme ;
- superviser l'exécution des engagements pris par les Parties ;
- apprécier l'état d'avancement du programme et l'atteinte de ses résultats sur base des rapports d'exécution du programme ;
- approuver les plans d'activités du programme ;
- approuver les ajustements ou les modifications éventuelles du dossier technique et financier selon les procédures internes CTB, tout en respectant l'objectif spécifique, la durée et l'enveloppe budgétaire fixés par la Convention Spécifique et en veillant à la faisabilité de l'ensemble des actions.
- faire des recommandations aux autorités compétentes des deux Parties ;
- résoudre, tout problème de gestion des ressources humaines, évaluer conjointement la compétence et les prestations des différents personnels mis à disposition du programme et prendre toute mesure d'encouragement ou de corrections nécessaires ;
- résoudre, pour le bon déroulement du programme, tout problème de gestion qui se poserait, relatif aux ressources financières ou matérielles ;
- superviser la clôture du programme et approuver le rapport final.

Composition

La composition de SMCL sera la suivante :

- Le représentant du Ministère Provincial en charge de l'Agriculture et du Développement rural, président de la SMCL
- Le Représentant Résident de la CTB ou son délégué,
- Le représentant du Gouvernorat Provincial
- Le représentant du Ministère Provincial en charge du Plan
- Le représentant du Ministère Provincial en charge du Genre, de la Famille et de l'Enfance
- Le coresponsable congolais de l'UCAG comme représentant du secrétaire général du MINAGRI

Le coordinateur Provincial appuiera le programme dans la préparation des réunions de la SMCL et y participera en tant qu'observateur ainsi que le coresponsable de l'UCAG.

Selon l'agenda de la réunion de la SMCL, les représentants des bénéficiaires et des pouvoirs locaux peuvent être invités ainsi que toute autre personne qui apporte une contribution au programme, en qualité d'observateur ou d'expert

Mode de fonctionnement

- la SMCL établit son règlement d'ordre intérieur dans le respect des autres dispositions de la Convention Spécifique ; il est officiellement approuvé lors de la première SMCL du programme ;
- la SMCL est convoquée et présidée par le Ministère Provincial de l'Agriculture ou par son délégué ;
- la SMCL se réunit ordinairement chaque semestre sur invitation de son président ou de façon

extraordinaire à la demande d'un membre ;

- la SMCL prend ses décisions selon la règle du consensus ;
- chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal signé par le Président de la SMCL pour la partie Congolaise et le représentant de la CTB pour la partie Belge ;
- la SMCL tient également une réunion au plus tard six mois avant la fin des activités du programme afin d'examiner la proposition de rapport final rédigé selon les normes de la CTB et d'assurer les formalités de clôture ;

La SMCL reste l'instance de décision pour assurer la supervision et la coordination stratégique d'un programme.

Considérant que plusieurs membres composant la SMCL du PRODAKOR se retrouveront également dans la SMCL du PRODEKOR, il est suggéré que les deux programmes s'organisent afin de conduire des SMCL à la même fréquence et aux mêmes dates, afin de renforcer la cohérence, la synergie et la coordination stratégique entre les deux interventions.

Ce faisant, le PRODAKOR pourra participer en tant qu'observateur à la SMCL du PRODEKOR et vice-versa. Le secrétariat de chaque SMCL spécifique est assuré par le projet en question, ici le PRODAKOR.

5.4.2 L'Unité de direction du programme (UDP)

L'Unité de Direction du Programme est l'instance de gestion quotidienne du programme qui assure la mise en œuvre des activités, dès l'approbation du programme semestriel par la SMCL.

Elle fonctionne avec l'appui technique et méthodologique en matière de gestion de l'UCAG MINAGRI et sous la supervision stratégique de la SMCL.

Toutes les décisions administratives, techniques et financières seront prises au quotidien par cette équipe, en concertation avec les partenaires congolais et les questions stratégiques à porter à la SMCL seront formulées et préparées à ce niveau. Cette manière de travailler assurera la pleine transparence entre les partenaires.

L'UDP, installée à Mbuji Mayi comprendra :

Une équipe de gestion et de coordination

- Un ATI coordinateur provincial partagé avec les 3 programmes (EDUKOR, PRODEKOR, PRODAKOR, à 25% sur budget PRODAKOR)
- Un ATI Responsable Administratif et financier (RAFI) pour les 3 programmes (EDUKOR, PRODEKOR, PRODAKOR, à 25% sur budget PRODAKOR) Un ATN, expert en suivi-évaluation, partagé pour les 3 programmes (EDUKOR, PRODEKOR, PRODAKOR, à 100% sur budget PRODAKOR) Du personnel de support administratif, financier et logistique (comptabilité, secrétariat, gardiennage, entretien, etc.) dont la majeure partie sera mutualisée avec le PRODEKOR et EDUKOR

Une équipe technique

- Un ATI ingénieur agronome, expert en appui aux organisations paysannes et en techniques de production agricole durable (responsable de volet)
- Un ATI renforcement des capacités locales partagé à 50% avec le PRODEKOR
- Un ATI expert en semences, partagé avec les autres provinces (33% sur le budget PRODAKOR)

- Un ATN expert en transformation et commercialisation des productions agricoles
- Un ATN expert en renforcement des capacités
- Un ATN expert en semences
- Un ATN expert en genre
- De l'assistance technique sur mesure à définir au cours de la période de lancement

Tâches de l'UDP

- assurer la bonne exécution des activités liées à la phase de lancement ;
- assurer la bonne exécution opérationnelle du programme décrit dans le présent DTF ;
- gérer administrativement et financièrement le programme dans le respect des normes mises en place par la CTB et le DTF ;
- planifier les activités du programme et soumettre cette planification pour approbation à l'UCAG MINAGRI 10 jours avant la date butoir
- organiser, superviser et coordonner les activités de terrain dans le cadre des programmations périodiques ;
- sélectionner et signer les conventions et contrats avec les prestataires et autres acteurs locaux dans les limites de leur mandat et accompagner les différents prestataires dans la mise en œuvre des actions planifiées ;
- proposer éventuellement à la SMCL les actualisations ou modifications nécessaires à apporter aux activités, aux résultats ou au budget ;
- rédiger les rapports périodiques d'exécution et de suivi évaluation ;
- contribuer au travail de recherche et de capitalisation,
- assurer la bonne exécution des activités liées à la phase de clôture

Co-responsable du partenaire

Dans le cadre d'une évolution vers une responsabilité mutuelle, le partenaire congolais identifiera un co-responsable du programme, chargé de mobiliser les partenaires et les bénéficiaires du programme au moment du démarrage de chaque activité, de s'assurer des collaborations nécessaires au sein de l'administration nationale et provinciale, et de les tenir informés. Il facilitera les échanges avec le partenaire institutionnel et contribuera au développement des capacités de ce dernier. Il sera responsable pour le suivi de la partie du programme qui est sous responsabilité congolaise, notamment les aspects législatifs et normatifs du secteur et leur application par les services impliqués.

Il assurera le rapportage du programme vers les autorités provinciales et vice versa. Le co-responsable sera invité aux réunions hebdomadaires de l'Unité de Direction du Programme. Il aura un regard libre sur la gestion du programme.

5.4.3 L'Unité Conjointe d'Appui à la Gestion UCAG MINAGRI

5.4.3.1 Approche stratégique et fonctions principales de l'UCAG

L'Unité Conjointe d'Appui à la Gestion au sein du MINAGRI est un projet ayant une double nature :

- l'**appui à la gestion** des projets/programmes de la coopération belgo-congolaise
- le **renforcement des capacités de gestion** et un appui à la **coordination** des interventions du secteur

L'UCAG est composée d'un niveau de codirection, de cellules, de staff de support et de ressources volantes. Le Coresponsable national de l'intervention dépend du Secrétaire Général et est détaché à temps plein au sein de l'UCAG, tout comme les autres membres de l'UCAG désignés par la partie congolaise.

Les cellules sont les suivantes :

- Planification et Suivi
- Communication et Relations Institutionnelles
- Finances et Administration
- Marchés Publics

5.4.3.2 Protocole d'accord UCAG / PRODAKOR

Le programme établira avec l'UCAG MINAGRI un protocole d'accord sans transfert financier définissant les prestations exécutées par l'UCAG. Les prestations visées par ce protocole contribuent à i) la bonne gestion des projets/programmes; ii) au respect des règles établies (y compris celles des Dossiers Techniques et Financiers des Unités Conjointes d'Appui à la Gestion) ; et iii) la maîtrise des risques.

Ce protocole décrira également les niveaux de service que le programme est en droit d'attendre de l'UCAG.

5.5 Obligations de la partie congolaise

Les obligations et participations financières de la Partie congolaise, telles que prévues par la Convention Spécifique (CS) et le Dossier Technique et Financier (DTF) qui fait partie intégrante de la Convention, sont essentielles pour la réalisation des objectifs (global et spécifique) du programme. Leur inexécution, même partielle, pourra entraîner, après notification officielle, la suspension partielle ou totale des apports belges.

La Partie congolaise s'engage dès lors à tout mettre en œuvre pour assurer le succès du programme de coopération et notamment :

Concernant l'exécution et le financement du programme :

- à prendre les dispositions institutionnelles, administratives et budgétaires requises afin de garantir le bon déroulement du programme ;
- à n'utiliser en aucun cas la contribution belge au paiement d'impôts ou autres charges publiques, ni à l'apurement des droits d'entrée prévus par la législation de la République Démocratique du Congo.

Ceci implique entre autres :

- l'exonération de tout impôt, y compris la TVA, droits de douanes, taxes d'entrée et autres charges fiscales ou administratives sur les fournitures, travaux et projets de service faisant l'objet de la contribution belge au programme ;
- l'autorisation par la direction des douanes d'utiliser la procédure « d'enlèvement d'urgence » ;
- à assurer la libre circulation des membres de l'assistance technique belge et du personnel mandaté par celle-ci sur l'ensemble du territoire national, à leur faciliter l'obtention des visas et permis nécessaires à leur entrée, séjour et sortie de la République démocratique du Congo ;
- à accorder aux organismes et personnes congolais et expatriés œuvrant dans le cadre du

Programme toutes les facilités nécessaires à l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées ;

- à assurer la maintenance des bâtiments des structures soutenues et les salaires du personnel au sein de ces structures ;
- à maintenir le matériel acquis avec les moyens du programme au sein de celui-ci ;
- à faciliter l'accès à toute documentation utile ou nécessaire pour l'exécution des activités ;
- à faciliter auprès de tous les services concernés les démarches nécessaires pour le bon déroulement du programme ;

Concernant le personnel national :

- à laisser ou à mettre à la disposition du programme le personnel nécessaire à sa réalisation au sein de chaque structure soutenue, étant entendu que ce personnel continuera à être rétribué par la République Démocratique du Congo qui en assumera en outre les obligations découlant de leur statut ;
- prendre toutes les dispositions utiles pour que la qualification professionnelle du personnel nécessaire à la réalisation du programme au sein de chaque structure puisse être évaluée conjointement par les deux parties et à prendre, le cas échéant toute mesure d'encouragement ou de correction jugée indispensable en la matière ;
- à ne déplacer ou muter du personnel au sein des structures retenues qu'après concertation avec la SMCL ;
- à remplacer le personnel au sein des structures retenues en respectant les qualifications requises en fonction des responsabilités au sein du programme.

Concernant l'après programme :

- à prendre les dispositions institutionnelles, administratives et budgétaires nécessaires pour garantir la poursuite des activités au sein des structures retenues après la cessation de l'intervention belge ;
- à veiller à ce que les équipements et matériels acquis dans le cadre du présent programme deviennent propriété de l'Etat congolais après cessation de l'intervention belge et restent affectés aux structures pour lesquelles ils sont prévus.

5.6 Gestion Financière, Marchés Publics et ressources humaines

Les procédures CTB liées aux engagements et paiements ainsi que les règles de mandat doivent toujours être respectées. Des règles spécifiques s'appliquent tantôt pour la signature des engagements, tantôt pour la signature des paiements.

A noter que les pouvoirs de signature ne pourront s'exercer qu'à conditions que les personnes ci-après mentionnées ont un mandat de CTB leur octroyant le pouvoir de poser des actes et notamment de signer des engagements et/ou des paiements au nom et pour compte de la CTB .

Les pouvoirs de signatures suivants doivent être respectés pour les paiements :

Montant	Signatures
< 25.000 EUR	- Direction du programme - (+ UCAG s'il n'y a pas deux signatures au niveau du programme ou en cas d'audit négatif)
25.000 EUR – 200.000 EUR	- Direction du programme + Responsable Administratif et Financier CTB - Responsable Administratif et Financier CTB + Coresponsable CTB (UCAG)
> 200.000 EUR	- Représentation CTB ou CTB Bruxelles + Responsable Administratif et Financier CTB

Le principe de la double signature pour tout engagement supérieur à 500€ est d'application :

Montant	Signatures
< 25.000 EUR	- Direction du programme - (+ UCAG s'il n'y a pas deux signatures au niveau du programme ou en cas d'audit négatif)
25.0000 EUR – 200.000 EUR	- Direction du programme + Coresponsable CTB (UCAG) - Coresponsable CTB (UCAG) + Responsable Marchés Publics CTB (UCAG)
> 200.000 EUR	Représentation CTB ou CTB Bruxelles

Gestion de la Trésorerie

Dès la signature de la Convention Spécifique, la CTB ouvrira les comptes dans les institutions bancaires appropriées. Ces comptes seront soumis aux règles de gestion CTB et notamment à l'exigence d'une double signature par les mandataires CTB dûment autorisés pour tout paiement. En suite un premier appel de fonds, qui correspond aux besoins des trois premiers mois peut être introduit. Pour les transferts suivants, le programme doit introduire à la CTB un appel de fonds au début du mois précédant le trimestre suivant. Cet appel de fonds doit être signé par le coordinateur provincial et contre signé par le responsable administratif et financier de la CTB. Le transfert des fonds se fait uniquement si le programme a respecté toutes ses obligations de rapportage, respecte les règles d'une bonne gestion et a entrepris des actions nécessaires liées à des recommandations des audits, Evaluation à mi-parcours et des missions d'appui.

Le programme doit assurer qu'il y a assez de liquidité pour exécuter les activités tout en limitant les soldes.

Gestion budgétaire

Avant chaque année, la direction de programme doit élaborer un budget annuel pour l'année suivante ainsi qu'une programmation pour les années suivantes. Ce budget fait partie du plan annuel du programme. Trimestriellement, la direction du programme doit élaborer une programmation financière pour les trimestres suivants et pour le trimestre en cours et les années suivantes. La programmation financière, qui fait partie du rapportage opérationnel doit être faite selon les procédures de la CTB et

doit être envoyée à l'UCAG.

Le budget donne les contraintes budgétaires dans lesquelles le programme doit être exécuté. Le budget total ne peut pas être dépassé. Au cas où une augmentation budgétaire serait nécessaire, les mécanismes d'approbation des adaptations au DTF (cf. ci-dessous) doivent être suivis. Des changements significatifs de budget doivent toujours être approuvés par le SMCL sur base d'une proposition élaborée par la direction du programme selon les procédures de la CTB. Des changements autorisés sans accord du SMCL sont

- un changement de moins de 10% d'une rubrique des moyens généraux
- un changement de moins de 10% ou inférieur à 10.000€ d'une ligne budgétaire liée aux activités

La réserve budgétaire peut uniquement être utilisée après accord de la SMCL. Son utilisation doit toujours être accompagnée d'un changement du budget.

La direction du programme doit assurer un bon suivi des engagements. Il n'est pas autorisé de prendre des engagements sur base d'un budget non approuvé officiellement.

Des dépenses ayant pour objet de faciliter le démarrage du programme pourront être engagées avant la signature de la CMO. Il s'agit des dépenses dont les montants estimés ci-dessous s'élève à 120.000 Euros.

Frais de personnel	
Frais de Recrutement	20.000
Frais logistiques	100.000 €
Achat véhicules, motos	60.000
Achat matériel ICT	40.000
Total	120.000 €

Comptabilité

La direction de programme est responsable pour sa comptabilité. Elle envoie chaque mois sa comptabilité vers la cellule FINADMIN de l'UCAG pour vérification et consolidation. La vérification mensuelle se fait pour assurer que la comptabilité soit tenue selon les procédures de la CTB.

Gestion des marchés publics

Avant chaque année, la direction de programme doit élaborer un planning des marchés publics pour l'année suivante. Ce planning fait partie du plan annuel du programme. Trimestriellement, la direction du programme doit mettre à jour le planning, qui fera partie du rapportage opérationnel.

Pour tous les marchés, le programme respectera la législation en vigueur ainsi que les règles internes définies par la CTB.

Pour les marchés publics de moins de 25.000 EUR (sauf marchés complexes), le programme est responsable pour gérer les marchés publics. La cellule des marchés publics de l'UCAG peut appuyer les projets.

Pour les marchés publics de plus de 25.000 EUR, ainsi que pour les marchés complexes, la cellule des marchés publics de l'UCAG appuiera l'élaboration ou le contrôle de la partie administrative du cahier de charges et la gestion administrative des marchés (publication, sélection, attribution, avenants,...). Le programme reste responsable de l'élaboration de la partie technique du cahier de

charges.

Pour les marchés de plus de 200.000 EUR, un avis de non-objection de la CTB Bruxelles doit être reçu avant de pouvoir lancer le marché. Pour le reste, les prescriptions prévues pour les marchés de plus de 25.000 euros s'appliquent.

La préparation et la passation des marchés publics seront régies par :

Le Guide Pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE (PRAG dernière version applicable) et les documents types et modèles présentés dans les annexes (y compris les Conditions Générales)

Le règlement des différends entre le pouvoir adjudicateur et un entrepreneur, un fournisseur ou prestataire de services pendant l'exécution d'un marché public s'effectuera par arbitrage conformément au Règlement de procédure de conciliation et d'arbitrage pour les marchés financés par le Fonds Européen de Développement, tel qu'il a été adopté par la décision n° 3/90 du Conseil des ministres ACP/CE du 29 mars 1990.

Le rôle et les tâches des organes et instances européens auxquelles font références les textes juridiques du Fonds Européen de Développement FED, seront assumés par les organes et instances de la CTB sur base des règles et processus internes et mandats applicables au sein de la CTB.

Gestion des Ressources Humaines

La représentation appuiera le programme dans le recrutement du personnel national. Les contrats pour le personnel national du programme seront préparés par la cellule RH de la représentation de la CTB et ensuite signés par les autorités compétentes.

5.7 Rapportage

Planification opérationnelle annuelle

Avant chaque année, le programme doit faire une planification annuelle **pour l'année suivante**. La planification comprend entre autre:

- planning des activités
- planning des marchés publics
- planning financier
- planning des ressources humaines

Les différentes cellules de l'UCAG appuieront le programme dans leur domaine de compétence dans l'élaboration de la planification annuelle. Elle est ensuite consolidée par la direction de l'UCAG et approuvée par la SMCL du programme.

Rapportage opérationnel

Tous les **trimestres**, le programme doit élaborer un rapport opérationnel et l'envoyer à l'UCAG. Le rapportage donne de l'information sur l'état d'avancement des activités et des marchés publics, sur la situation budgétaire, sur les protocoles d'accords, sur les problèmes et les risques importants. Dans le même rapportage, il fournit une **mise à jour** des plannings. L'UCAG donnera un feedback. L'UCAG appuiera le programme dans la résolution des problèmes et la maîtrise des risques.

Au moins trois fois par an, l'UCAG se réunit formellement avec le coordinateur provincial pour faire le point sur le planning opérationnel et sur les problèmes à résoudre et les risques à traiter.

Rapportage du programme

Afin de permettre une bonne information de tous les partenaires concernés par l'exécution du programme, avant chaque SMCL les derniers rapports opérationnels seront partagés avec tous les membres.

Rapportage annuel

Chaque année, un rapport annuel qui apprécie le degré de réalisation des résultats intermédiaires et de l'objectif, en se basant sur les indicateurs identifiés à ce fin et présentés dans le cadre logique est élaboré par l'UDP avec l'appui de l'UCAG.

Ce rapport doit être communiqué vers la SMCL du programme, qui le valide.

Ce rapport qui est opérationnel et financier est établi conformément aux canevas de la CTB et comprend :

- L'examen de l'exécution correcte de la présente convention ;
- La recherche des causes des éventuels dysfonctionnements et des éventuels éléments nouveaux qui justifieraient la révision de la Convention Spécifique ;
- L'examen de la prestation de coopération au regard de son efficience, de son efficacité et de sa durabilité ;
- L'examen de la prestation de coopération au regard des indicateurs repris au DTF et notamment, sur la base des suppositions du cadre logique, l'examen de l'évolution du risque au regard de ces mêmes indicateurs.

Ce rapport annuel, après validation par la SMCL, est remis au plus tard le 31 mars de l'année qui suit celle sur laquelle il porte, à l'Etat partenaire via l'attaché de coopération internationale en RDC et à l'Etat belge, via la DGD à Bruxelles. Il doit donc être présenté à l'UCAG le 15 février au plus tard.

Rapportage vers les autorités provinciales

Dans le cadre de l'harmonisation des projets de développement et pour faciliter le suivi par les autorités de ces projets, la province de Kasai-Oriental a mis en place un système de rapportage TMARQ (Temps, Moyens, Activités, Résultats, Qualité), que les PTF doivent suivre. La coopération belgo-congolaise s'alignera sur cet outil et les standards fournis par les autorités provinciales et utilisera, pour alimenter ce rapportage très synthétique, les rapports opérationnels produits à intervalles réguliers.

Rapportage final

Le rapport final comprend :

- Un résumé de la mise en œuvre et une synthèse opérationnelle de la prestation de coopération ;
- Une présentation du contexte et une description de la prestation de coopération suivant le cadre logique ;
- Une appréciation des critères de base d'évaluation de la prestation : pertinence, efficience, efficacité, durabilité et impact ;
- Une appréciation des critères d'harmonisation et d'alignement : harmonisation, alignement, gestion orientée vers les résultats, responsabilité mutuelle, appropriation ;
- Les résultats du suivi de la prestation de coopération et des éventuels audits ou contrôles, ainsi que le suivi des recommandations émises ;
- Les conclusions et les leçons à tirer.

Le rapport final sera remis au plus tard 6 mois après l'échéance de la Convention Spécifique à l'Etat partenaire via l'attaché de coopération internationale en RDC et à l'Etat belge, via la DGD à Bruxelles.

5.8 Mécanismes d'approbation des adaptations du DTF

Le DTF peut être modifié par le pays partenaire et la CTB quand cela s'avère nécessaire à l'exception de l'objectif spécifique, la durée et du budget total du programme pour lesquels une éventuelle modification doit se faire par un échange de lettre entre l'Etat congolais et l'Etat belge.

Les adaptations au DTF sont préparées selon les procédures internes de la CTB et sont ensuite discutées et approuvées en SMCL.

Toutefois, la Partie congolaise et la CTB informent la Partie belge des éventuelles modifications suivantes apportées :

- Les formes de mise à disposition de la contribution de la Partie belge et de la Partie congolaise ;
- Les résultats, y compris leurs budgets respectifs ;
- Les compétences, attributions, composition et mode de fonctionnement de la structure mixte de concertation locale ;
- Le mécanisme d'approbation des adaptations du DTF ;
- Les indicateurs de résultat et d'objectif spécifique ;
- Les modalités financières de mise en œuvre de la contribution des parties.

Un planning financier indicatif adapté est joint le cas échéant.

Cette information se fait de deux manières : via le rapport annuel ou via la transmission du PV de la SMCL.

En dehors des SMCL, des décisions ad-hoc pour le bon déroulement du programme peuvent être prises par les partenaires, via une procédure écrite (lettre tournante aux membres de la SMCL). Ces décisions sont effectives dès signature par le Président de la SMCL pour la partie Congolaise et le représentant de la CTB pour la partie Belge.

5.9 Suivi et évaluation

5.9.1 Suivi et appui de la part de l'UCAG

L'UCAG fera régulièrement des missions de suivi et d'appui, au moins 3 fois par an, et à la demande des projets/programmes. Pour chaque mission, un rapport doit être fait. Les missions auront entre autres pour but :

- d'améliorer la gestion du programme ;
- de trouver des solutions aux problèmes auxquels les programmes sont confrontés ;
- d'aider les projets à respecter les différentes procédures ;
- de renforcer les compétences des équipes des programmes en vue d'un transfert de compétences aux structures provinciales décentralisés et aux structures administratives déconcentrées.

5.9.2 Monitoring et évaluation

Le suivi et le monitoring interne du programme seront facilités par la mise en œuvre d'un système d'information, destiné à mettre à la disposition du programme et de l'ensemble des acteurs, des données sur l'avancement du programme sur base des indicateurs objectivement vérifiables tels que définis dans le cadre logique du programme.

Processus	Système	Responsabilité
Etude de base ¹² Monitoring et suivi des indicateurs	CTB	Conjointe
Revue à mi-parcours Revue finale	CTB	CTB
Evaluations annuelles des compétences de l'UDP	Responsable hiérarchique	Conjointe

5.9.2.1 Etude de ligne de base

L'**étude de ligne de base**¹³ sera lancée le plus tôt possible après le lancement du programme et fera notamment l'objet d'un travail collectif de réflexion et d'appropriation de la stratégie et du cadre opérationnel du programme mené par l'équipe UGP et les partenaires. Cette étude devra aboutir à la proposition de trois éléments essentiels pour assurer le suivi des résultats du programme :

- Une **matrice de monitoring complète** qui indique la manière (méthodologie) dont l'intervention va assurer le suivi de ses actions (basé sur le cadre logique et les IOV figurant dans le DTF) ;
- Un **plan de gestion des risques** (basé sur l'analyse préliminaire figurant dans le DTF)
- Un planning opérationnel mis à jour

Cadre du dispositif de monitoring

Matrice de monitoring	Plan de gestion des risques	Planning opérationnel
Résultats	Identification des risques	Planning actualisé
Indicateurs (quanti et qualitatif)	Analyse des risques	
Ligne de base et valeurs cibles	Mesures de mitigation	
Périodicité de la collecte des données (IOV)		

¹² Voir les procédures CTB

¹³ Une proposition de termes de référence pour cette étude est présentée à l'annexe 7.7

Coût (relatif) de la mesure des indicateurs		
Qui fait quoi? (collecter, consolider, interpréter...)		

Le rapport de cette étude devra être disponible au plus tard 12 mois après la tenue de la SMCL de démarrage. Celui-ci reprendra les principales conclusions et recommandations issues des études et analyses complémentaires prévues et qui serviront à construire l'instrument ci-dessus et à en justifier les choix (voir 3.5).

Au cours de cette même période, un **backstopping du siège de la CTB-(EST (mission d'appui au démarrage))** sera organisé en vue d'accompagner le travail d'appropriation de l'équipe dans le processus de démarrage et le monitoring de la ligne de base et assurer une compréhension commune de la stratégie et des résultats attendus.

Après 15 mois d'activité, un **backstopping conjoint** du programme par les différentes directions de la CTB (EST, OPS, RH et FIN) sera organisé afin d'apprécier l'état d'avancement et les orientations choisies. A la fin de cette mission, une SMCL extraordinaire sera convoquée pour partager les appréciations de cette mission et valider les éventuelles propositions de modifications suggérées.

5.9.2.2 Evaluation mi-parcours (EMP)

L'EMP se situe à un moment spécifique durant lequel une équipe externe évalue la performance et l'avancement d'un programme sur base de critères prédéfinis dans les termes de références. Cette évaluation permet aux acteurs impliqués – en particulier la SMCL – d'être en mesure de prendre la meilleure décision par rapport à l'exécution future du programme.

L'EMP est pilotée par la Direction des Opérations de la CTB selon les processus en vigueur. L'EMP doit être comprise en tant qu'exercice stimulant auprès du programme. Cela peut aussi être l'occasion d'une action conjointe où sont également impliqués les ministères et/ou autres donateurs (tel que décrits dans les Termes de référence).

L'EMP suit les exigences de la SMCL et des bailleurs de fonds et répond aux objectifs suivants:

- Nécessité d'une validation externe du rapportage vers la SMCL et le bailleur de fonds ;
- Nécessité d'une maîtrise des risques pour la SMCL et le bailleur de fonds ;
- Nécessité pour la SMCL et le bailleur de fonds d'un suivi et d'une exécution axée vers les résultats.
- Nécessité de disposer d'un système de contrôle de qualité vis-à-vis du bailleur de fonds.

Le rapport d'évaluation à mi-parcours doit être présenté en SMCL afin de juger et déterminer quelles recommandations sont retenues, qui est responsable et qui va les suivre (ces décisions sont intégralement reprises dans le PV de la SMCL).

L'évaluation mi-parcours se fait suivant les procédures internes de la CTB.

Les moyens financiers seront prévus dans le budget du programme.

Une évaluation à mi-parcours du PRODAKOR est prévue après 30 mois d'exécution du programme.

5.9.2.3 Evaluation finale (EF)

Comme pour l'évaluation à mi-parcours, à la fin du programme, une évaluation finale sera exécutée par une équipe externe afin d'évaluer les résultats du programme sur base de critères prédéfinis dans

les termes de références. Cette évaluation permet aux acteurs impliqués – en particulier la SMCL – d’être en mesure de prendre la meilleure décision par rapport à l’exécution future du programme.

L’évaluation finale se fait suivant les procédures internes de la CTB.

Les moyens financiers seront prévus dans le budget du programme

5.9.2.4 Evaluation DGD

Dans le cadre du contrat gestion entre la CTB et le gouvernement belge, le Service Public Fédéral « Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement » peut demander, sur un budget séparé, de faire une évaluation des programmes en exécution ou d’accompagner une évaluation mi-parcours ou finale.

5.9.2.5 Contrôle interne

Le contrôle interne¹⁴ est un processus intégré mis en œuvre par les responsables et le personnel d’une organisation et destiné à traiter les risques et à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation, dans de la mission de l’organisation, des objectifs généraux suivants :

- exécution des opérations ordonnée, éthiques, économiques, efficaces et efficaces ;
- respect des obligations de rendre des comptes ;
- conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- protection des ressources contre les pertes, les mauvais usages et les dommages.

La CTB peut initier à tout moment une mission de contrôle interne sur la gestion et l’avancement du Projet. Elle en précise les objectifs en informant l’UCAG et la Coordination du Projet.

Suite à une mission d’évaluation ou de contrôle, l’UDP élabore un plan d’action avec l’appui de l’UCAG. Le projet rapporte à sa SMCL sur l’état des lieux de la mise en œuvre de ce plan d’action. L’UCAG appuiera le Programme dans la réalisation des actions.

5.9.3 Audit

Des audits relatifs à la contribution belge se feront régulièrement selon le règlement interne de la CTB. L’audit portera sur la vérification que les comptes du projet reflètent la réalité, le contrôle de l’existence et le respect des procédures et la vérification de l’utilisation économique, efficiente et efficace des moyens.

La CTB et la SMCL peuvent demander des audits supplémentaires si elle les juge nécessaires. La SMCL charge la CTB de l’élaboration des termes de référence et de la sélection de la firme d’audit. La firme d’audit doit être une firme certifiée (selon les standards internationaux indépendante).

La direction du programme doit élaborer un plan d’action afin d’améliorer les procédures et prouver que des mesures correctives ont été entreprises.

De plus, chaque année les comptes de la CTB sont audités par un collège de commissaires. Dans ce cadre ils réalisent également des audits de projets. Le comité d’audit de la CTB peut aussi demander qu’un projet soit audité par l’auditeur interne de la CTB.

¹⁴ Définition tirée des Lignes directrices sur les normes de contrôle internes à promouvoir dans le secteur public de l’INTOSAI.

La cellule audit interne du Ministère concerné peut être associée aux audits. De par ses fonctions, elle sera chargée de veiller à la conformité des procédures internes du Ministère.

5.10 Clôture de la prestation

Le délai d'exécution des différentes activités du programme est de 60 mois à compter de la date de signature de la Convention Spécifique. La durée de validité de la Convention Spécifique est de 72 mois.

Six mois avant la fin des activités du programme, un plan de clôture et un bilan financier doit être élaboré par l'UDP du programme selon les procédures de la CTB. Le plan de clôture et le bilan financier présenté à la SMCL de clôture doit d'abord être vérifié par la CTB.

Après la fin de la Convention Spécifique, il n'est plus autorisé de faire des dépenses sauf si elles sont liées à des engagements pris avant la fin de la Convention Spécifique et qui sont actés dans le PV de la SMCL.

L'utilisation des fonds non utilisés est précisée dans la Convention Spécifique à l'art 12.3 : « Après la clôture financière du projet, le budget non utilisés sera reprogrammés comme aide projet dans le Programme Indicatif de Coopération en cours lors d'un Comité des Partenaires et confirmé par Echange de lettres »

6 THÈMES TRANSVERSAUX

6.1 Environnement

L'environnement figure en bonne place comme thème transversal prioritaire dans le PIC 2010-2013 :

« La coopération belgo-congolaise veillera activement à ce que la mise en œuvre du PIC soit respectueuse de l'environnement et n'hypothèque pas l'intégrité du patrimoine forestier. Cette coopération veillera notamment à prévenir ou à réduire un éventuel impact environnemental négatif des programmes de désenclavement ».

La mise en œuvre du PRODAKOR tiendra compte des recommandations faites par le PIC au niveau des trois composantes identifiées : prévention, atténuation des impacts et dispositif de suivi.

Au niveau de la prévention

Une note conceptuelle du programme sera élaborée dans le cadre de l'étude de ligne de base. Elle analysera, pour chaque bassins de production retenus pour la mise en œuvre :

- i) Le contexte biophysique et écologiques des bassins de production
- ii) Les supports cartographiques et enquêtes socio-économiques existants
- iii) Les risques environnementaux spécifiques de chaque zone ainsi que les risques généraux du programme
- iv) Les mesures possibles de mitigation des risques et d'amélioration des pratiques et des systèmes existants

Dans le cadre des synergies entre les programmes, la cellule SIG mise en place par le PRODEKOR contribuera à la cartographie et à l'identification des pratiques et ressources naturelles de chaque territoire concerné. L'analyse se basera également sur les données compilées par les CARG dans le cadre de l'élaboration des plans de développement agricole de leurs territoires (pour l'instant, cinq plans sont disponibles).

Au niveau de l'atténuation des risques

Le PRODAKOR ouvrira des possibilités de collaboration via l'appui institutionnel et dynamisera un réseau de diffusion et vulgarisation des résultats de la recherche, via les CCP/CARG, les organisations paysannes, l'association des journalistes agricoles, le réseau des radios communautaires, les écoles techniques agricoles (en collaboration pour ces dernières avec EDUKOR). Le PRODAKOR contribuera à une amélioration agronomique pratique en prise directe avec les organisations paysannes, la station INERA de Ngandajika, mais aussi avec les écoles agricoles, le secteur privé, les organisations paysannes faitières et les projets d'intensification de l'agriculture et de gestion de fertilité des sols (ICRAF, IITA etc...).

Le PRODAKOR appuiera également l'exécution de la feuille de route des CARG pour la Gestion des Ressources Naturelles

Il appuiera l'exécution de leur mission de bonne gestion des ressources naturelles de leurs espaces respectifs (le territoire, le secteur, le groupement) pour garantir un développement agricole durable, exerçant sur leur espace propre, la fonction d'observatoire des ressources et des pratiques. *La feuille de route de gestion des ressources naturelles a été harmonisée et adoptée par tous les CARG du Kasai Oriental.*

Au niveau du suivi

Le PRODAKOR contribuera au suivi/évaluation de l'évolution durable des techniques et des

spéculations agricoles

Il assurera un suivi-évaluation des schémas techniques mis en place et testés, en faisant participer des organismes compétents, dont les CARG, l'administration (via l'IPAPEL et ses démembrements au niveau des territoires et secteurs), les OPA :

- Veiller à la bonne durée des jachères en revenant à la culture en blocs partout où cela est possible.
- Cultiver les savanes pour soulager les forêts, procéder à des reboisements dans les premiers cercles des villages et pratiquer la régénération naturelle avec jachère améliorée.
- Introduire les légumineuses à fort développement biologique dans les jachères, y compris en savane ; maintenir les associations de culture avec légumineuses.
- Expérimenter les techniques d'agroforesterie durable et l'enfouissement de la matière végétale verte (engrais biologique)

Bien que la plupart des bassins de production pré-identifiés par le PRODAKOR se situent en zone de savane, les activités envisagées prendront comme référence le volet II du processus REDD+, en particulier s'agissant de l'agriculture vivrière et de l'agriculture commerciale à petite échelle. Seront privilégiés, dans cette logique, les systèmes d'exploitation familiales intégrant une diversification des cultures, la gestion intégrée de la fertilité des sols, une combinaison agriculture/petit élevage et le développement de l'agro foresterie villageoise.

6.2 Genre

Comme déjà mentionné dans le chapitre trois, la démarche pour une prise en compte de la question du genre dans le PRODAKOR poursuit une double piste : gender mainstreaming, plus particulièrement l'intégration transversale de la dimension genre dans les résultats 1, 2 et 3 et l'action spécifique traduit par un résultat à part, le R4. Les deux pistes sont complémentaires.

Dans le cadre d'une stratégie prenant en compte le genre de manière plus efficace, qui vise en même temps à corriger les inégalités femmes-hommes et à entraîner des changements sociaux dans le milieu rural de la Province de Kasai Oriental, il est nécessaire de faire en sorte que les changements, les évolutions sociales, s'articulent à deux niveaux : au niveau des **besoins pratiques** (court terme, amélioration des conditions de vie par une augmentation des revenus, une amélioration de la nutrition, accès aux moyens de production,...) et au niveau des **intérêts stratégiques** (long terme, renforcement du statut de la femme au sein des sphères culturelles, socio-économiques et politiques), respectivement par **la promotion de l'égalité du genre et l'empowerment**.

Un appui à **la promotion de l'égalité du genre**, qui vise la satisfaction des besoins pratiques à court et moyen terme, sera déployé par l'intégration transversale de la dimension genre au niveau des résultats 1, 2 et 3, de manière suivante:

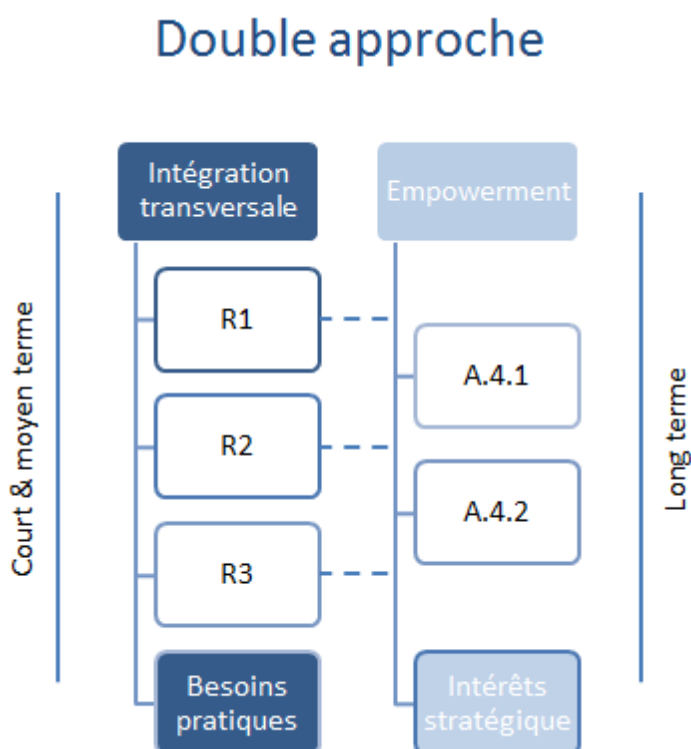
- une prise en compte de la dimension genre dans l'augmentation de la production agricole et conséquemment par une augmentation des revenus des femmes,
- une intégration de l'aspect genre dans l'appui à la transformation et la commercialisation (et conséquemment par une plus grande participation des femmes aux activités génératrices de revenus) et
- par une intégration de l'approche genre dans la gouvernance sectorielle, tant au niveau des structures de coordination et de concertation et conséquemment une plus grande participation des femmes dans les structures existantes où les hommes sont majoritairement présentés.

L'approche **empowerment**, ici appelée approche spécifique, s'adresse aux intérêts spécifiques des femmes, notamment un renforcement de leurs statuts liés aux contextes politiques, culturels, sociaux-économiques, qui fondent des situations inégalitaires et les discriminations qu'on rencontre dans le quotidien. Les avancées dans la satisfaction des besoins stratégiques des femmes est de nature à enlever les contraintes structurelles. Ceci nécessite un travail à long terme et par conséquent une attention particulière dans un résultat à part. Le Résultat 4 vise ainsi le renforcement du leadership des femmes rurales:

- au niveau de la sphère privé, par une répartition concertée et innovatrice des rôles traditionnellement attribués aux femmes et aux hommes en ce qui concerne les travaux agricoles, sur toute la chaîne de la production agricole;
- au niveau de la sphère public, par l'appui aux structures 'femmes' qui non seulement visent l'intégration du genre dans la concertation et la coordination, mais aussi dans les politiques et plans sectorielles ;

Cette approche peut être schématisée de manière suivante :

Schéma Double approche en matière du genre pour le PRODAKOR



En procédant ainsi, le PRODAKOR contribue à la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre (PNG) et de son Plan d'Action (PAPNG), ainsi qu'aux plans provinciaux en matière de genre. Cette démarche sera exemplaire pour les autres programmes 'agriculture' en RDC. L'analyse des différents instruments politiques est synthétisée dans le tableau ci-dessous:

Tableau 3: Lien entre les instruments politiques en matière du genre et les différents résultats

Instrument politique	R1 Augmentation de la production agricole	R2 Conservation, transformation & commercialisation	R3 Gouvernance	R4 Leadership
Plan d'action Genre au niveau Nationale	Promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie du marché	-	<p>Promotion de l'exercice équitable des droits et devoirs des femmes et des hommes et le renforcement de l'accès et de la position des femmes au niveau des sphères des décisions</p> <p>Amélioration de l'impact des interventions en faveur de l'équité et de l'égal accès des femmes et des hommes aux positions décisionnelles a tout niveau</p>	Promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme autant que de l'homme au sein de la famille et dans la communauté
Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi	Le plaider auprès des chefs coutumiers pour l'accès de la femme à la terre	La formation des leaders socio-économiques en gestion administrative et financière	La sensibilisation de la femme sur leur participation aux instances politiques de prise de décision ;	<p>La vulgarisation des instruments internationaux, régionaux et nationaux pour la promotion et la protection de la femme</p> <p>La redynamisation du Conseil Provincial de la femme et de l'enfant</p> <p>La construction de la maison de la femme dans la province à l'instar d'autres provinces ;</p> <p>La lutte contre toutes formes de violences faites à la femme et à la jeune fille</p> <p>La création d'un observatoire des conditions de vie de la femme</p>
Programme d'action prioritaire (PAP)	-	-	Accroître la représentativité des femmes dans les instances de décision	<p>Promouvoir l'intégration du genre et programmes de développement dans la province du Kasaï Oriental</p> <p>Réduire significativement les violences sexuelles faites aux femmes et aux jeunes filles</p>

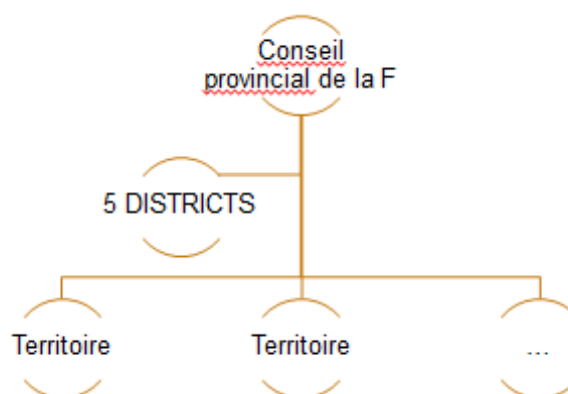
Plan d'Action Provincial pour la Promotion du Genre	Favoriser l'accès des femmes aux ressources et à la gestion et contrôle des ressources	Une maximisation de la participation des femmes dans les instances de prise de décision Le renforcement des capacités en vue de l'instauration d'une justice accessible et égale	Contribuer à la lutte contre toutes formes de violences basées sur le genre
Agenda de la Femme du KO	Favoriser l'accès des femmes aux ressources	Maximiser la participation des femmes dans les instances de prise de décision	Contribuer à la lutte contre toutes formes de violences basées sur le genre Réduire de 30% le taux d'analphabétisme chez la femme au Kasaï Oriental

Dans le cadre de l'approche empowerment, à savoir le renforcement du leadership des femmes rurales, une collaboration étroite est envisagée avec la Division Provinciale du Genre, Famille et Enfant et le Conseil Provincial de la Femme au Kasai Oriental.

Afin de mieux connaître les structures 'genre', l'équipe du programme peut se référer aux études existantes (Rapport de l'Audit en genre des institutions publiques et privées en RDC) et futures. L'Union européenne finance un 'Appui au Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfance en République Démocratique du Congo'. Dans ce cadre elle a lancé une analyse organisationnelle et institutionnelle qui permettra d'évaluer les performances et les insuffisances des capacités d'intervention du Ministère dans les différentes étapes du processus de planification, programmation, budgétisation, exécution, suivi-évaluation et coordination des politiques publiques.¹⁵

Le Conseil provincial de la femme au Kasai Oriental est une structure d'avis composée d'un bureau et de 12 réseaux (groupes de travail suivant les domaines de la Plateforme de Beijing 1995). Le bureau est présidé par le Gouverneur de la province. La Ministre Provinciale du Genre, de la Famille et de l'Enfant, ainsi que la Chef de Division Provinciale (GEFAE) sont les vice-présidentes. Le bureau compte trois secrétaires et deux trésoriers. Parmi les réseaux celui concernant 'femme, agriculture et sécurité alimentaire' est piloté par le Chef de Division de l'Agriculture'. L'organigramme présenté ci-dessous est simplifié et comprend des antennes au niveau des districts et au niveau des 18 territoires et 6 communes.

Organigramme simplifiée du CPF



¹⁵ Voir TdR Contrat cadre COM 2011 - LOT n°1 : Etude d'analyse organisationnelle et institutionnelle

7 ANNEXES

7.1 Cadre logique

7.2 Budget détaillé

7.3 Termes de référence des assistants techniques internationaux

7.4 Termes de référence des Assistants techniques nationaux

7.5 Chronogramme de la mise en œuvre

7.6 Rôles des acteurs dans la mise en œuvre

7.7 Termes de référence pour l'étude ligne de base (indicatif)

7.8 PV GT « problématique semencière »

7.9 Localisation des agri-multiplicateurs dans les différents districts

7.1 Cadre logique

Objectifs et résultats attendus

Logique d'intervention	Indicateurs (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
<p>OG : Le déficit alimentaire et la pauvreté dans la Province du Kasai Oriental sont réduits par la relance durable du secteur agricole.</p>			
<p>Objectif spécifique</p> <p>Les revenus des exploitations familiales provenant de leurs activités agricoles sont augmentés de façon durable dans la Province du Kasai Oriental dans un processus respectueux de l'environnement, en inscrivant les interventions dans les dynamiques du marché et en tenant compte des contraintes et des besoins différenciés des femmes et des hommes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des revenus (directs et indirects) des exploitations familiales • Augmentation du nombre d'OPA qui appliquent des pratiques agricoles améliorées et durables • Augmentation de la marge nette des produits commercialisés par les OPA (vivriers et non vivriers) • Augmentation du nombre de femmes entrepreneurs et leurs investissements • Augmentation du nombre de femmes dans les structures de concertation 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports IPAPEL • Rapports PRODAKOR • Enquêtes par échantillonnage 	<ul style="list-style-type: none"> • La stabilité politique et sécuritaire ne se dégrade pas • Les zones d'intervention sont désenclavées • La société est ouverte au changement en faveur d'une plus grande égalité des femmes et des hommes • Les producteurs (F/H) subissent moins de tracasseries • Pas de sécheresse ou inondations exceptionnelles

Logique d'intervention	Indicateurs (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
<p>Résultat 1 : La production et la productivité des exploitations agricoles sont améliorées afin de passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture de marché avec l'appui à des systèmes d'exploitation familiale sédentarisés, diversifiés et durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'augmentation des rendements des principales cultures • Taux d'augmentation de la productivité des principales cultures 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports OPA et prestataires • Enquêtes auprès des OPA et producteurs • Rapports PRODAKOR 	<ul style="list-style-type: none"> • Les pratiques agricoles introduites sont adaptées au contexte local • La disponibilité de matériel végétal performant est améliorée • Le dispositif de distribution de semences est fonctionnel et assure l'accessibilité au plus grand nombre • Bon fonctionnement des services et prestataires techniques d'encadrement

Logique d'intervention	Indicateurs (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
<p>Sous-Résultat 1.1 : Le secteur semencier est renforcé et assure une meilleure accessibilité des produits à l'utilisateur final</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité de semences et/ou boutures produites et distribuées pour les filières vivrières retenues • Taux d'adoption d'utilisation des semences et/ou boutures améliorées des filières vivrières retenues • Plans de production au niveau de l'INERA établis avec objectifs de production concertés avec le COPROSEM (volet demande) • Feuilles de route SENASEM et COPROSEM établies, mise en œuvre et suivies • Dispositif SQD fonctionnel avec cahier de charges et objectifs quanti/qualitatifs par filière retenues • Plans d'affaires au niveau des agri-multiplicateurs fonctionnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Données de suivi de la station de Ngandajika • Données de suivi du Programme • Document comptable des OPA • Données de suivi interne SENASEM • Rapport des CARG et COPROSEM • 	<ul style="list-style-type: none"> • le COPROSEM est orienté vers une structure professionnelle d'appui et de suivi du secteur semencier • le SENASEM est appuyé pour l'encadrement et l'organisation du contrôle et la certification des semences de base et certifiées • l'INERA Ngandajika évolue vers davantage de professionnalisme et de transparence dans ses fonctions de production et de S&E • Implication des OPA et de leurs structures ainsi que des opérateurs privés
<p>Sous-Résultat 1.2 : L'innovation et la diversification au sein des exploitations familiales sont appuyées par la R&D</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Volume de financement mis en œuvre pour diffusion matériel et petits équipements • Nombre de thèmes techniques novateurs introduits dans villages sélectionnés • Nombre d'hectares appliquant des technologie de gestion de la fertilité des sols 	<p>Rapports de suivi IPAPPEL + PRODAKOR</p>	<p>Du personnel compétent est disponible pour assurer l'encadrement des bénéficiaires</p> <p>Les partenaires techniques pressentis sont mobilisables dans le cadre des procédures existantes</p>

Logique d'intervention	Indicateurs (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Sous-Résultat 1.3 : La fonction d'appui conseil aux producteurs est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agriculteurs qui utilisent les services d'appui-conseil disponibles • Nombre d'agronomes des secteurs formés en lien avec leurs tâches dans la vulgarisation • Nombre d'OPA opérationnelles sur fonctions d'appui-conseil à leurs membres 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête auprès des producteurs • Rapports des services techniques déconcentrés et décentralisés 	Du personnel est disponible pour un encadrement de qualité
Résultat 2 : Les conditions pour la conservation, la transformation et la commercialisation des produits des exploitations familiales sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> • Volumes de produits transformés et stocké par les OPA et les privés • Volumes de produits commercialisés par les OPA et les privés • Marge de vente des principales productions (au niveau des producteurs et intermédiaires) • Taux des pertes post-récolte sur filières vivrières retenues 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports OPA • Observations flux de marchandises sur principaux marchés et axes routiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Les bassins de production sont désenclavés (action PRODEKOR et autres acteurs) • Les tracasseries diminuent et ne découragent pas les producteurs à commercialiser
Sous-Résultat 2.1. : Les OPA et les groupements disposent des équipements de transformation et de stockage et les gèrent durablement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'OPA/groupements/privés qui disposent de matériel de transformation et de stockage et qui appliquent les règles d'une bonne gestion du matériel (genre spécifique) • Nombre de femmes formées à l'entreprenariat 	Rapports OPA et prestataires + suivi PRODAKOR	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté des OPA et groupements d'une gestion transparente

Logique d'intervention	Indicateurs (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Sous-Résultat 2.2. : Les capacités de commercialisation des OPA et de leurs faïtières sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> • Marge du producteur dans le prix de demi-gros des produits vivriers • Fonctionnalité du système au niveau de la DAPP • Prix et volumes de semences commercialisées par type (certifiées et SQD) • Nombre d'associations qui regroupent et valorisent la production 	<p>Rapports OPA et prestataires + suivi PRODAKOR</p> <p>Rapport COPROSEM</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif de collecte des prix et des flux fonctionnel et actualisé périodiquement
Résultat 3 : La gouvernance du secteur agricole dans la Province du Kasai Oriental est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de capacités des fonctionnaires • Niveau de satisfaction des usagers du secteur agricole (public, PTF et privé) aux différent niveaux • Appréciation du fonctionnement de l'IPAPEL dans la coordination sectorielle • Nombre d'expériences/bonnes pratiques sectorielles capitalisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Auto-évaluation • Enquête auprès des PTF et organisations non-étatiques • Rapports PRODAKOR volet gouvernance • Rapports de capitalisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté de changer les pratiques actuelles • Les cadres de concertation sectoriels existants sont réellement opérationnels • Le décret provincial sur le CCP est mis en œuvre
Sous- Résultat 3.1 La coordination sectorielle et le suivi des interventions dans le secteur agricole est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité et types d'info agricole disponible au niveau de la province • Niveau de coordination et de concertation entre les PTF et le gouvernement dans la province 	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données auprès de IPAPEL • PV de réunions de concertation + rapport annuel 	<ul style="list-style-type: none"> • Les PTF s'engagent à partager les informations et expériences

Logique d'intervention	Indicateurs (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Sous-Résultat 3.2 : La concertation entre les acteurs publics et privés et la structuration des acteurs privés sont améliorées au niveau des territoires et des secteurs prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre légal adapté au niveau de la province (décret et édits) • Nombre de CARG actifs sur les droits fonciers (sensibilisation, formation et nombre de cas de conciliation traités) • Nombre de CARG fonctionnels • Nombre d'OPA « structurées » selon type et qualité de services rendus aux membres 	<ul style="list-style-type: none"> • PV de réunions de concertation + rapport annuel • Rapports annuels des CC • Auto-évaluation annuelle des CC 	<ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs voient un vrai intérêt dans la participation aux CCT pour améliorer l'agriculture
Résultat 4 : Le leadership des femmes rurales est renforcé	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de CCP/CARG et autres comités de concertation ayant des femmes (min. 2) dans leur instances dirigeantes (leadership) • Nombre de femmes dans les comités de gestion des OPA est augmenté 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du CPF • Rapports des points focaux genre • Rapports PRODAKOR volet genre 	<ul style="list-style-type: none"> • La société est ouverte au changement en faveur d'une plus grande égalité des femmes et des hommes • Les résistances au niveau des communautés locales, autorités traditionnelles et coutumières ne sont pas insurmontables
Sous-Résultat 4.1 Un environnement favorable à l'empowerment des femmes dans la sphère privée est créé	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations et d'ateliers thèmes techniques organisés • Nombre de réunions et de participantes au niveau des lieux de rencontre pilotes • Thématiques abordées en lien avec l'agriculture et suivi des recommandations des réunions « pilotes » 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du CPF • PV des réunions lieux de rencontres pilotes • Rapports ATN genre 	

Logique d'intervention	Indicateurs (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
<p>Sous-Résultat 4.2. Un environnement favorable à l'empowerment des femmes dans la sphère publique est créé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural intègre le genre dans sa stratégie provinciale • Le Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant adopte le Plan d'Action Genre dans le secteur de l'Agriculture, pour la province du KOR. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action Genre et agriculture • Rapport consultant 	<ul style="list-style-type: none"> • La collaboration entre la Division Genre et les services agricoles provinciaux se déroulent de manière constructive • Volonté politique d'intégration du genre dans le secteur agricole

7.2 Budget détaillé

		BUDGET TOTAL (€)	€	%	A1	A2	A3	A4	A5
			montant						
			6,971,940	63	1,402,388	1,394,388	1,392,388	1,391,388	1,391,388
A		La production et la productivité dans les exploitations familiales sont améliorées	4,260,940	39	864,188	849,188	849,188	849,188	849,188
A 01		Le secteur semencier est renforcé et assure une meilleure accessibilité des produits	2,475,500	23	507,100	492,100	492,100	492,100	492,100
A 01 01		Les semences de (pré-base) base sont produites en quantité et qualité suffisante	1,168,000		233,600	233,600	233,600	233,600	233,600
A 01 02		Les semences certifiées R1 (et R2) sont produites par des associations de producteurs	1,062,500		224,500	209,500	209,500	209,500	209,500
A 01 03		Des « semences de qualité déclarée » sont produites au départ des semences certifiées	245,000		49,000	49,000	49,000	49,000	49,000
A 02		L'innovation et la diversification sont appuyées par un processus de R&D	760,000	7	152,000	152,000	152,000	152,000	152,000
A 02 01		Introduire des techniques innovantes et recherche participative	500,000		100,000	100,000	100,000	100,000	100,000
A 02 02		'Faciliter l'accès à des outils, équipements et petits intrants	260,000		52,000	52,000	52,000	52,000	52,000
A 03		La fonction d'appui conseil aux producteurs est améliorée	1,025,440	9	205,088	205,088	205,088	205,088	205,088
A 03 01		Mise en place et suivi d'une stratégie d'appui-conseil	145,000		29,000	29,000	29,000	29,000	29,000
A 03 02		Accompagnement des agronomes du secteur, des OP et des prestataires de services	850,440		170,088	170,088	170,088	170,088	170,088
A 03 03		Etablir des liens avec les établissements d'enseignement technique de formation professionnelle	30,000		6,000	6,000	6,000	6,000	6,000
B		La conservation, la transformation et la commercialisation sont améliorées	1,088,000	10	217,600	217,600	217,600	217,600	217,600
B 01		OPA et groupements disposent des équipements de transformation et de stockage	928,000	8	185,600	185,600	185,600	185,600	185,600
B 01 01		Financement d'équipements et infrastructure de stockage	600,000		120,000	120,000	120,000	120,000	120,000
B 01 02		Accompagnement gestion et maintenance	263,000		52,600	52,600	52,600	52,600	52,600
B 01 02		Renforcer compétences entrepreneuriale des femmes (gestion, leadership)	65,000		13,000	13,000	13,000	13,000	13,000
B 02		Les capacités des OPA et faitières dans la commercialisation sont améliorées	160,000	1	32,000	32,000	32,000	32,000	32,000
B 02 01		Mettre en place un dispositif performant d'information sur les prix et les marchés	60,000		12,000	12,000	12,000	12,000	12,000
B 02 02		Améliorer les capacités des OPA et faitières dans la commercialisation	100,000		20,000	20,000	20,000	20,000	20,000
C		La gouvernance du secteur agricole est renforcée	1,235,500	11	243,100	250,100	248,100	247,100	247,100
C 01		La coordination sectorielle et le suivi des interventions dans le secteur agricole est améliorée	690,500	6	134,100	141,100	139,100	138,100	138,100
C 01 01		Collecte et échange d'informations sectorielles	65,000		15,000	14,500	12,500	11,500	11,500
C 01 02		Concertation sectorielle et suivi des interventions	585,500		117,100	117,100	117,100	117,100	117,100
C 01 04		Appui à la capitalisation des expériences dans le secteur	40,000		2,000	9,500	9,500	9,500	9,500
C 02 02		La concertation entre acteurs publics et privés et structuration des acteurs privés	545,000	5	109,000	109,000	109,000	109,000	109,000
C 02 01		Appuyer un processus de structuration des OPA et de leurs unions et faitières	250,000		50,000	50,000	50,000	50,000	50,000
C 02 02		Appuyer les CCT et CCS comme lieux d'échange et de concertation du secteur agricole	200,000		40,000	40,000	40,000	40,000	40,000
C 02 03		Sensibiliser les acteurs du secteur, au niveau des différents CCT et CCS (foncier)	95,000		19,000	19,000	19,000	19,000	19,000
D		Le leadership des femmes rurales est renforcé	387,500	4	77500	77500	77500	77,500	77,500
D 01		Un environnement favorable à l'empowerment des femmes dans la sphère privée est créé	260,000	2	52000	52,000	52,000	52,000	52,000
D 01 01		Accompagnement des espaces d'échanges et clubs d'écoutes	170,000		34,000	34,000	34,000	34,000	34000
D 01 02		Appui au CPF	90,000		18,000	18,000	18,000	18,000	18000
D 02		Un environnement favorable à l'empowerment des femmes dans la sphère publique est créé	127,500	1	25,500	25,500	25,500	25,500	25,500
D 02 01		Appui à la Division Genre	107,500		21,500	21,500	21,500	21,500	21500
D 02 02		Consultation Plan d'action Genre pour le secteur de l'agriculture	20,000		4,000	4,000	4,000	4,000	4000
X		Réserve budgétaire	185,185	2	37037	37037	37037	37,037	37037

Z		Moyens généraux	3,842,875	35	1,188,575	663,575	663,575	663,575	663,575
Z	01	Ressources humaines	2,514,375	23	502,875	502,875	502,875	502,875	502,875
Z	01 01	Personnel International (ATI)	1,440,000		288,000	288,000	288,000	288,000	288,000
Z	01 02	Equipe technique Nationale	462,000		92,400	92,400	92,400	92,400	92,400
Z	01 03	Equipe nationale administrative et logistique (25%)	216,375		43,275	43,275	43,275	43,275	43,275
Z	01 03	Equipe nationale administrative et logistique antennes (100%)	396,000		79,200	79,200	79,200	79,200	79,200
Z	02	Investissements	550,500	5	482,100	17,100	17,100	17,100	17,100
Z	02 01	Véhicules	120,000		120,000				
Z	02 02	Motos et vélos	45,000		45,000				
Z	02 03	Equipement et matériel	85,500		17,100	17,100	17,100	17,100	17,100
Z	02 04	Aménagement, Réhabilitation et/ou loyers	300,000		300,000				
Z	03	Fonctionnement	460,000	4	92,000	92,000	92,000	92,000	92,000
Z	03 01	Frais de fonctionnement des véhicules + motos	180,000		36,000	36,000	36,000	36,000	36,000
Z	03 02	Frais de fonctionnement des bureaux (MBM+antennes)	180,000		36,000	36,000	36,000	36,000	36,000
Z	03 03	Organisation des SMCL	25,000		5,000	5,000	5,000	5,000	5,000
Z	03 04	Frais de mission	75,000		15,000	15,000	15,000	15,000	15,000
Z	04	Audit suivi et évaluation	318,000	3	111,600	51,600	51,600	51,600	51,600
Z	04 01	Audit	75,000		15,000	15,000	15,000	15,000	15,000
Z	04 02	Evaluation finale + MTR	60,000		12,000	12,000	12,000	12,000	12,000
Z	04 03	Etude baseline	60,000		60,000				
Z	04 04	Suivi et backstopping	48,000		9,600	9,600	9,600	9,600	9,600
Z	04 05	Ateliers d'échange et séminaires de capitalisation	75,000		15,000	15,000	15,000	15,000	15,000
		Grand Total	11,000,000	100	2,628,000	2,095,000	2,093,000	2,092,000	2,092,000

7.3 Termes de référence des assistants techniques internationaux

7.3.1 Coordinateur provincial PRODAKOR, PRODEKOR et EDUKOR

Fonction

- Etre l'**interface principale** des relations avec les partenaires provinciaux (dont MM les Ministres) et les UCAGs
- Assurer l'intégration des différentes interventions de la CTB dans la province, et veiller à la cohérence et à la synergie de celles-ci en tant que programme provincial; cohérence interne du programme en termes de démarches et d'activités mises en œuvre par les différentes interventions (PRODEKOR, PRODAKOR & EDUKOR); cohérence externe du programme avec les stratégies nationales et les interventions des autres PTF;
- Décharger au quotidien les assistants techniques, experts sectoriels, d'une partie de leur charge de travail liée aux procédures administratives, financières et opérationnelles afin de leur permettre de se concentrer en priorité sur leurs tâches d'assistance technique,
- Assurer la circulation de l'information, la priorisation et la communication au sein des programmes provinciaux (entre les équipes PRODEKOR, PRODAKOR, EDUKOR et entre les structures impliquées dans la mise en œuvre) ainsi que vers l'extérieur;
- Coordonner l'organisation des comités techniques, des plates-formes d'échange, des SMCLs avec les responsables techniques : programmation, invitations, agenda, préparation des documents, compte-rendu, etc.;
- Assurer le suivi-évaluation des programmes (consolidation des données issues des volets PRODAKOR, PRODEKOR et EDUKOR): mise en place du dispositif de suivi évaluation, s'assurer du remplissage des indicateurs de façon régulière, établir un tableau de bord du suivi et le communiquer aux équipes et aux UCAGs, et aux autorités provinciales et à la représentation de la CTB.
- Coordonner les missions d'évaluation;
- Sur base des rapports et programmations établis par les UDP, assurer la consolidation des informations pour assurer le rapportage des interventions;
- Coordonner les actions de capitalisation du programme: organiser des réunions d'échanges, coordonner l'organisation de missions d'expertises, préparer des documents de synthèse (ou stimuler la préparation de ces documents par les experts sectoriels suivant le niveau de technicité demandé);
- Coordonner avec les experts sectoriels les missions de suivi et d'appui méthodologique (contrats cadres mais aussi missions du siège de la CTB);
- Veiller au respect du cadre défini par la CTB, en étroite collaboration avec le/la RAF (équivalent du couple régisseur / comptable dans les procédures FED) et prioriser les demandes des programmes, veiller à suivi de qualité des prestations
- Etre un médiateur entre les différentes interventions de la CTB en province > résolution de conflits

Profil

- Diplôme de niveau universitaire (Licence ou Master) pertinent pour la fonction
- Au moins 7 ans d'expérience professionnelle pertinente dont cinq ans d'expérience en tant que manager de projet(s) de développement agricole/rural, décentralisation ou d'appui institutionnel impliquant plusieurs acteurs locaux travaillant en synergie pour atteindre des résultats attendus;
- Une expérience probante dans une fonction de coordonnateur/facilitateur de programme de développement pour un organisme international est un atout majeur. Cette expérience implique la **coordination de plusieurs projets complémentaires contribuant à un objectif commun**;
- Une majeure partie de l'expérience accumulée aura été acquise en Afrique,
- Une connaissance de la RDC est un atout;
- Excellentes compétences de **rassembleur, de facilitateur et de management de programme**.
- Maîtrise des **outils de planification et de suivi évaluation** de projets.
- Des expériences antérieures en outcome mapping seront un atout;
- Expériences en matière de renforcement institutionnel et organisationnel, ainsi qu'au niveau des processus de développement local;
- **Intérêt pour la capitalisation** et la qualité des processus de développement;
- **Sensibilité aux thèmes transversaux (environnement, genre, VIH/SIDA, droits d'enfants)** et expérience avec l'intégration de ces thèmes dans des projets de développement
- Une bonne capacité d'expression et de rédaction en français;
- Une connaissance de base des logiciels bureautiques courants et une connaissance approfondie des logiciels utilisés couramment dans le cadre de la fonction;
- **D'excellentes qualités relationnelles** permettant de favoriser le travail en équipe.

7.3.2 Assistant technique international, Agronome expert en techniques de production agricole durable

Fonction

Sous l'autorité fonctionnelle du coordinateur provincial, l'expert agronome sera le responsable technique du volet PRODAKOR. Il sera directement impliqué dans la composante de production agricole R1 et dans la composante de transformation commercialisation R2. Il /elle travaillera en étroite concertation avec les autres ATI et ATN du programme, l'INERA, l'IPAPEL, les agents au niveau des territoires et secteurs, les coordinateurs d'antennes ainsi que les acteurs clés du secteur.

A ce titre :

- Il/elle est responsable de la gestion technique du programme, prépare la méthodologie et adapte la stratégie des différentes composantes avec les différents partenaires clés
- Il /elle est responsable de la planification des activités et l'élaboration du plan d'action du programme. Il/elle présente le programme annuel des activités à la coordination pour approbation
- Il/elle supervise l'équipe technique du programme (ATN et personnel d'antennes)
- Il/elle facilite les différents ateliers de concertation avec les principaux acteurs du secteur (société civile, administrations, privé)
- Il contribue à alimenter le dialogue politique soutenu par le coordinateur pour tous les aspects techniques sectoriels
- Il/elle contribue, en concertation avec le coordinateur et le RAFI, aux aspects techniques relatifs aux différents marchés publics de fourniture (matériel et équipement, charroi, matériaux...) et de services (études, sensibilisations, formation, vulgarisation...)
- Il/elle élabore le volet technique des conventions de coopération et d'exécution avec les différents partenaires techniques (INERA, réseaux de recherche, IPAPEL etc...)
- Il est le point de contact l'UCAG MINAGRI en ce qui concerne la stratégie technique sectorielle
- Il/elle participe au suivi/évaluation interne et à la préparation des missions d'appui technique et des missions de monitoring extérieur
- Il/elle promeut une politique de renforcement de la position des femmes, dans le cadre de la stratégie d'intégration de la dimension genre de la CTB

Profil

- Ingénieur agronome ou diplôme universitaire équivalent
- Expérience d'au moins 7 ans dans la gestion de projet de développement agricole
- Expérience de travail de terrain dans les domaines de la vulgarisation agricole, des approches filières et systèmes cultureux, de l'innovation technique et du travail avec les organisations paysannes.
- Une bonne connaissance de la programmation et de ses exigences dans le domaine de l'agroforesterie et de l'amélioration des sols (gestion de la fertilité)
- Une bonne aptitude à travailler en équipe, avec des partenaires d'origines variées

- Pratique du suivi/évaluation et des logiciels correspondant
- Sensibilité aux thèmes transversaux, environnement et genre tout particulièrement, et expérience pratique d'intégration dans des projets de développement
- Parfaite maîtrise orale et écrite, de la langue française
- Une expérience en Afrique centrale est un atout

7.3.3 Assistant Technique international en Renforcement de Capacités

Fonction

Sous l'autorité fonctionnelle du Coordinateur provincial, l'ATI chargé du Renforcement des Capacités est responsable pour la mise en œuvre des activités liées à l'amélioration de la gouvernance dans l'intervention PRODAKOR et PRODEKOR.

Dans le cadre de l'intervention PRODAKOR, l'ATI :

- Appuiera les fonctionnaires impliqués dans la coordination sectorielle au niveau de l'IPAPEL
- Supervisera l'ATN chargé du Renforcement des Capacités, responsable en particulier de l'appui aux OPA unions et faitières
- Accompagnera le renforcement du fonctionnement du CCP au niveau provincial
- Accompagnera le renforcement des capacités des fonctionnaires de la province.

Tâches spécifiques:

- Superviser l'appui ou appuyer directement la mise en place des structures et des procédures dans les entités appuyées
- Superviser l'appui ou appuyer directement la collecte des informations sur les interventions dans les deux secteurs
- Superviser l'appui ou appuyer directement l'élaboration et l'exécution du programme de renforcement des capacités
- Organiser ou assister à des réunions de coordination et de concertation entre les acteurs concernés par les deux interventions
- Appuyer et coordonner le volet genre avec l'ATN correspondant (avec l'appui de l'ATN genre de l'UCAG MINAGRI)
- Rapporter sur l'état d'avancement

L'ATI chargé du renforcement de capacités, coordonnera également avec l'ATN correspondant et travaillera en étroite collaboration avec les coordinateurs d'antennes. Il sera en contact avec les responsables de l'IPAPEL, des structures de concertation CCP/CARG et les représentants des OPA au niveau de la province.

Profil

- Diplôme de niveau universitaire (Licence ou Master) pertinent pour la fonction ou niveau équivalent acquis par de l'expérience
- Expérience de minimum 5 ans en appui technique dans des administrations publiques de pays en voie de développement, de préférence en Afrique sub-saharienne ;

- Large expérience de gestion de projets (planning des activités ; gestion financières et administrative ; logistique etc.) ;
- Maîtriser la rédaction de termes de référence et la supervision de formations de cadres et de recherches/actions de terrain ;
- Expertise éprouvée dans l'analyse institutionnelle, le développement organisationnel et le développement des capacités.
- Expertise éprouvée dans le change management
- Familier/ère avec le monitoring, les tableaux de bords, les évaluations de résultats ;
- Connaissance de l'approche "genre"
- Connaissance approfondie de MS Office (Word, Excel, etc.)
- Une aptitude à coordonner une équipe multidisciplinaire et à collaborer avec les autres acteurs concernés dans le secteur agricole
- Grandes aptitudes relationnelles et diplomatie
- Excellente connaissance orale et écrite du français

7.3.4 Assistant technique international, spécialiste en semences

Fonction

Sous l'autorité fonctionnelle du Coordinateur provincial, il sera chargé de la programmation des activités liées à la production des semences de base et la conservation du germoplasme au niveau de l'INERA, du suivi de la production de la station de Ngandajika et des productions sous contrat avec des privés. Il garantira que la programmation des activités liées à la multiplication des semences et leur diffusion sera faite sur base des besoins réels, en concertation avec les agri-multiplicateurs et les OPA, et jusqu'au niveau des ménages agricoles dans les différents bassins de concentration.

Il/Elle travaillera en étroite collaboration avec l'INERA, l'IPAPEL, le SENASEM, le coordinateur provincial, ainsi que les représentants des CARG, COPROSEM et OPA.

Tâches spécifiques

- Préparer la méthodologie et la stratégie du volet semencier, ensemble avec les différents partenaires (INERA, MINAGRI, OPA) et en cohérence avec les autres résultats du programme
- Assurer la mise en œuvre du volet semences
 - Assurer la mise en œuvre du renforcement des capacités du COPROSEM et du SENASEM de la province du KOR.
 - Sur la base d'une stratégie concertée avec le MINAGRI et les autres projets, il assurera l'appui et la formation des agri-multiplicateurs.
 - Appuyer le dispositif de contrôle de qualité (semences commerciales) et de certification des semences, y compris le rapportage à faire par tous les acteurs.
 - L'appui au développement des filières de production et de distribution des semences en impliquant les OPA dans la production et la distribution de ce matériel végétal.
- Participer au suivi/évaluation interne et à la préparation des missions de d'appui technique des réseaux de recherches, des missions de monitoring extérieur
- Promouvoir une politique de renforcement de la position des femmes, dans le cadre de la

stratégie d'intégration de la dimension genre de la CTB

Profil

L'ATI sera ingénieur agronome ou disposera d'un diplôme universitaire équivalent. Il aura :

- Une expérience d'au moins 7 ans dans la gestion de projet
- Une expérience de travail de terrain dans les domaines de la production de semences (de base jusqu'au commerciales), le stockage, le conditionnement et la diffusion, la commercialisation des semences par les acteurs privés (OPA et agro dealers).
- Une bonne connaissance des exigences en terme de certification des semences (critères, traçabilité, contrôles, etc.)
- Une bonne connaissance de la programmation et de campagne agricoles.
- Une bonne aptitude à travailler en équipe, avec des partenaires d'origines variées
- La pratique du suivi/évaluation et des logiciels correspondant
- Une connaissance, orale et écrite, de la langue française
- Une expérience en Afrique centrale est un atout

7.3.5 Responsable Administratif et Financier

Fonction

Sous l'autorité fonctionnelle du Coordinateur provincial, le responsable administratif et financier international assume la responsabilité de la gestion financière et administrative du programme.

Le responsable administratif et financier est chargé des tâches suivantes :

Achats et logistique:

- Élaborer le plan de passation des marchés publics
- Superviser le processus d'achat et en accroître continuellement l'efficacité
- Superviser la gestion du matériel, véhicules, infrastructures
- Assurer la gestion et le suivi des contrats

Gestion budgétaire et rapportage financier :

- Assurer le suivi financier : (limites budgétaires et disponibilités budgétaires)
- Rapporter sur l'avancement budgétaire du programme
- Suivre l'utilisation efficace de fonds
- Elaborer des propositions de changement budgétaire et des programmations financières
- Fournir au coordinateur et aux responsables volets les informations financières et administratives pertinentes en vue de l'organisation et la préparation des différentes SMCL

Comptabilité et gestion de la trésorerie :

- Superviser, consolider et valider la comptabilité
- Suivre de la position de trésorerie et gérer les appels de fonds

- Superviser la préparation des paiements et approuver les paiements

Gestion du personnel local:

- Assurer la gestion administrative du personnel local (contrat, payroll, congés)
- Appuyer le recrutement et sélection du personnel

Gestion des audits:

- Analyser des rapports d'audit et fournir un feedback aux auditeurs
- Réaliser des plans d'action et suivre leur mise en œuvre

Développement et communication d'instruments de gestion et d'instructions de travail :

- Développer et actualiser un Manuel de mise en œuvre du Programme
- Développer des outils de gestion propre aux besoins du Programme

Renforcement des capacités des structures partenaires au niveau provincial (en collaboration avec l'AT de renforcement des capacités)

Gestion de l'équipe administrative et financière

- Planification des activités
- Fixer les objectifs ensemble avec les collaborateurs
- Motiver, encadrer et suivre les collaborateurs
- Développer des compétences des collaborateurs

Profil

- Diplôme de niveau universitaire en sciences économiques 'appliquées' ou niveau équivalent acquis par de l'expérience ;
- Minimum 5 ans d'expérience professionnelle en gestion financière ou audit
- Expérience dans le domaine de la coopération au développement est un atout
- Expérience dans la gestion d'équipe
- Expérience en gestion des ressources humaines et marché publics constitue un atout;
- Bonne connaissance des applications informatiques ;
- Excellente connaissance orale et écrite du français
- Travail en équipe, tout à fait à même de collaborer avec des collègues issus de contextes différents ;
- Fortes qualités analytiques et rédactionnelles
- Sensibilité aux chiffres
- Sens de la responsabilité et esprit d'initiative

7.4 Termes de référence des Assistants techniques nationaux

7.4.1 Assistant technique national, Coordinateur d'antenne (Mwene Ditu et Ngandajika)

Fonction

Sous l'autorité fonctionnelle de l'ATI responsable du PRODAKOR, le coordinateur d'antenne sera chargé de la coordination des activités du PRODAKOR dans les bassins desservis par son antenne. Il travaillera en collaboration avec l'inspecteur de territoire et de secteurs concernés et les unions des OPA.

Il/Elle:

- Contribuera à la planification de différentes activités dans sa zone d'intervention
- Assurera que cette planification soit respectée
- Assurera les aspects de gestion et de suivi du PRODAKOR dans sa zone, avec l'appui d'un log/admin/fin
- Facilitera le travail en équipe entre les différents acteurs qui ont un rôle dans la mise en œuvre du programme au niveau de sa zone

Cet ATN coordinateur sera aussi responsable de l'exécution, dans son territoire, des activités du PRODAKOR liées au renforcement des Conseils Consultatifs.

Ainsi, dans son territoire, cet ATN coordinateur :

- Accompagnera l'installation des Conseils Consultatifs au niveau des secteurs, selon les dispositions prévues dans la législation.
- Appuiera l'organisation et la préparation des réunions des Conseils Consultatifs
- Appuiera l'organisation et la préparation d'une réunion annuelle des membres des CCS
- Accompagnera la mise en place d'un système de rapportage sur les activités des Conseils Consultatifs.

Profil

L'ATN chargé de coordination d'antenne doit posséder :

- Au moins 3 ans d'expérience dans le domaine de la mise en œuvre de projets de coopération au développement dans le secteur agricole
- Une bonne capacité de planification, d'organisation, de gestion et de rédaction
- Une aptitude à coordonner une équipe multidisciplinaire et à collaborer avec les autres acteurs concernés dans le secteur agricole
- Une expérience professionnelle avérée dans le domaine de l'animation/sensibilisation/formation et de l'appui organisationnel aux OP, services étatiques ou autres acteurs du développement.
- Le goût de travailler sur le terrain, en milieu paysan
- Une bonne connaissance des outils informatiques courants : MS Word, MS Excel, MS Powerpoint, etc.

7.4.2 Assistant technique national, Agroéconomiste, expert en transformation, commercialisation et renforcement d'OPA

Fonction

Sous l'autorité fonctionnelle de l'ATI responsable du PRODAKOR **et en étroite collaboration avec lui**, il sera responsable de la mise en œuvre sur le terrain des aspects agro-économiques du développement de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles (résultat N°2) et de l'appui du renforcement des capacités des OPA et de leurs unions. Il travaillera en étroite collaboration avec l'ATI agronome, les fédérations et unions des OPA et l'IPAPEL du développement rural

- Assurer au démarrage de l'intervention la mise en place de stratégies opérationnelles pour chaque domaine, en lien étroit avec les autres experts nationaux et internationaux et les partenaires clé.
- Assurer la cohérence technique en lien étroit avec les autres experts nationaux et internationaux
- Assurera la programmation des activités du PRODAKOR et l'élaboration des plans d'action et rapports annuels, en relation étroite avec les autres experts nationaux et internationaux.
- Entretiendra des relations basées sur l'information, la complémentarité des actions et la recherche de synergies avec les autres projets dans la zone, en collaboration avec son supérieur fonctionnel
- Supervisera le personnel technique du PRODAKOR, relatif au résultat N°2 et aux activités relatives aux OPA

Profil

L'assistant technique devra posséder un diplôme d'ingénieur agroéconomiste, ou l'équivalent acquis par l'expérience. Il devra avoir

- une expérience professionnelle d'au moins 7 ans dans le renforcement des OPA
- une large expertise dans le domaine de la transformation et la commercialisation des produits agricoles
- une excellente capacité à travailler en équipe et à gérer un personnel d'origines variées
- une bonne connaissance des activités de monitoring, de tableaux de bord, d'évaluation des résultats ;
- une excellente connaissance, orale et écrite, du français.
- Une expertise genre

7.4.3 Assistant technique national, Expert Genre

Fonction

Sous l'autorité fonctionnelle de l'ATI responsable du PRODAKOR **et en étroite collaboration avec lui**, il ou elle sera responsable de la mise en œuvre des différentes activités et mesures destinées, dans le PRODAKOR, à promouvoir :

1. Le *leadership* des femmes rurales
 2. L'égalité entre hommes et femmes dans l'accès aux ressources et aux responsabilités Dans les OPA, les CARG et les administrations publiques
- Il (ou elle) devra veiller à la mise en place de textes et à leur application dans le domaine de l'égalité hommes/femmes
 - Il (ou elle) organisera des réunions avec les femmes responsables d'OPA ou d'organes de concertation
 - Il (ou elle) définira les programmes de formation avec une ONG spécialisée, chargée de les mettre en œuvre
 - Il (ou elle) travaillera avec les responsables provinciaux du Ministère en vue d'augmenter la présence des femmes dans les différentes instances, et selon les cas de résoudre des possibilités de conflit
 - Assurera le renforcement de la position des femmes au niveau du management, dans le cadre de la stratégie d'intégration de la dimension genre de la CTB

Profil

Le (ou la) spécialiste genre aura un profil de type « sociologue rurale », ayant une expérience réelle en milieu rural et paysan.

Elle devra montrer une attitude positive et patiente pour développer des actions dans le domaine de l'égalité hommes/femmes

7.4.4 Assistant technique national, Spécialiste en suivi/évaluation

Fonction

Sous l'autorité fonctionnelle du coordinateur provincial, le chargé du suivi/évaluation aura pour principales tâches

- de participer à l'élaboration des termes de référence de l'étude de base (Baseline) et d'en superviser l'exécution
- de mettre en place un système de suivi avec son support informatique
- d'assurer la suivi de la mise en œuvre des différents programmes annuels d'exécution (semences, manioc, agroforesterie, formations,...)
- d'assure le suivi des indicateurs validés dans la ligne de base
- de participer à la rédaction des rapports d'exécution

Profil

L'expert devra avoir un diplôme universitaire pertinent, avec une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine du suivi/évaluation

Il devra:

- avoir connaissance du secteur agricole et développement rural
- posséder une expérience de terrain
- avoir une bonne maîtrise de la langue française et si possible de la langue locale
- avoir une bonne aptitude à travailler en équipe
- avoir une bonne maîtrise de l'informatique, et spécialement dans le domaine des bases de données

7.6 Rôles des acteurs dans la mise en œuvre

Acteurs concernés	Rôle dans la mise en œuvre du PRODAKOR	Appui prévu de PRODAKOR
Niveau provincial		
IPAPEL	<p>Appui au ministre provincial pour la coordination et suivi de la mise en œuvre des interventions dans le domaine agricole dans la province</p> <p>Pilotage dans la concertation et la coordination entre les PTF et l'IPAPEL</p> <p>Coordination avec le centre de recherche de l'INERA</p> <p>Inventorier et cartographier les interventions et actions dans la province</p> <p>Elaboration d'un plan unique de renforcement de capacités pour la province</p> <p>Plaidoyer pour le financement auprès des intervenants et coordonner la mise en œuvre du plan unique de renforcement de capacités</p> <p>Communication et information horizontale et verticale;</p> <p>Stratégies</p> <p>Intégration de la dimension genre dans la stratégie provinciale agricole</p> <p>Harmonisation des stratégies d'appui/ conseil agricole des différents intervenants, en coordination avec le CCP</p>	<p>ATI renforcement institutionnel, appuiera l'IPAPEL sur le plan méthodologique</p> <p>frais logistiques pour les réunions de concertation, des ateliers</p> <p>Un ATN genre appuiera l'intégration du genre dans les stratégies agricoles. Des études socio-culturelles et économiques serviront de base</p> <p>Moyens logistiques liées à ces tâches, pour les fonctionnaires</p> <p>Des expertises spécifiques et ponctuelles selon besoin</p>

<p>SENASEM</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion et veiller à l'application de la loi semencière (fonction de réglementation et de contrôle) • Suivre, contrôler la qualité des semences et de tubercules, • Promotion de la multiplication de semences par le secteur privé + la reconnaissance des Agri-multiplicateurs • Former les inspecteurs de semences et les agri-multiplicateurs aux productions semencières • Certifier les semences de base, produites par l'INERA et certifier les semences commerciales 	<ul style="list-style-type: none"> • labos seront construits et équipés au niveau de certains territoires (à confirmer) • Moyens de fonctionnement et de transport pour les inspecteurs semenciers • Moyens pour les ateliers de formations et analyses des semences • Un ATI (partagé entre les 4 provinces) donnera un appui sur le plan méthodologique et technique • Facilitation de transport de semences et de boutures • Un ATN appuiera et renforcera les capacités du SENASEM dans le travail quotidien
<p>COPROSEM</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Estimer les besoins (genre-spécifiques) de la production des différentes catégories de semences et de boutures de manioc au niveau de la province • Harmonisation d'un dispositif de diffusion de semences en milieu paysan 	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise pour accompagner redéfinition stratégique • moyens de fonctionnement du COPROSEM (au niveau provincial et territoires) • l'ATN genre donnera un appui méthodologique pour la prise en compte du genre dans les estimations des besoins • l'ATI semences (partagé entre provinces) et l'ATI en renforcement de capacités donneront un appui méthodologique, surtout sur le thème de mise en place d'un dispositif de diffusion de semences en milieu paysan

<p>Faïtières et Fédérations des organisations professionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participer dans l'analyse des besoins en termes d'équipements de transformation et d'infrastructure • Participer dans le choix des attributaires • Suivre la bonne gestion par les OPA des équipements mis à disposition par le PRODAKOR • Gestion d'un dispositif d'information de prix et diffusion des prix de marché par les radios communautaires • Fourniture des services aux membres OPA en matière de transformation, de marketing, de la commercialisation, de l'acquisition des intrants, de l'appui/conseil • Interlocuteur et communicateur entre les OP et les services étatiques, PTF, ONG • Renforcement de la communication entre les unions locales des OPA 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui en équipement de moyens de communication • Moyens pour de l'infrastructure de stockage • Appui en fonctionnement pour la fourniture des services • Etudes sur les filières porteuses (expertise ponctuelle) • Enquête et typologie et recensement des différentes organisations paysannes, comme base pour un appui à leur structuration (consultance externe) • Equipement informatique • Un ATN agroéconomiste, expert en structuration des OP, renforcera les capacités de FOPABAND et des fédérations dans leurs différentes fonctions • Un budget pour différents types d'expertise selon les besoins
<p>CCP</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des réunions de concertation au niveau provincial entre les OP et autres représentants de la société civile et le secteur public sur toutes les questions relatives à l'agriculture et au développement rural • Appui à l'installation et le fonctionnement des CC aux différents niveaux, selon les dispositions prévues dans la législation • Rapportage sur des activités des CC Communication et suivi des activités et plans d'actions des CC Territoriaux • Appui à l'élaboration d'un décret provincial qui confirme et spécifie pour le KOR les dispositions sur les CC dans la LFA • Input dans les émissions radio, et dans la publication du journal des CARG /CC • Discussion des thèmes spécifiques, comme la lutte contre les tracasseries, le foncier, des dispositifs d'appui/conseil 	<ul style="list-style-type: none"> • Un binôme ATI/ATN renforcera les capacités des CCP/CARG dans leurs tâches et contribuera à une définition claire et le respect de leurs attributions • Prise en charge d'un budget de fonctionnement • moyens pour la communication • expertise ponctuelle pour des thèmes spécifiques selon les besoins

MGEFAE + Division provinciale du genre	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à l'intégration du genre dans les politiques et stratégies et leur mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation des locaux, équipement • Formations et renforcement de capacités (ATN, expertise ponctuelle) • ATN genre donnera un appui aux différentes entités qui ont le genre dans leurs attributions
Niveau des territoires et secteurs		
Les services agricoles déconcentrés au niveau territoire et secteur	<ul style="list-style-type: none"> • Coordinations et suivi des actions dans leur territoire/secteur • Le contrôle et la certification des semences • Suivi de l'introduction des techniques de fertilité de sol, ensemble avec d'autres acteurs (OPA, instituts et stations de recherche) • Appui/conseil ensemble avec les autres acteurs (OPA, ONG, ..) 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens logistiques et frais de fonctionnement liés à ces tâches • Renforcement des capacités dans le rôle de coordination et de suivi (formation, appui méthodologique,) • Renforcement de l'équipe pluridisciplinaire concernée par les activités du PRODAKOR • Formation en thèmes d'appui/conseil • Appui ATI et ATN
Station de recherche de Ngandajika	<ul style="list-style-type: none"> • Production des semences de base de qualité • Tester des nouvelles variétés • Essais en milieu paysan en collaboration avec autres instituts de recherche relatif à des pratiques culturelles améliorées • Mise en place d'une comptabilité analytique 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement logistique /équipements selon diagnostic • Moyens de fonctionnement • Appui à travers des partenariats les réseaux de recherche internationaux • Moyens pour les essais • Appui ATI sur le plan méthodologique et technique
Le COPROSEM territorial	<ul style="list-style-type: none"> • Estimer les besoins de la production des différentes catégories de semences et de boutures de manioc au niveau des territoires • Discussion d'un dispositif de diffusion de semences en milieu paysan 	<ul style="list-style-type: none"> • moyens de fonctionnement du COPROSEM au niveau des territoires • ATN genre donnera un appui méthodologique pour la prise en compte du genre dans les estimations des besoins • ATI semences (partagé entre provinces) et l'ATI renforcement capacités donneront un appui méthodologique, surtout sur le thème de mise en place d'un dispositif de diffusion de semences en milieu paysan

<p>Les CARG au niveau des territoires et des secteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des réunions de concertation sur les sujets agricoles au niveau du territoire et du secteur • Développement plan de développement pour le territoire • Sensibilisation sur le thème foncier • Sensibilisation sur les taxes et les tracasseries • Concilier des conflits fonciers des terres agricoles, comme expérience pilote • Discussion sur les besoins en terme d'appui/conseil en lien avec l'offre des services par les différents acteurs • Discussion sur les besoins et définition des thèmes de recherche/développement et diffusion des résultats 	<ul style="list-style-type: none"> • un appui aux coûts de fonctionnement • appui technique/organisationnel aux CARG territoires et secteurs à émerger ou à se renforcer, en coordination avec le coordinateur provincial CCP. • Appui méthodologique et suivi par l'ATI expert en appui institutionnel • Des expertises ponctuelles selon besoins (foncier, taxes, ...) • Un ATN genre appuiera la prise en compte des aspects genre • UN ATI en renforcement de capacités donnera un appui dans les aspects méthodologiques liés à l'appui/conseil au monde rural
<p>Les OPAS et leurs unions, les groupements féminins au niveau des secteurs et territoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplication de semences et de boutures commerciales • Fournir des services d'appui/conseil à leurs membres • Fournir des services de commercialisation à leurs membres (vente regroupé, négociation de prix, défense des intérêts économiques des membres...) • Acquérir et gérer des équipements de transformation et de stockage • Sélection des OP membres et des ménages pour introduire des innovations et des essais de recherche/développement, de pisciculture, de villages et sites de clubs d'écoute • Distribution de petit matériel de terrassement pour la pisciculture 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens de fonctionnement pour la fourniture de services à leurs membres • Moyens de communication et pour des visites d'échange • Des formations et du suivi dans la gestion technique et financière des équipements • Appui au fonctionnement et formation des OPA de relais dans leur rôle d'appui/conseil • Moyens Formation en organisation et gestion des Organisation paysannes • Appui extérieures (ONGD spécialisées) • Expertise ponctuelle

OPA groupements féminins	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des clubs d'écoute • Appui et promotion de l'émergence des femmes entrepreneurs/OPA féminines à l'égard de la filière semencière, de l'agroforesterie, de la transformation, conservation et commercialisation des produits agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Des séances de sensibilisation et des formations de base (des thèmes comme le genre, l'autonomisation, la vulgarisation du code de travail, le code de commerce, les instruments juridiques ou textes favorables à l'équité et l'égalité de genre et les politiques relatives aux positions et droits des femmes, l'égalité des femmes et des hommes..) à travers l'Appui de l'ATN genre, des contrats avec des prestataires de service, des consultations et expertise ponctuelle • Appui des ONG spécialisées pour les formations à la base des OPA • Appui aux clubs d'écoute à travers une ONG spécialisée
Maisons des femmes (territoires)	<ul style="list-style-type: none"> • Animer des espaces d'échange 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la réhabilitation des espaces d'échange • Appui à l'animation (contrat cadre ONG)
Le secteur privé	<p>Agro-multiplicateurs : Individu ou association qui se spécialisent dans la production de semences et de matériel végétal (Agri multiplicateurs)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production de semences R1 et R2 et R3 sous contrat de métayage et contrat de production 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation aux techniques spécifiques de production de semences à travers le SENASEM • Moyens de production /matériel et équipement spécifique • Matériel de conditionnement et d'emballage des semences • Des magasins de stockage • L'ATI semences donnera un appui méthodologique et technique • L'ATI donnera un appui à l'organisation des OP ou associations qui veulent se spécialiser dans la multiplication de semences
	Réparateurs des équipements de transformation	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'émergence d'un réseau de services de réparation des équipements (formation par des prestataires de service, ..)

	<p>Opérateurs privés de prestation de service de formation, de conseil et d'animation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acteur pour les conseils agricoles et de gestion (vulgarisation) • Appui aux radios rurales 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des ONG prestataires
--	--	---

Au niveau national ou international		
INERA	<ul style="list-style-type: none"> • la coordination, la planification et suivi de la production de semences de base dans la station de Ngandajika. 	<ul style="list-style-type: none"> • Audit et missions de suivi • Un ATI (partagé entre Kinshasa et les 3 provinces) donnera un appui sur le plan méthodologique et technique
SENASEM	<ul style="list-style-type: none"> • la coordination, la planification et suivi du contrôle de qualité des semences dans la province de Kasai Oriental • gestion du catalogue national semencier • Suivi de loi semencière 	<ul style="list-style-type: none"> • Audit et missions de suivi • Un ATI (partagé entre Kinshasa et les 3 provinces) donnera un appui sur le plan méthodologique et technique
ICRAF, IITA...	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer et suivre l'introduction de techniques améliorantes de fertilité de sol (agroforesterie, agriculture conservatrice, etc.) • Développer avec la station de Ngandajika des essais innovants au milieu paysan 	<ul style="list-style-type: none"> • Conventions de partenariat avec les instituts de recherche
CONAPAC	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination nationale des OPA 	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation avec le niveau national à travers une coordination avec AGRICONGO

7.7 Termes de référence pour l'étude ligne de base (indicatif)

Note : Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

Introduction

L'objet de l'étude sera la détermination de la situation de référence, ainsi que l'analyse et la validation du cadre logique dans le contexte actuel et en harmonie avec les politiques et stratégies sectorielles de l'agriculture au niveau provincial et national. Cette situation tiendra compte des éléments pertinents fournis par les études complémentaires qui seront menées au démarrage du programme. L'analyse comprendra également la validation et l'adaptation éventuelle des indicateurs. Sur base des analyses précitées et considérant la nature des indicateurs retenus, l'étude proposera un système de suivi et évaluation (M&E) pour le programme et les acteurs principaux concernés, y compris les modalités de collecte d'informations pertinentes et efficaces.

Afin de permettre un suivi visuel de certains indicateurs, l'étude proposera un squelette de Système d'Information Géographique (SIG), ainsi que la structure de la base de données associée.

Cette étude sera menée en étroite collaboration avec l'expert S&E des programmes provinciaux placé au niveau de l'UDP.

Contexte de l'intervention

Le Programme de Développement de l'Agriculture dans la province du Kasaï oriental (en abrégé PRODAKOR) est financé par le PIC 2011-2013 avec une contribution de la Coopération Belge de 11 millions d'Euros et une durée de mise en œuvre de cinq ans. Ce programme a pré-identifié, à titre de zones d'intervention prioritaires, une série de bassins de production situés dans huit territoires, eux-mêmes répartis dans les trois districts que compte la province.

Les axes stratégiques reposent essentiellement sur le développement des cultures vivrières, la production et la distribution de semences jusqu'au niveau des ménages agricoles, le renforcement des organisations paysannes agricoles, l'amélioration des structures de concertations basées sur les Conseils Consultatifs provincial et locaux, l'appui au dispositif de vulgarisation et son lien avec la recherche agricole appliquée visant à une meilleure gestion intégrée de la fertilité des sols et de l'amélioration et une diversification des ressources génétiques, la valorisation des produits agricoles par leur stockage, transformation et commercialisation.

Les thèmes transversaux du genre et de l'environnement sont particulièrement importants dans ce programme ainsi que l'appui à la bonne gouvernance du secteur agricole.

Le PRODAKOR s'inscrit dans une complémentarité stratégique avec les deux autres programmes provinciaux exécutés également par la CTB : le PRODEKOR qui travaillera au désenclavement des zones rurales et EDUKOR qui s'occupera lui de la formation professionnelle. Cette complémentarité se matérialisera en particulier par une structure de coordination provinciale commune qui assurera un rôle d'interface avec les autorités et une mise en cohérence accrue au niveau de la mise en œuvre, dans le respect toutefois des priorités et des spécificités sectorielles respectives. Grâce aux structures de concertation qu'il appuiera, le PRODAKOR contribuera à l'harmonisation des approches de développement avec les autres intervenants importants dans la province.

L'unité de coordination des programmes sera basée à Mbuji Mayi et le PRODAKOR comptera en plus, quatre antennes décentralisées situées à Mwene Ditu, Ngandajika, Kabinda et Lodja, ces deux dernières appelées à couvrir uniquement le volet semencier du programme.

Objectifs de l'intervention

Tenant compte des politiques et stratégies nationales et provinciales du développement de l'agriculture et du développement rural, le programme a l'objectif spécifique suivant :

« Les revenus des exploitations familiales provenant de leurs activités agricoles sont augmentés de façon durable dans la province du Kasaï Oriental, dans un processus respectueux de l'environnement, en inscrivant les interventions dans les dynamiques du marché et en tenant compte des contraintes et des besoins différenciés des femmes et des hommes»

Les indicateurs pour l'objectif spécifique, comme décrit dans le Dossier Technique et Financier (DTF) sont les suivants:

- IOS1: Evolution de la productivité des principales cultures
- IOS2: Augmentation du nombre d'OPA qui appliquent des pratiques agricoles améliorées et durables
- IOS3: Augmentation de la marge nette des produits commercialisés par les OPA (vivriers et non vivriers)
- IOS4: Augmentation du nombre de femmes entrepreneurs et leurs investissements
- IOS5 : Augmentation du nombre de femmes dans les structures de concertation

Résultats & Indicateurs actuels du programme (voir cadre logique DTF)

L'Objectif Spécifique sera atteint par le biais des 4 Résultats suivants:

Résultat 1: La production et la productivité des exploitations agricoles sont améliorées afin de passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture de marché avec l'appui à des systèmes d'exploitation familiale sédentarisés, diversifiés et durables

Rappel des IOV (voir cadre logique du DTF)

Résultat 2: Les conditions pour la conservation, la transformation et la commercialisation des produits des exploitations familiales sont améliorées

Rappel des IOV (voir cadre logique du DTF)

Résultat 3: La gouvernance du secteur agricole dans la province du Kasaï Oriental est améliorée, en tenant compte des conclusions et recommandations de l'étude préalable « gouvernance secteur agriculture »

Rappel des IOV (voir cadre logique du DTF)

Résultat 4: Le leadership des femmes rurales est renforcé dans la province du Kasaï Oriental

Rappel des IOV (voir cadre logique du DTF)

Systemes de M&E existants

La mise en œuvre du programme s'inscrit dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats (approche GAR). Le suivi/évaluation fait ainsi partie intégrante de la gestion du cycle de programme. Il permettra la mise en œuvre du cadre logique et son adaptation en fonction d'une réflexion critique sur

l'état d'avancement des actions, des problèmes qui se poseront et des changements qui interviendront dans le contexte où évoluera le programme.

Un des défis dans l'élaboration du système de suivi évaluation sera d'articuler au maximum le suivi évaluation du programme avec le système de rapportage TMARQ (Temps, Moyens, Activités, Résultats, Qualité), que la province de Kasai-Oriental a mis en place dans le cadre de l'harmonisation des projets de développement afin d'en faciliter le suivi par les autorités.

Buts et tâches de la BLS

A titre principal

Les buts généraux et les principales tâches de la BLS (pas nécessairement par ordre chronologique) sont les suivants:

- valider/adapter/compléter les indicateurs proposés dans le DTF (voir e 1 le cadre logique), permettant un suivi réaliste, pertinent et cohérent des performances réalisées dans l'atteinte des résultats, y compris la validation/adaptation des sources d'information et de vérification ;
- définir des indicateurs destinés au suivi des thèmes transversaux (genre, environnement et adaptation aux changements climatiques) ;
- décrire les approches et méthodes retenues pour la récolte des données, leur périodicité, et la détermination des entités responsables de la collecte et du suivi ;
- faire le diagnostic des besoins éventuels de formation et d'accompagnement de ces entités pour la mise à disposition de ces informations ;
- établir la situation de référence pour chaque indicateur à la date de démarrage du programme ;
- faire une proposition de « canevas » pour la présentation périodique du suivi des indicateurs. ;
- améliorer la compréhension et l'appropriation de l'approche GAR (Gestion Axée sur les Résultats) de la part des acteurs pertinents du programme.
- enfin, élaborer un plan M&E pour la durée du programme (Budget), qui définit la répartition des tâches (qui collecte, qui analyse les données, qui tient à jour la ligne de base, qui communique les données,...), le suivi des rapports et des missions (quels rapports à fournir, les évaluations, le backstopping).
- Planifier tous les éléments de suivi et d'évaluation selon les lignes directrices de la CTB.

A titre secondaire

Analyse du cadre logique initial

- Revoir/Concevoir les indicateurs d'effets (objectifs), de résultats, et d'activité et des indicateurs permettant d'apprécier la prise en compte des orientations stratégiques et la performances des partenaires de la mise en œuvre
- Retenir entre 1 et 5 indicateurs maximum par résultat et pour l'objectif spécifique
- Prévoir des indicateurs en cascades pour chaque niveau de déroulement du programme permettant la mesure des effets du programme aux niveaux: provincial, local et national,
- Les thèmes transversaux « genre » et « environnement » sont pris en compte dans la conception des indicateurs (exemple : « sexo-spécifier » les indicateurs quand cela est jugé pertinent). Au minimum un indicateur traduit, à travers sa conception, chacun de ces thèmes
- Concevoir au minimum un indicateur de « perception des changements » comme indicateur d'impact (objectif spécifique). L'indicateur peut être qualitatif ou quantitatif et au minimum un d'entre eux doit être conçu de manière participative, dans le sens où les acteurs locaux (de préférence) participent à l'évaluation de l'indicateur
- Concevoir des indicateurs de renforcement des capacités (RC) pour évaluer le RC des partenaires institutionnels d'une part, et pour évaluer le RC des partenaires de la société civile

(bénéficiaires directs) d'autre part. Au minimum un de ces deux indicateurs est construit de manière participative

- Lors de l'étude base, les indicateurs seront chiffrés
- Eviter les indicateurs pour lesquels aucune valeur de base n'est disponible
- Les indicateurs doivent rester simples et facilement mesurables par les acteurs locaux et/ou régionaux, de telle façon à pouvoir continuer à analyser leur évolution après la fin de l'intervention.

Benchmarking des indicateurs sélectionnés et projection

- Lorsque les indicateurs sont conçus de manière à être évalués à l'échelle locale ou provinciale, établir, si cela est pertinent, des projections distinctes selon les zones ou selon une autre unité, jugée pertinente.
- Dans l'étude du benchmarking et de la projection, tenir compte, si possible, du caractère saisonnier des activités agricoles
- Il est important d'avoir une concertation avec les acteurs locaux et régionaux sur ces projections.

Situation de référence relative aux domaines d'intervention dans la région du programme

- Compléter et valider les critères d'éligibilité des bassins de production et des bénéficiaires potentiels
- Identifier les groupes d'exploitants bénéficiaires potentiels
- Zoner les types de systèmes productifs appliqués actuellement (céréaliculture, arboriculture.....)

Système M&E

Les différentes tâches sont:

- Définir les méthodes de collecte des données pour chaque indicateur (questionnaire, constat visuel, ou autre)
- Définir, pour chaque indicateur, qui collecte les données et à quel moment
- Si certains membres du programme se voient attribuer les diverses tâches de collecte des données (concerne les indicateurs construits de manière participative), étudier l'intérêt de nommer une personne responsable de la centralisation des données au sein de l'équipe
- Déterminer les responsabilités au sein du programme ou parmi les partenaires quant à la concentration des données, leur cohérence et la fréquence de relevé, la mise à jour du système de suivi et évaluation, la gestion de la base de données et l'alimentation du SIG
- Déterminer le flux de l'information, incorporant les responsabilités, fréquence,... depuis la collecte à l'alimentation du système M&E. Importance de considérer les différents niveaux de collecte de l'information ainsi que les niveaux d'alimentation du système M&E
- Déterminer les besoins en formation, que ce soit au niveau de l'équipe du programme ou parmi les acteurs locaux, dans le domaine de suivi-évaluation, outils SIG, gestion de base de données; ... afin de s'assurer de l'utilisation optimale et durable du système mis en place
- Estimer les coûts pour la mise en œuvre et la gestion du système M&E avec SIG:

Implication des parties concernées

Conformément au souci d'appropriation et de pérennisation, il est essentiel que cet exercice implique concrètement les structures partenaires du programme : membres de la SMCL, personnel de l'IPAPEL, CCP/CARG, OPA etc...

Les agents du programme (niveau UDP et antennes déconcentrées) participeront au diagnostic initial en y associant étroitement les groupes des bénéficiaires. La restitution de l'exercice se fera tant au niveau local (territoires) qu'au niveau provincial devant la SMCL.

Zone d'intervention & bénéficiaires à visiter

Sur base de l'analyse menée au cours de la formulation, huit territoires ont été pré-identifiés selon une logique de bassins de production: Miabi, Lupatapata, Tshilenge, Kamiji, Luilu, Ngandajika, Kabinda et Lodja. Les deux derniers éligibles uniquement à la poursuite des activités semencières

Au sein des six premiers, le principe directeur sera de concentrer les actions du programme dans un périmètre circonscrit par les voies de communication Mbuji Mayi-Mwene Ditu via Miabi et Kamiji (à l'ouest) et Mbuji Mayi-Mwene Ditu via Ngandajika et Luputa à l'est.

Groupes d'intérêt à visiter : A définir

Méthodologie de la prestation

La méthodologie de l'exercice sera un préalable à sa mise en œuvre. Si le programme décide d'avoir recours à un prestataire externe, il reviendra à ce dernier de présenter celle qu'il juge la plus adaptée pour l'accomplissement de sa mission. Cependant une grande attention sera donnée au caractère participatif du diagnostic et à la concertation avec l'ensemble des intervenants.

Pour chaque indicateur défini ou révisé, le/la prestataire devra faire une proposition concrète de récolte de données, de leur périodicité, et des entités responsables de la collecte et du suivi. Il/elle devra préciser les besoins éventuels de formation et d'accompagnement de ces entités pour la mise à disposition de ces informations. De même, si des enquêtes s'avèrent nécessaires pour l'obtention de certaines données, il faudra en décrire le processus et leur périodicité. De même le/la prestataire veillera à leur fournir les formations nécessaires aux outils et méthodes de travail choisies, afin qu'ils puissent contribuer efficacement à la réussite de l'étude tout en bénéficiant d'un transfert de compétence et de savoir-faire.

En plus des indicateurs liés aux résultats, le/la prestataire aura à apprécier dans le contexte actuel du programme la prise en compte des dimensions transversales ayant été identifiées dans le DTF et dès lors suivies à travers des indicateurs qui devront être définis. Parmi ces thèmes transversaux, le genre et l'environnement constituent les deux éléments principaux, mais sont également pertinents, la promotion et le suivi d'actions favorisant le développement de l'économie sociale, et la prise en compte des droits de l'enfant.

Dans son offre technique, le/la prestataire présentera, en plus de la compréhension des présents termes de référence, sa stratégie d'organisation et sa démarche méthodologique pour atteindre les résultats attendus. Pour guider son intervention, il/elle veillera à prendre en compte certains principes de base essentiels pour la réussite d'un programme axé sur le renforcement des capacités, tels que la pérennisation des outils et des activités développés pour le suivi, l'implication des structures nationales et l'appropriation des outils et systèmes proposés, ainsi que l'adaptation au contexte local et la prise en compte des différentes interventions d'appui au secteur.

Livrables de la prestation

Le cadre logique retravaillé et accompagné du nouveau set d'indicateurs, ainsi que des sources de vérification nouvellement retenues

- Le benchmarking des indicateurs sélectionnés et leur projection associée
- Le système M&E avec ses modalités de mise en œuvre
- Le SIG et sa base de données associée
- La cartographie de la situation de référence des domaines d'intervention dans la région du programme

- Les recommandations pour les différents intervenants du programme avec des échéances.

Modalités pratiques de rapportage : à définir

Période et durée de la prestation

A définir

Composition de l'équipe de la prestation

Équipe de référence

Une équipe de référence soutient l'équipe BLS et se compose des membres suivants (à définir)

M&E expert Équipe BLS

L'équipe BLS se compose des membres suivants:

- CTB: équipe UDP et en particulier expert S&E

- Autre(s) membre(s) Partenaire: à définir

Profils & responsabilités des consultants

Consultant International et national (à définir si pertinent)

Chronogramme indicatif

A définir

7.8 PV GT « problématique semencière »

Groupe de travail 'problématique semencière'

Dans le cadre de la réunion du GT15 'agriculture et développement rural'

Cercle de Kinshasa, mardi 20 novembre 2012

Recommandations

1° Pour mettre fin au vide juridique qui crée de nombreux dysfonctionnements dans le secteur semencier en RDC, la Loi semencière et celle relative à la protection des obtentions végétales devraient enfin être adoptées et promulguées par les Instances compétentes de l'Etat, et ensuite rapidement vulgarisées et mises en application (remarque : plusieurs arrêtés ministériels ont déjà été élaborés).

2° Les différents bailleurs de fonds qui œuvrent dans le secteur semencier devraient harmoniser davantage leurs interventions et ce, dans le respect de la vision et de la politique du MINADER. En attendant le fonctionnement du Conseil National de Semences (prévu par la Loi semencière), il est important que des réunions de concertation soient organisées, sous l'autorité du MINADER, comme par exemple au sein du Groupe Thématique 15 'Agriculture et Développement Rural'.

3° En province, les différents acteurs intervenant dans le secteur semencier devraient participer aux réunions des Conseils Provinciaux Semenciers (COPROSEM) là où ils fonctionnent déjà: Bas Congo, Bandundu, Kasai Oriental, Katanga et Province Orientale. Dans les autres provinces, les gouvernements provinciaux, les bailleurs de fonds et les fédérations paysannes devraient conjuguer leurs efforts pour la mise sur pied de COPROSEM.

4° Les différents acteurs du secteur semencier devraient respecter les Règlements techniques concernant la production, le contrôle et la certification des principales cultures vivrières et maraîchères – ces règlements datent de 1997 et ont été adoptés par arrêté ministériel ; ils sont disponibles auprès du SENASEM (Service National des Semences).

5° Les Instituts de recherche (l'INERA, les Facultés d'Agronomie ou des Sciences des universités, instituts de recherche internationaux basés en RDC comme l'IITA,...) devraient collaborer entre eux bien davantage et chercher à être complémentaires.

6° Ces instituts de recherche, qui sélectionnent ou créent de nouvelles variétés, devraient établir des liens étroits avec le MINADER. Ainsi, ils devraient transmettre le plus rapidement possible les caractéristiques agronomiques et morphologiques de nouvelles variétés au SENASEM pour que ces variétés puissent être homologuées et inscrites dans le Catalogue Variétal National des Espèces et Variétés des Cultures Vivrières – condition pour la production de semences certifiées et de semences de qualité déclarée.

7° Ces instituts de recherche devraient impliquer davantage les producteurs et productrices agricoles dans le choix des variétés à développer et dans leurs autres activités, pour mieux répondre aux besoins de ceux-ci – à Kinshasa, un dialogue régulier devrait s'instaurer entre ces instituts de recherche et les confédérations paysannes comme la CONAPAC et la COPACO.

8° Il faut favoriser l'émergence d'associations de paysans multiplicateurs de semences professionnels bien structurées, au sein-même des organisations paysannes – et renforcer les associations d'agri-multiplicateurs qui existent déjà – pour la production de semences de qualité déclarée (remarque : le

SENASA pourra dans ce cas assurer le contrôle et la certification à un coût moindre). Ces paysans et paysannes agri-multiplicateurs de semences doivent être appuyés non seulement en matière de production, mais aussi en matière de commercialisation.

9° Des mécanismes devraient être mis sur pied (ou renforcés, là où ils existent déjà) pour rendre accessibles aux paysans et paysannes très pauvres des semences de qualité certifiées tout en évitant autant que possible la gratuité, qui nuit à la viabilité de la filière semencière.

10° Il est primordial de bien articuler la multiplication de semences aux besoins locaux des producteurs et des productrices agricoles, notamment dans le cadre des campagnes agricoles gouvernementales. De manière plus générale, la planification de la production de semences de bonne qualité (semences de base, semences certifiées, semences de qualité déclarée) doit être améliorée, et ce, grâce à une meilleure concertation des différents acteurs du secteur semencier (le gouvernement de la RDC, les différents bailleurs de fonds, les organisations paysannes, ONG...), au sein des COPROSEMs si possible ; cette planification doit se faire suivant un calendrier réaliste.

11° Une autre condition pour une planification efficace des interventions dans le secteur semencier est l'actualisation du plan national semencier, qui date de 1984. Ce plan constitue en effet un outil de base important pour avoir une vue globale de la politique semencière nationale et des objectifs chiffrés à atteindre. Le plan national semencier servira également d'outil de base pour les ministres provinciaux de l'agriculture dans leur province respective.

12° Réduire les coûts de cession de semences en impliquant et en responsabilisant autant que possible les producteurs finaux regroupés en associations, dans la multiplication de la dernière catégorie de semences, destinées à leur propre usage et adopter des systèmes de vulgarisation axés sur le renforcement de leurs capacités techniques et associatives, dans une approche contractuelle.

13° Baser la conception des projets semenciers sur une « approche marketing », en se souciant de la cohérence entre le pouvoir d'achat de la clientèle ciblée et les stratégies de production et de distribution face aux défis physiques, techniques et financiers.

14° Inscrire les projets semenciers exclusivement dans un contexte global d'appui à la production agricole et à la commercialisation, en organisant et en structurant le réseau de tous les acteurs impliqués et en les liant par des contrats de partenariat commercial, dans une approche « filière » ou « chaîne de valeurs ».

15° Les agri-multiplicateurs et agri-multiplicatrices devraient pouvoir disposer des infrastructures et des produits de conservation de bonne qualité pour le stockage et la conservation des semences, car en moyenne 30% des semences stockées perdent leur viabilité à cause des charançons et autres ravageurs ou maladies au cours de quelques mois de stockage. Il est important d'impliquer ces agri-multiplicateurs et agri-multiplicatrices dans la conception et la gestion de ces infrastructures.

16° Les normes de qualité de semences fixées dans les Règlements techniques du SENASEM doivent être prises en compte dans les cahiers des charges et dans l'attribution des marchés pour l'achat de semences de qualité par le gouvernement, les organisations internationales et les bailleurs de fonds.

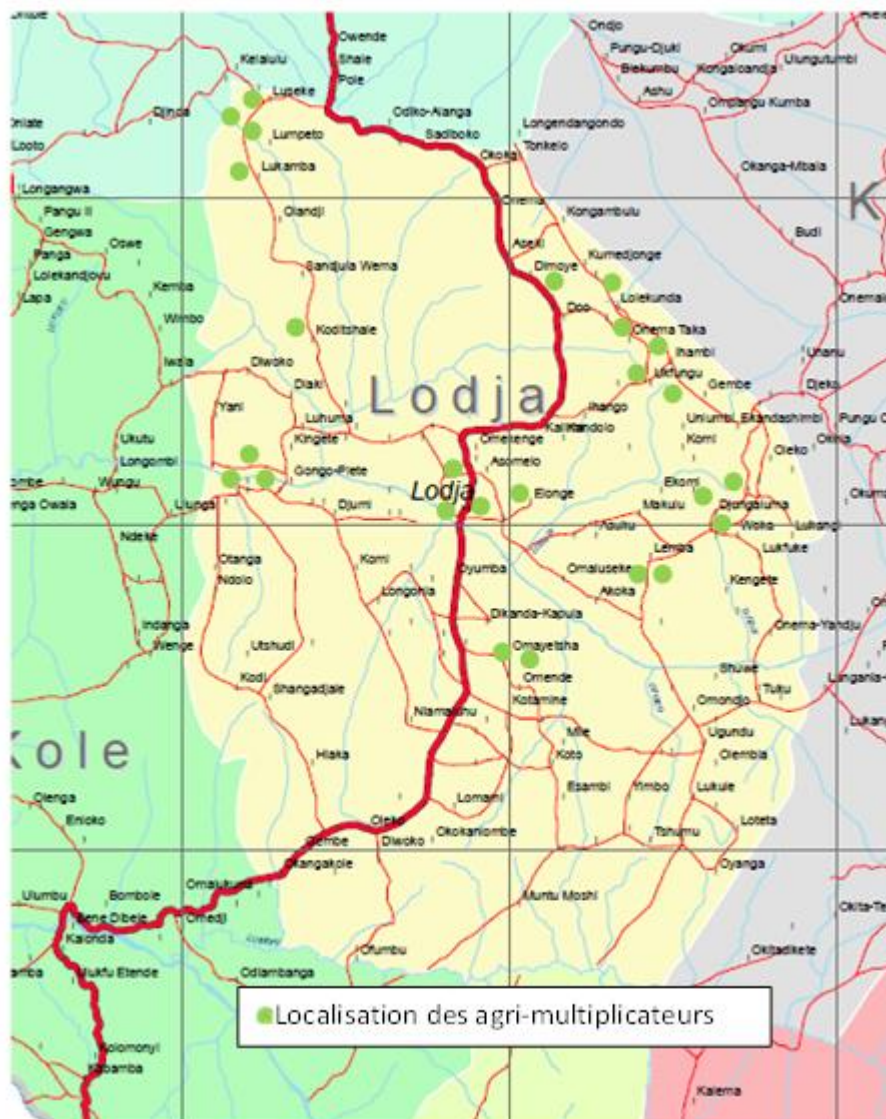
17° Comme recommandé par l'« Etude sur le financement de la filière semencière des cultures vivrières en RDC » (2011, coopération belgo-congolaise), les capacités de l'INERA et du SENASEM devraient encore être renforcées - y compris dans les provinces - notamment via l'appui des bailleurs de fonds, afin que l'INERA et le SENASEM puissent pleinement jouer leur rôle dans la filière.

18° Il est recommandé de privatiser les anciennes fermes semencières étatiques qui ont été mises sur pied et gérées par le SENASEM et le MINADER dans les années '90 et au début des années 2000

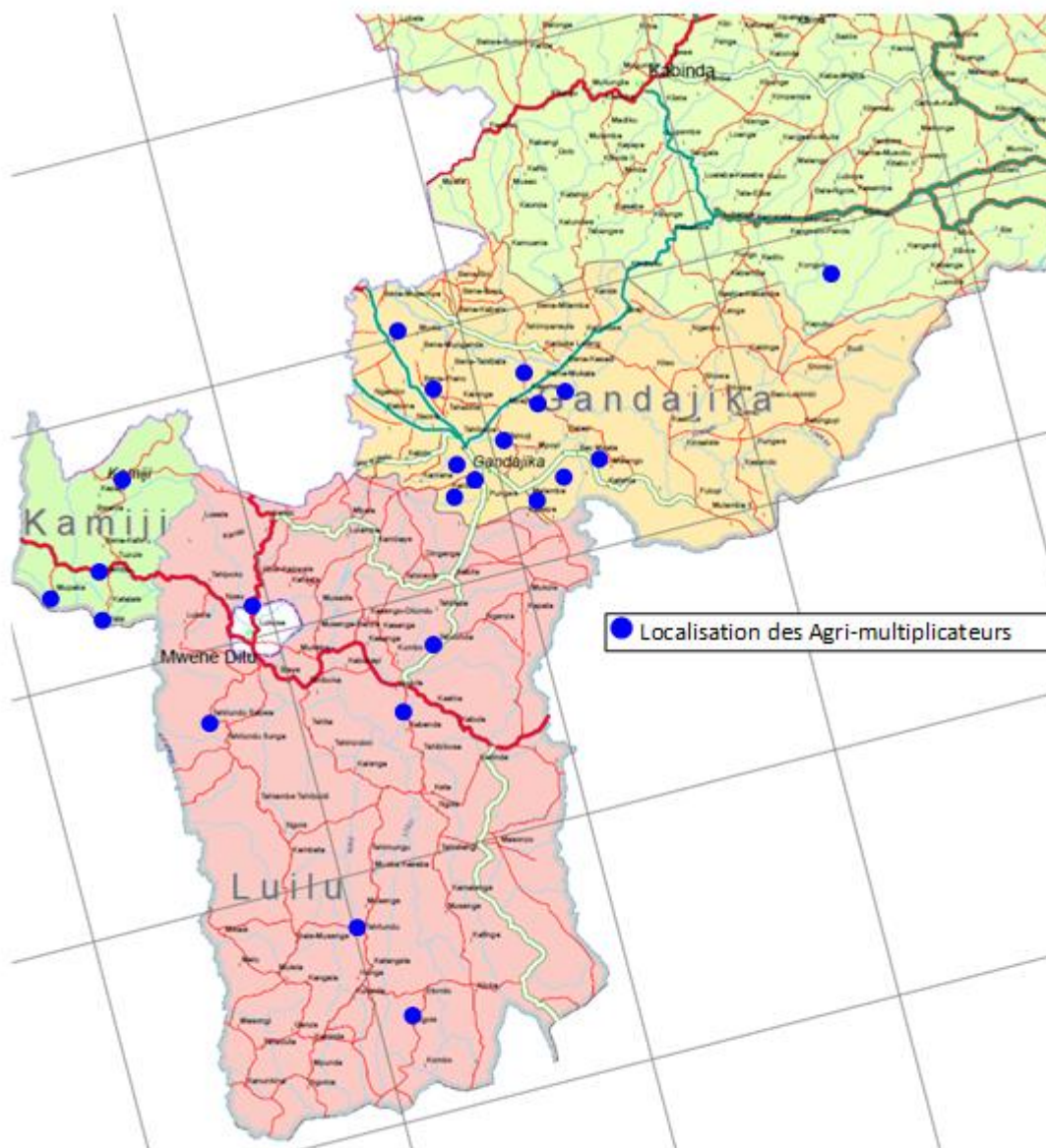
(remarque : depuis 2007, le rôle du SENASEM est limité au contrôle et à la certification des semences). Ces grandes infrastructures et engins de conditionnement perdent chaque année de leur valeur, alors qu'ils pourraient être remis en état et utilisés par des entreprises semencières privées.

7.9 Localisation des agri-multiplicateurs dans les différents districts

District de Sankuru



District de Kabinda



District de Tshilenge

